



ACTUALISATION DU SCHEMA DE SERVICES A LA POPULATION



Diagnostic et enjeux
Projet de services

Novembre 2011

SOMMAIRE

Introduction

1^{ère} partie : Diagnostic et enjeux

A) Diagnostic socio-économique

Organisation territoriale du Doubs Central

Démographie générale

L'emploi et la population active

Le parc de logement

B) État des lieux de l'offre de services

Thématique n°1 : Santé, services aux personnes âgées, services aux personnes handicapées

Thématique n°2 : Petite enfance, Enfance et jeunesse

Thématique n°3 : Sport, culture, loisirs et vie associative

Thématique n°4 : Accompagnement social & Emploi, formation, insertion

Thématique n°5 : Services de proximité

Thématique n°6 : Transports, Technologie de l'information et de la communication

C) Synthèse et questionnement

2^{ème} partie : Projet de service

Programme d'actions

INTRODUCTION

Conscients que l'offre de services est primordiale pour attirer et maintenir la population mais également pour maintenir le tissu économique et social, les élus du Pays ont souhaité engager, dès 2008, une réflexion pour l'élaboration d'un schéma de services. Ce schéma avait pour objectif de répondre à trois enjeux :

- accueillir les populations et les fixer sur le territoire,
- lutter contre la désertification née de l'attractivité de l'agglomération bisontine et de l'aire urbaine Belfort/Montbéliard,
- équilibrer l'offre locale en services à la population pour contribuer à faire avancer le Pays dans sa globalité, d'une manière cohérente et équilibrée.

Ce document présentait un état des lieux des services existants sur le territoire et émettait des propositions d'actions permettant de répondre aux besoins actuels et futurs. L'état des lieux concernait plusieurs catégories de services :

- Santé, services aux personnes âgées, services aux personnes handicapées
- Petite enfance, enfance et jeunesse, volet socio-éducatif
- Jeunesse et famille, volet sport, culture, loisirs et vie associative
- Accompagnement social et emploi, formation, insertion
- Services de proximité
- Transports, technologie de l'information et de la communication

Suite à cet état des lieux, plusieurs actions ont été priorisées :

- Améliorer les services de garde pour l'enfance et la petite enfance
- Promouvoir les pratiques culturelles et sportives
- Améliorer l'accès aux services
- Améliorer et conforter l'offre de services sanitaires

Ces actions ont été inscrites au Contrat de Pays et ont ainsi pu bénéficier d'un appui financier de la Région Franche-Comté.

Trois ans après ce premier schéma de services, il a été décidé de l'actualiser dans la mesure où le territoire a évolué tant d'un point de vue géographique que sociodémographique.

En effet, non seulement le périmètre du Pays s'est étendu suite à l'intégration, au 1^{er} janvier 2011, de la Communauté de Communes Vaite-Aigremont, mais de plus, entre temps, les 10 communes isolées que comptait le Doubs Central se sont réunies au sein de la Communauté de Communes du Pays de Clerval. Il est donc nécessaire d'intégrer dans ce schéma les actions et projets de ces deux Communautés de Communes.

Par ailleurs, les besoins des habitants changent (évolution démographique, évolution des modes de vie) tandis qu'on assiste à une réorganisation de l'offre de services (suppression de certains services publics, apparition de nouveaux acteurs,...).

Le présent rapport complète et actualise l'état des lieux effectué lors du précédent schéma de services. Il dresse également un bilan de l'état d'avancement des actions mises en avant par le schéma précédent. Cette actualisation et cette évaluation permettront de réorienter la politique de services à la personne du Pays, soit en réajustant les actions actuelles soit en créant de nouveaux services.

La méthodologie utilisée pour la réalisation de ce schéma est la suivante :

- 1) identification d'axes de recherches
- 2) recherche, mise en forme et traitement de l'information statistique
- 3) identification locale de l'offre et identification des personnes ressources
- 4) contacts téléphoniques/prises de rendez-vous auprès des personnes à contacter
- 5) entretiens téléphoniques et face à face
- 6) validation auprès des Communautés de Communes et de la commission service

1^{ère} Partie :
DIAGNOSTIC
et ENJEUX

A) Diagnostic socio-économique

Organisation territoriale du Pays du Doubs Central

Avec l'intégration de la Communauté de Communes Vaîte-Aigremont au 1^{er} janvier 2011, le Pays du Doubs Central compte désormais environ 33 900 habitants, répartis sur 119 communes et 6 communautés de communes :

- CC du Pays baumois (CCPB)
- CC du Pays de Rougemont (CCPR)
- CC du Vallon de Sancey (CCVS)
- CC des Isles du Doubs (CCID)
- CC du Pays de Clerval (CCPC)
- CC Vaîte-Aigremont (CCVA)

Carte 1 : Le périmètre du Pays Doubs Central

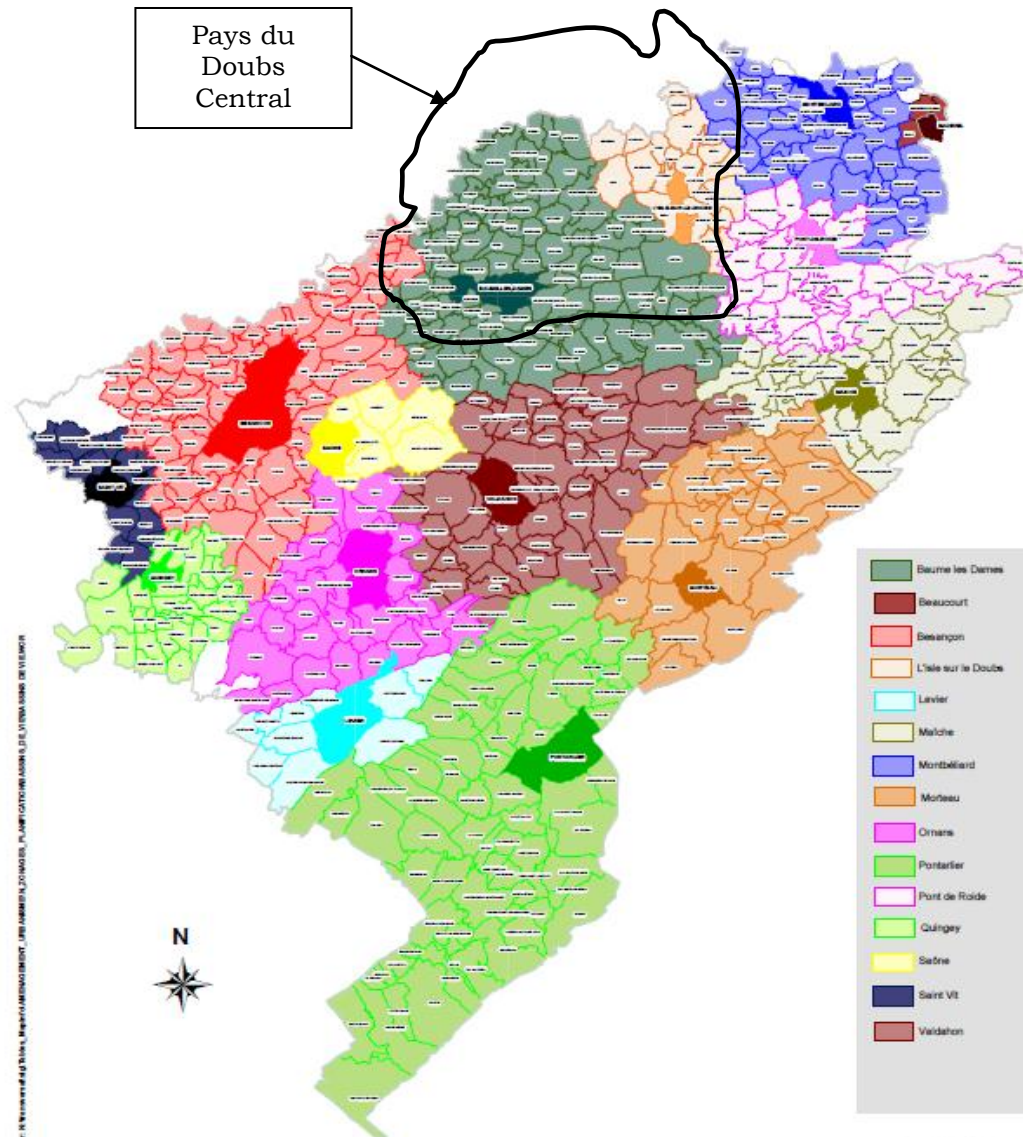


Situé entre deux pôles urbains attractifs, Besançon et Belfort/Montbéliard, le Pays se caractérise par des communes rurales qui s'organisent autour des bourgs-centres : Baume-les-Dames, Clerval, L'Isles-sur-le-Doubs, Rougemont, Sancey-le-Grand, Roulans et Bouclans. Ces bourgs polarisent l'essentiel de la population et concentrent les équipements et services.

Le Pays est relativement hétérogène dans la mesure où certaines communes périurbaines sont orientées vers les pôles urbains (la frange Ouest du Pays est orientée sur l'agglomération bisontine alors que la frange Est se tourne vers Montbéliard) tandis que les communes les plus rurales sont moins dépendantes d'un point de vue économique. Néanmoins, la commune de Baume-les-Dames est un pôle périphérique aux aires urbaines et permet une certaine centralité au sein même du Pays.

Le Pays n'a pas une ville de taille suffisamment conséquente pour représenter le même poids que Besançon ou Montbéliard : le territoire du Doubs Central peut donc souffrir d'un manque de lisibilité entre ces deux agglomérations voisines. Néanmoins, il ne s'agit pas d'espace fractionné entre les deux agglomérations, mais d'un véritable bassin de vie.

(Source : Préfecture du Doubs, 2011)



Démographie générale

Une population en augmentation...

L'évolution démographique du Pays du Doubs Central est conforme à la dynamique démographique de la Région Franche-Comté, qui est en croissance continue.

Entre 1990 et 2009, le Pays du Doubs Central a vu sa population croître de 13,5% : le Pays, qui comptait 29 865 habitants en 1990 (à périmètre égal), en compte 33 895 en 2009. La population du Pays représente environ 7% de la population du département du Doubs. Depuis 1999, la population s'est accrue de 8,7% alors qu'entre 1982 et 1990, ce taux n'atteignait que 1,6%.

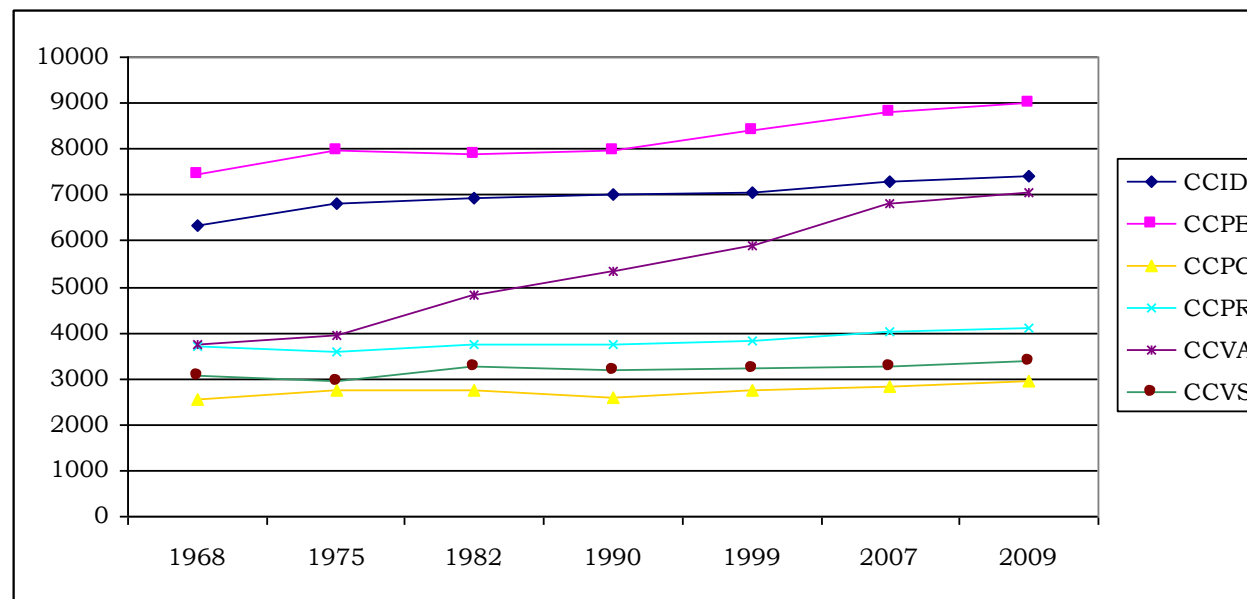
... mais une dynamique démographique hétérogène :

Selon les communautés de communes du Pays, la dynamique démographique est très hétérogène. En effet, sur la période 1990-2009, la CCVS et la CCID ont vu leur population croître de l'ordre de 5 à 6%, la CCPR de 10%, la CCPB et la CCPC de 12 à 13% tandis que la population de la CCVA augmentait de près de 32%. Cette forte dynamique de la CCVA peut s'expliquer par sa proximité avec l'agglomération bisontine, qui la rend attractive pour des néo-ruraux à la recherche d'un cadre résidentiel rural.

Dynamique démographique des communautés de communes depuis 1968 (source : INSEE):

	CCID		CCPB		CCPC		CCPR		CCVA		CCVS	
	pop	dyn démo	pop	dyn démo	pop	dyn démo	pop	dyn démo	pop	dyn démo	pop	dyn démo
1968	6 348		7 447		2 566		3 717		3 750		3 086	
1975	6 817	7.39 %	7 979	7.14 %	2 743	6.90 %	3 586	-3.52 %	3 936	4.96 %	2 964	-3.95 %
1982	6 923	1.55 %	7 901	-0.98 %	2 752	0.33 %	3 742	4.35 %	4 825	22.59 %	3 251	9.68 %
1990	6 995	1.04 %	7 980	1.00 %	2 608	-5.23 %	3 758	0.43 %	5 344	10.76 %	3 180	-2.18 %
1999	7 054	0.84 %	8 416	5.46 %	2 747	5.33 %	3 828	1.86 %	5 901	10.42 %	3 215	1.10 %
2007	7 289	3.33 %	8 810	4.68 %	2 848	3.68 %	4 016	4.91 %	6 814	15.47 %	3 260	1.40 %
2009	7 403	1.56 %	9 003	2.19 %	2 952	3.65 %	4 123	2.66 %	7 042	3.35 %	3 372	3.44 %

Dynamique démographique par Communauté de Communes



Une dynamique démographique due à un solde migratoire positif :

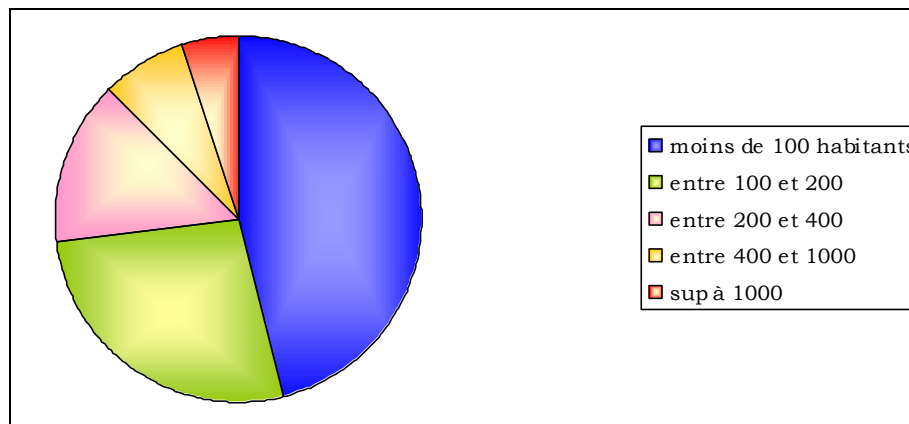
Cette croissance démographique est due principalement au solde migratoire positif. Entre 1982 et 1990 il était de -0,96% alors qu'entre 1990 et 1999 il atteint +1,26% : le Pays redevient donc un espace qui attire de la population.

Par ailleurs, sur la période 1999-2007, le Pays enregistre un excédent naturel positif (3274 naissances pour 2430 décès) : seule la CCPR connaît un nombre de décès (406) supérieur au nombre de naissances (380).

Une concentration de la population dans les bourgs-centres :

Le territoire du Pays du Doubs Central compte essentiellement des communes rurales de petite taille.

Répartition des communes en fonction de leur taille (source : INSEE):



Seulement 6 communes ont plus de 1000 habitants : Baume-les-Dames (5427 hab) ; L'Isle-sur-le-Doubs (3312 hab) ; Rougemont (1257 hab) ; Roulans (1090 hab) ; Clerval (1043 hab) et Sancey-le-Grand (1019 hab).

Les communes de moins de 100 habitants sont localisées principalement sur la CCPR et la CCPB et représentent 8% de la population du Pays. Les communes ayant entre 100 et 200 habitants regroupent 22,4% de la population et s'organisent majoritairement autour des bourgs centres. Les communes ayant entre 200 et 500 habitants sont localisées au Nord-Nord/Est du territoire et représentent 15,6% de la population.

Avec un peu plus de 5000 habitants, Baume-les-Dames est la commune la plus importante d'un point de vue démographique. Les 7 bourgs centres (Baume-les-Dames, Clerval, L'Isle-sur-le-Doubs, Rougemont, Sancey-le-Grand, Bouclans et Roulans) regroupent 41,7% des habitants du Pays.

Le Pays est également très hétérogène en ce qui concerne la taille des communautés de communes. En effet, les communautés de communes les plus peuplées sont la CCPB, la CCID et la CCVA, (entre 7000 et 9000 habitants) : elles concentrent près de 70% de la population du Pays. Ces communautés de communes ont une population qui représente près du double de la population des communautés de communes les moins peuplées (la CCPC, la CCVS et la CCPR ont entre 3000 et 4000 habitants).

Une croissance démographique des communes rurales plus importante que celle des bourgs centres :

Sur la période 1990-2011 :

- 18 communes ont vu leur population diminuer : ces communes sont principalement situées sur le territoire de la CCPR et de la CCVS ;
- 15 communes ont vu leur population croître de plus de 50% : ces communes sont majoritairement situées sur la CCVA et la CCPB. A noter que toutes les communes de la CCVA connaissent une croissance démographique de plus de 10%.

Dynamique démographique des communes, par Communauté de Communes (source : INSEE) :

	négatif	0-10 %	10-30 %	30-50 %	50-100 %	sup 100 %	total
CCID	4	9	5	3			21 communes
CCPB	1	6	9	3	5	1	25 communes
CCPC	1	3	5	1			10 communes
CCPR	7	5	5	6	2		25 communes
CCVA			8	6	3	4	21 communes
CCVS	5	4	7	1			17 communes
total	18	27	39	20	10	5	119 communes

Par ailleurs, on observe, sur la période 1990-2011, que le dynamisme démographique des bourgs-centres est plus modéré que celui des communes rurales périphériques.

Sur le territoire de la CCVS, Sancey-le-Grand a vu sa population diminuer de 7%, tandis que des communes telles que Lanans, Servin ou Vernois-les-Belvoir ont vu leur population augmenter de plus de 25% sur la même période.

Sur la CCID, L'Isle-sur-le-Doubs voit sa population augmenter légèrement (+3%) alors que dans le même temps, des communes telles que Bretigney, Marvelise ou Soye ont connu une hausse de plus de 30%.

Sur la CCPB, Baume-les-Dames a vu sa population croître de 4%, alors que Fourbanne a connu une hausse de 195%, Grosbois de 98%, Autechaux, Silley-Blefond, Vergranne et Voillans de plus de 50%.

Sur la CCPR, Rougemont a vu sa population augmenter de 5% quand, dans le même temps, Trouvans augmentait de 86% et Avilley de 56%.

Sur la CCPC, la population de Clerval a augmenté de 13% alors que celle de Pompierre-sur-Doubs a augmenté de 36%.

Sur la CCVA, Roulans a vu sa population croître de 14% et Bouclans de 29%. Dans le même temps, Saint-Hilaire a vu sa population augmenter de plus de 200%, L'Ecouvotte, Val de Roulans et Vennans de plus de 100%.

Certaines communes, notamment sur la CCPB (Fourbanne) et la CCVA (Saint Hilaire,...), ont des taux de croissance exponentiels, mais en réalité, il s'agit de communes qui ont, à la base, une très faible population (moins de 50 habitants) et qui restent néanmoins de petite taille (environ 150 habitants). Ces communes sont attractives dans la mesure où elles sont très proches des bourgs-centres (et donc des services offerts par ceux-ci) et sur l'axe Baume-les-Dames/Besançon. Par ailleurs, ces communes ont des programmes de lotissement depuis quelques années, ce qui explique le dynamisme démographique. Or, il apparaît que cette vague de construction se trouve dans une phase de stagnation, ce qui pose un enjeu à moyen terme (d'ici 20 ans) : les familles qui s'installent actuellement en lotissement sont jeunes et ont des enfants mais dans quelques années, les enfants auront grandi et leurs parents vieilli.

Vieillesse de la population :

En comparant la structure de la population du Doubs Central avec la structure des échelons administratifs supérieurs (Département, Région, Pays), on observe que :

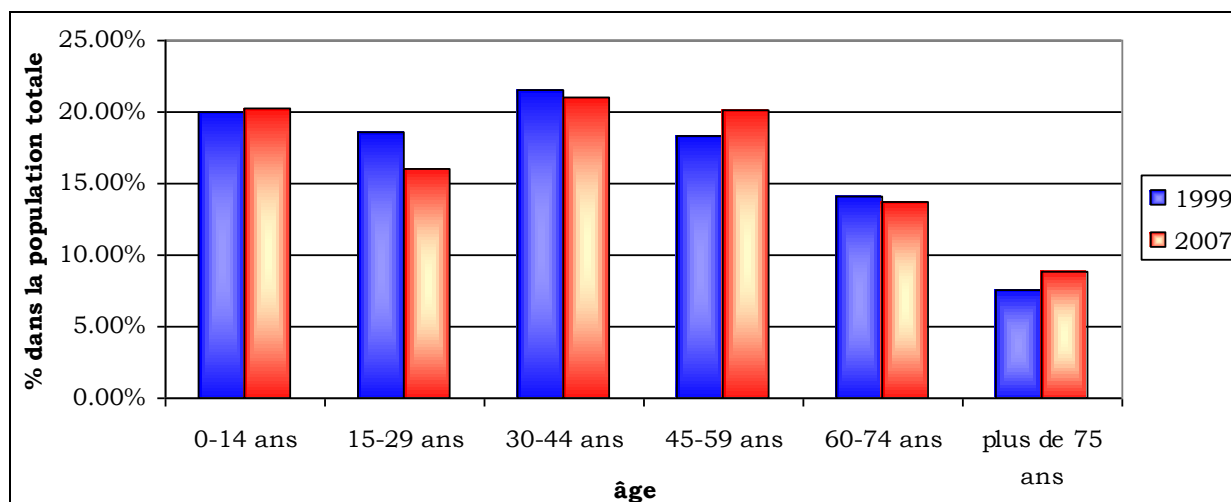
- le Pays du Doubs Central a une part de 0-14 ans (plus de 20%) supérieure à celle observée au sein du Département, de la Région et de la France (de l'ordre de 18,5%).
- les 15-29 ans sont moins représentés au sein du Doubs Central que sur l'ensemble du Département, de la Région et du Pays. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il n'y a pas de structures d'enseignement supérieur sur le territoire. Il est donc possible que les moins de 29 ans quittent le territoire pour poursuivre leurs études.
- les plus de 75 ans sont plus représentés au sein du Pays que dans le reste du territoire. La population du Pays est donc plus vieillissante que celle du Doubs.

Répartition de la population par tranche d'âge (source : INSEE):

	PDC		Doubs		Franche-Comté		France	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
TOTAL	33 037	100.00 %	525 352	100.00 %	1 168 790	100.00 %	64 322 785	100.00 %
0-14 ans	6 674	20.20 %	97 889	18.63 %	216 896	18.56 %	11 909 198	18.51 %
15-29 ans	5 311	16.07 %	106 185	20.21 %	215 218	18.41 %	12 140 601	18.87 %
30-44 ans	6 939	21.00 %	105 683	20.12 %	233 334	19.96 %	13 042 594	20.28 %
45-59 ans	6 665	20.17 %	102 773	19.56 %	235 711	20.17 %	12 968 054	20.16 %
60-74 ans	4 520	13.68 %	70 906	13.50 %	164 594	14.08 %	8 707 584	13.54 %
plus de 75 ans	2 928	8.86 %	41 916	7.98 %	103 037	8.82 %	5 554 754	8.64 %

Sur la période 1999-2007, le nombre de personnes de plus de 75 ans a augmenté de 25% alors que dans le même temps, le nombre de moins de 15 ans a augmenté de seulement 7% et celui des 15-29 ans a diminué de 8% environ.

Évolution de la population par tranche d'âge (source : INSEE) :



On constate une relative homogénéité entre les communautés de communes en ce qui concerne l'âge de leur population, mise à part la CCVA qui a une part de moins de 14 ans plus importante que les autres et une part de plus de 75 ans plus faible.

Répartition de la population par tranche d'âge, par Communauté de Communes (source : INSEE) :

	CCID	CCPC	CCPB	CCPR	CCVA	CCVS	PDC
0-14 ans	18.55 %	20.69 %	19.62 %	18.30 %	23.82 %	19.80 %	20.20 %
15-29 ans	16.16 %	17.45 %	17.25 %	16.19 %	15.07 %	13.47 %	16.07 %
30-44 ans	19.95 %	21.11 %	20.44 %	20.05 %	24.30 %	19.08 %	21.00 %
45-59 ans	22.32 %	18.96 %	18.28 %	20.47 %	20.12 %	21.30 %	20.17 %
60-74 ans	14.11 %	13.70 %	14.41 %	14.46 %	11.06 %	15.27 %	13.68 %
plus de 75 ans	9 %	8 %	10 %	11 %	6 %	11 %	9 %

La composition des ménages :

En moyenne, un ménage du Doubs Central est composé de 2,5 personnes, ce qui équivaut à la moyenne départementale.

Caractéristiques des ménages, par Communauté de Communes (source : INSEE) :

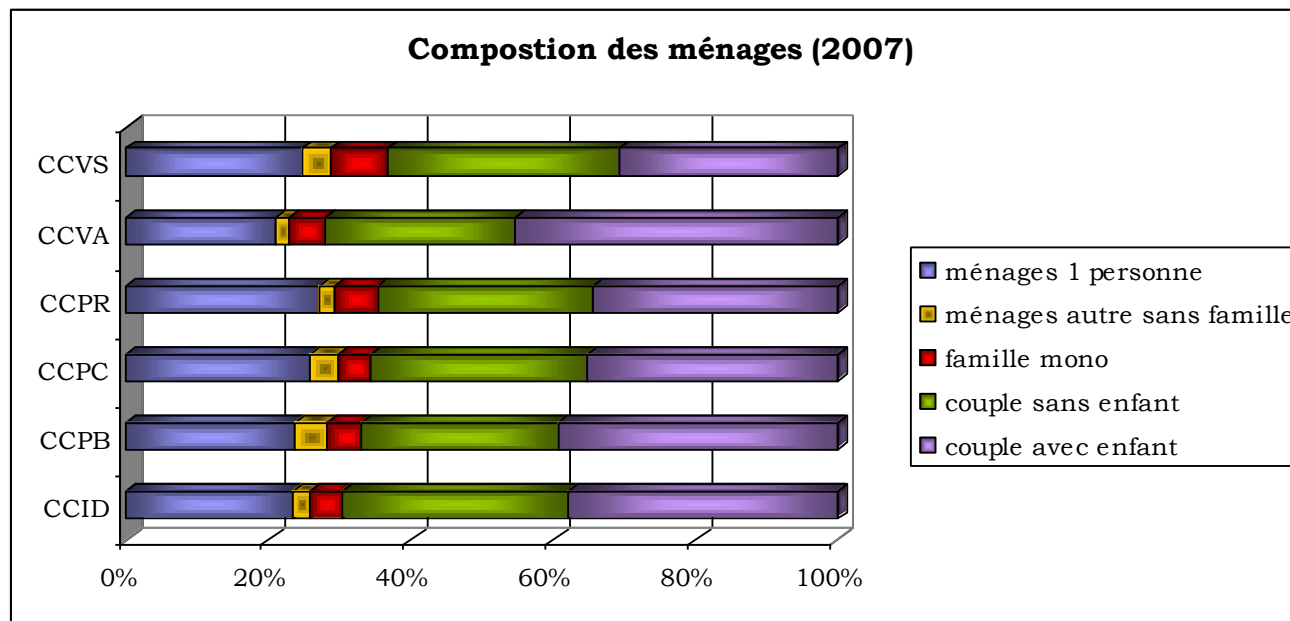
	Nb de ménages en 2007	Nb moyen de personnes par ménage
CCID	3 105	2.5
CCPB	3 644	2.67
CCPC	1 183	2.49
CCPR	1 621	2.4
CCVA	2 558	2.74
CCVS	1 353	2.43
TOTAL	13 465	2.54

En 2007, le ménage type du Doubs Central est un couple avec enfant(s). La CCPR se distingue par le fait qu'elle compte à peu près la même proportion (environ 30%) de ménages composés d'une seule personne, de couples sans enfant et de couples avec enfants. La CCVA et la CCPB ont la plus importante part de couples avec enfant(s) et la plus petite part de ménages d'une seule personne.

Composition des ménages, par Communauté de Communes (source : INSEE) :

	ménages 1 personne		ménages autre sans famille		familles monoparentales		couples sans enfant		couples avec enfant(s)	
	1999	2007	1999	2007	1999	2007	1999	2007	1999	2007
CCID	23.13 %	23.60 %	1.58 %	2.45 %	6.29 %	4.62 %	29.27 %	32.07 %	39.74 %	38.26 %
CCPB	21.84 %	23.78 %	2.79 %	4.52 %	5.51 %	4.71 %	19.07 %	27.68 %	50.79 %	39.32 %
CCPC	25.41 %	25.83 %	3.4 %	4 %	3.97 %	4.6 %	31.50 %	30.36 %	35.72 %	35.21 %
CCPR	24.48 %	27.14 %	2.75 %	2.19 %	6.82 %	5.99 %	29.80 %	30.28 %	36.15 %	34.40 %
CCVA	20.87 %	21.17 %	1.81 %	1.68 %	6.72 %	5.25 %	25.73 %	26.68 %	44.86 %	45.26 %
CCVS	24 %	24.67 %	3.61 %	4.12 %	6.37 %	7.92 %	27.41 %	32.73 %	38.61 %	30.56 %
TOTAL	23.29 %	24.36 %	2.66 %	3.16 %	5.95 %	5.51 %	27.13 %	29.96 %	40.98 %	37 %

Entre 1999 et 2007, les proportions de couples sans enfant et de ménages d'une seule personne ont augmenté. On observe une diminution de la part des familles monoparentales et des couples avec enfants. La CCPC et la CCVS voient au contraire la part de familles monoparentales augmenter. La CCPB connaît la plus forte hausse de couples sans enfants. La CCPB et la CCVS voient leur part de couples avec enfants diminuer fortement, alors qu'on observe une baisse plus modérée pour la CCID, la CCPC, la CCPR et une légère hausse sur la CCVA.



L'emploi et la population active

Bassins d'emplois :

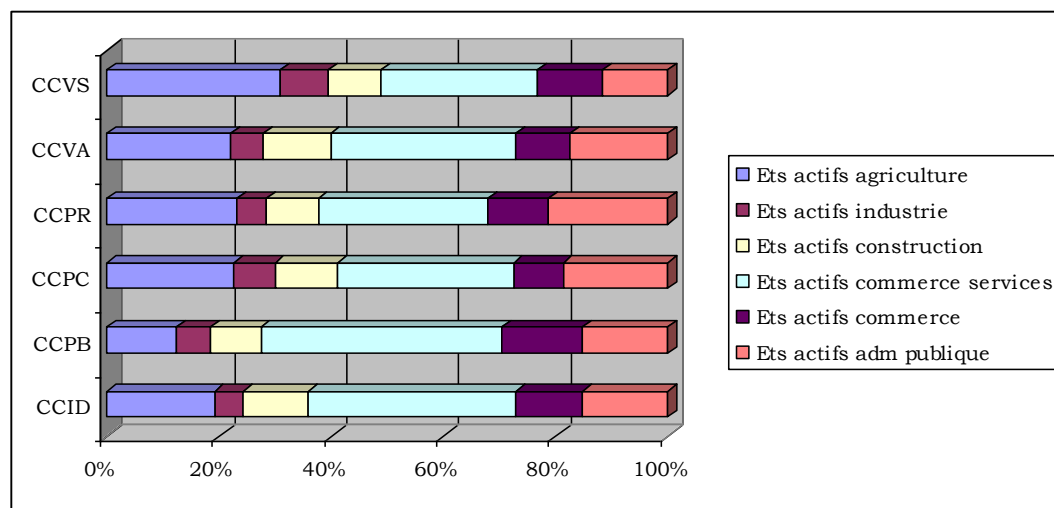
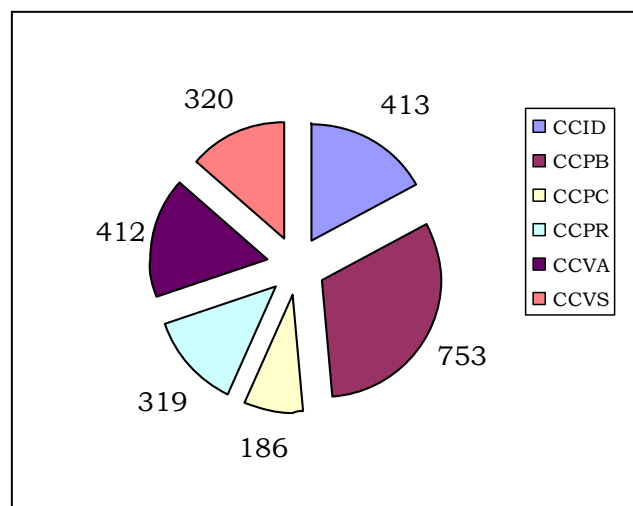
- à l'extérieur du Pays :

Quelque soit le lieu de résidence des habitants du Pays, les quatre pôles urbains attractifs sont à proximité directe, c'est-à-dire à moins d'une heure de voiture. Il s'agit de Besançon, Vesoul (site Peugeot,...), Montbéliard (site Peugeot à Sochaux,...) et Belfort (entreprise Alstom).

- au sein du Pays :

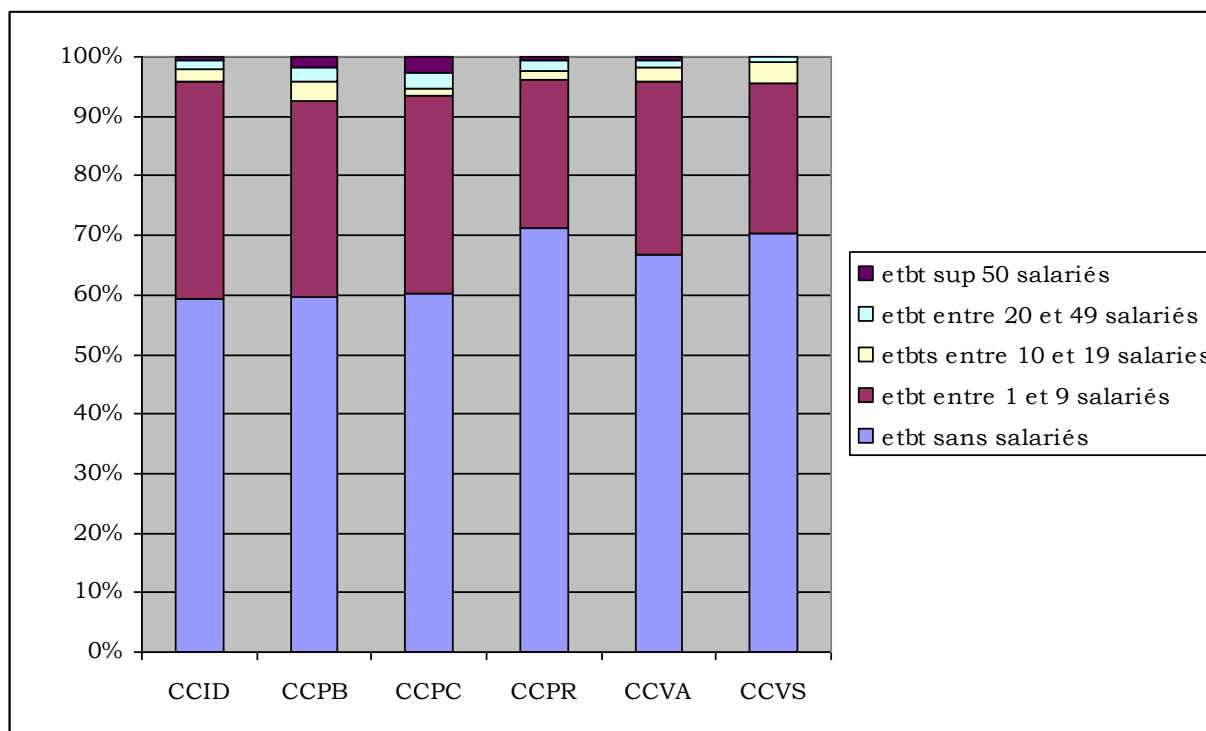
Le Pays du Doubs Central compte plus de 2 400 établissements actifs, au 31 décembre 2008. Ces établissements sont principalement localisés sur les bourgs-centre de la CCPB, la CCID et la CCVA.

Nombre et caractéristiques des établissements actifs du Pays (source : INSEE 2008) :



Les établissements se répartissent majoritairement dans le domaine de l'agriculture, du commerce et des services. On constate que le tissu économique est relativement semblable d'une communauté de communes à l'autre (en termes de pourcentage) : faible tissu industriel, peu d'établissements dans le domaine de la construction...

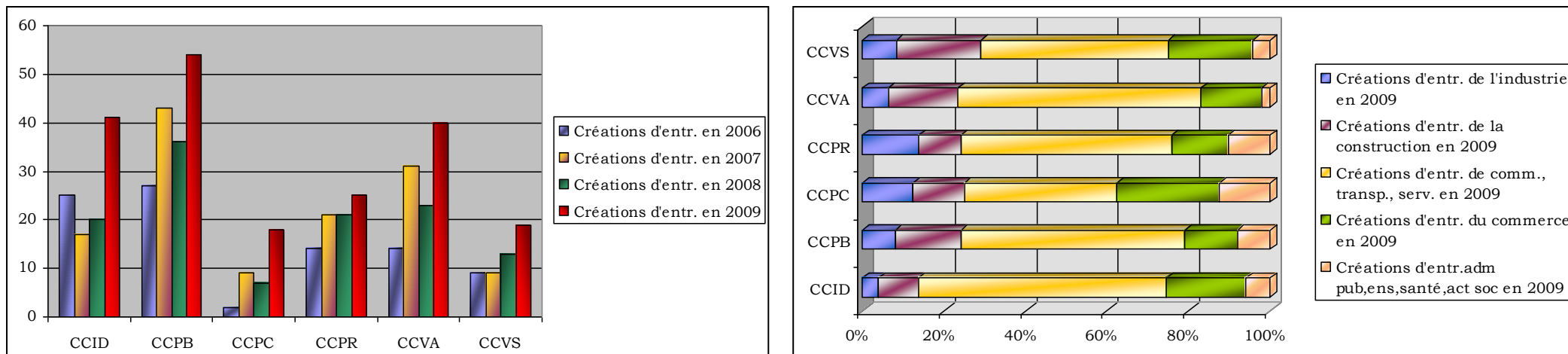
Répartition des établissements du Pays par taille (source : INSEE) :



Plus de 60 % des établissements n'ont aucun salarié et plus de 90 % des établissements ont entre 0 et 9 salariés. Seule la CCVS ne compte aucun établissement de plus de 50 salariés.

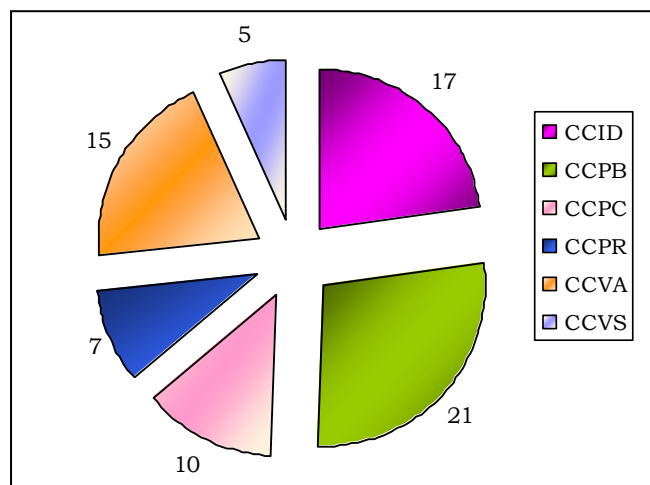
Créations d'entreprises :

Nombre de création d'entreprises et domaine de création, par Communauté de Communes, depuis 2006 (source : INSEE)



Sur l'ensemble des communautés de communes, on observe une forte hausse du nombre de création d'entreprises en 2009. Le secteur pour lequel il y a eu le plus de création d'entreprises est le commerce, le transport et les services divers. Sur le Pays, il y a eu 75 créations d'auto-entrepreneurs en 2009. Les nouvelles entreprises sont principalement installées dans les bourgs centres.

Nombre de création d'auto-entreprises, par Communauté de Communes, en 2009 (source : INSEE) :

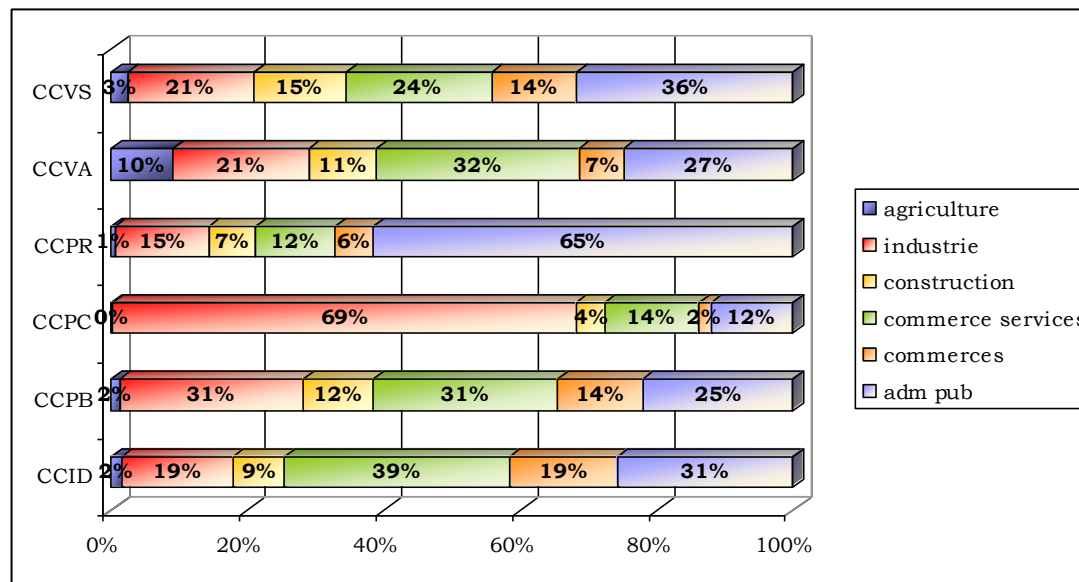
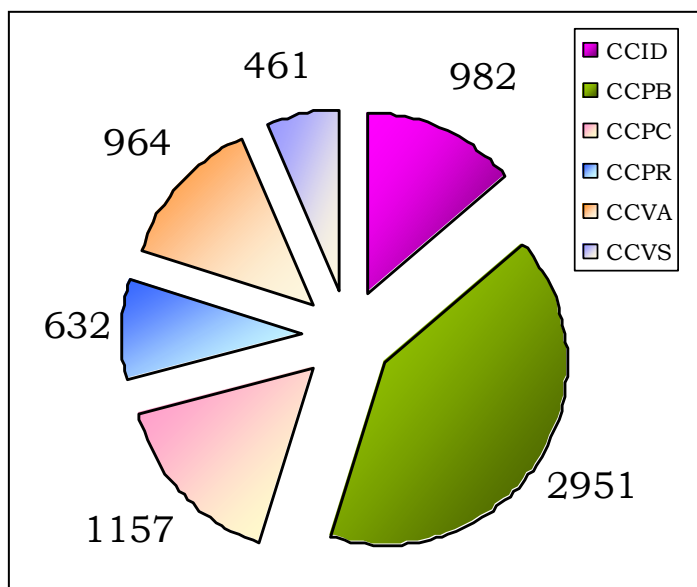


Les postes offerts et demandés :

Les établissements actifs du Pays offrent 7 147 postes; dont 41 % sont localisés sur la CCPB, entre 13 et 16 % sont basés sur la CCID, la CCPC et la CCVA. Ces postes concernent principalement le secteur industriel (32 %), les administrations (structures publiques, enseignement, santé, action sociale) (28 %), les établissements du « commerce, transport et services divers » (27 %). 11 % des postes concernent le commerce, 10 % la construction et 2,5 % l'agriculture. On constate une grande hétérogénéité au sein des communautés de communes.

Sur la CCVS, les entreprises offrent 461 postes, répartis principalement dans le secteur de l'administration (36 %) et le commerce service (24 %). 70 % des postes de la CCPC sont dans le secteur de l'industrie (les principaux pourvoyeurs d'emploi sont situés à Clerval, Santoche et Anteuil).

Nombre de postes offerts par les établissements du Pays, par domaine d'activité et par Communauté de Communes (source : INSEE 2008) :



Sur la CCPR, les entreprises qui offrent le plus d'emploi sont liées au service à la personne, notamment en lien avec la santé (120 postes pour l'ADMR et les structures d'accueil pour personnes âgées et/ou personnes handicapées). Les entreprises de la CCPR sont essentiellement de petite taille (petits artisans et commerçants).

53 % des postes du secteur agricole sont concentrés sur le secteur de la CCVA. La CCVA n'est pourtant pas la communauté de communes pour laquelle on observe une prédominance de l'agriculture. En fait, ce taux s'explique par le fait qu'un Centre d'Élevage et d'Insémination Artificielle est installé à Roulans et est comptabilisé comme étant une activité agricole.

Les postes concernant le secteur de l'industrie se répartissent principalement entre la CCPB (40 %) et la CCPC (35 %).

Parallèlement à cela, les données Pôle Emploi permettent de savoir quels sont les principaux domaines d'activité recherchés par les demandeurs d'emploi. Il apparaît que sur l'ensemble du territoire, les demandeurs d'emploi recherchent surtout un travail dans l'industrie, les services à la personne et à la collectivité, le commerce/vente/grande distribution. Sur la CCPR, la CCVA et la CCID, plus de 10 % des demandeurs d'emploi recherchent un emploi dans la construction/BTP.

Les postes recherchés par les chômeurs, par Communauté de Communes (source : Pôle Emploi 2011) :

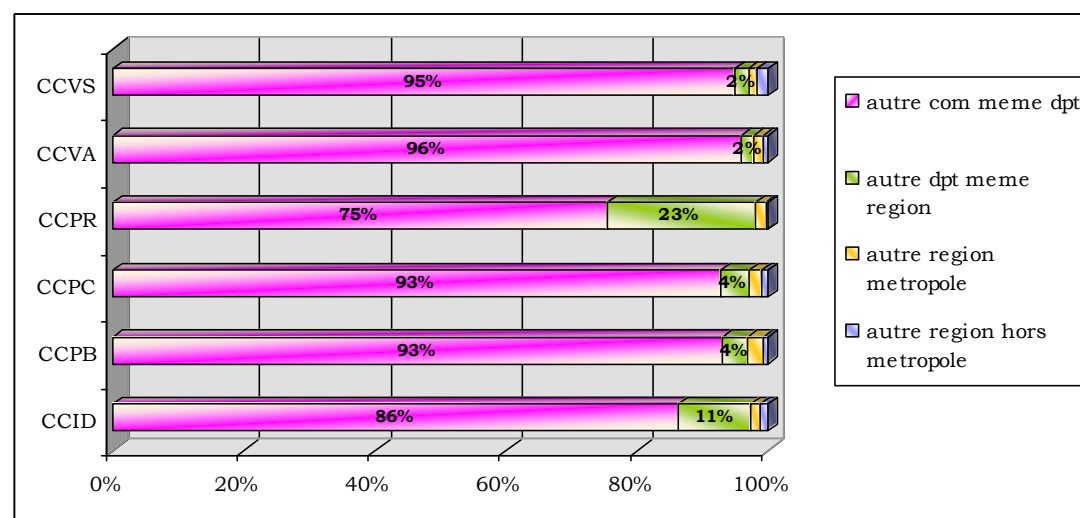
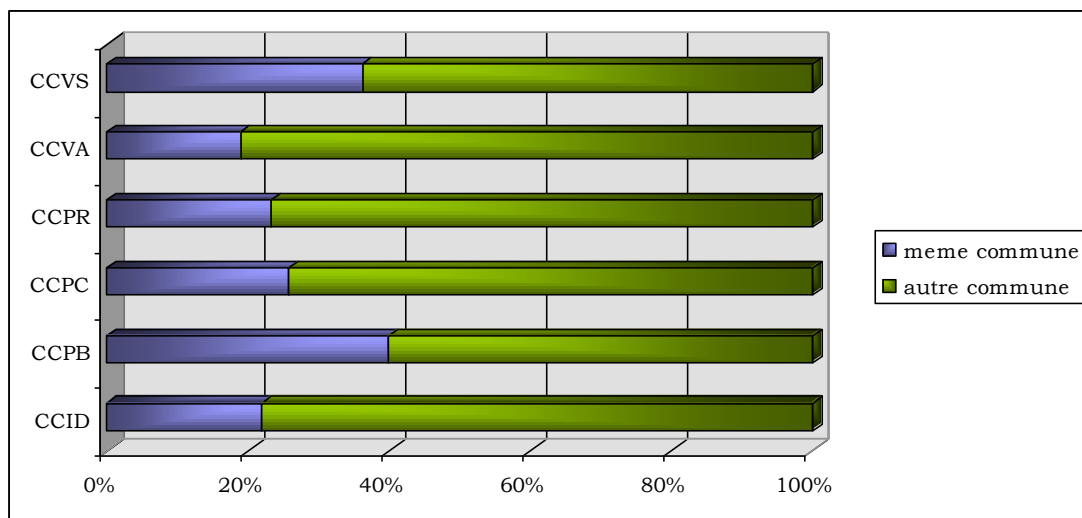
	CCVS		CCID		CCPC		CCPR		CCPB		CCVA	
TOTAL	125	100 %	426	100 %	168	100 %	215	100 %	313	100 %	212	100 %
METIERS TERTIAIRES OU TRANSVERSAUX	64	51 %	211	50 %	86	51 %	127	59 %	194	62 %	115	54 %
Banque, assurance, immobilier	X	X	X	X	X	X	X	X	1	0 %	0	0 %
Commerce, vente et grande distribution	18	14 %	60	14 %	20	12 %	18	8 %	42	13 %	31	15 %
Communication, média et multimédia	X	X	X	X	X	X	X	X	9	3 %	3	1 %
Hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs et animation	5	4 %	14	3 %	X	X	9	4 %	22	7 %	10	5 %
Santé	X	X	15	4 %	9	5 %	15	7 %	15	5 %	8	4 %
Services à la personne et à la collectivité	28	22 %	86	20 %	41	24 %	65	30 %	62	20 %	31	15 %
Spectacle	X	X	X	X	X	X	X	X	1	0 %	4	2 %
Support à l'entreprise	9	7 %	31	7 %	8	5 %	16	7 %	42	13 %	28	13 %
METIERS TECHNIQUES ET INDUSTRIELS	61	49 %	215	50 %	82	49 %	88	41 %	119	38 %	96	46 %
Agriculture et pêche, espaces naturels es espaces verts, soins aux animaux	10	8 %	X	X	X	X	13	6 %	15	5 %	7	3 %
Arts et façonnage d'ouvrages d'art	X	X	X	X	X	X	X	X	1	0 %	0	0 %
Construction, bâtiment et travaux publics	7	6 %	44	10 %	8	5 %	24	11 %	29	9 %	27	13 %
Industrie	27	22 %	97	23 %	44	26 %	32	15 %	44	14 %	40	19 %
Installation et maintenance	6	5 %	20	5 %	12	7 %	7	3 %	8	3 %	6	3 %
Transport et logistique	11	9 %	33	8 %	11	7 %	12	6 %	22	7 %	16	8 %

Migrations domicile-travail :

A l'échelle du Pays, 28 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence. Parmi les 72 % travaillant à l'extérieur, 90 % travaillent dans leur département de résidence, 7 % travaillent dans un autre département, mais dans la même région, 2 % exercent leur activité dans une autre région.

A l'échelle de chaque Communauté de Communes, on constate que 35 à 40 % des habitants de la CCVS et de la CCPB travaillent dans leur commune de résidence.

Lieux d'emploi et de résidence des habitants du Pays, par Communauté de Communes (source : INSEE) :



En règle générale, 93 à 96 % des actifs qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence travaillent dans une autre commune du même département. Seules la CCPR et la CCID ont une proportion plus importante d'actifs exerçant dans un autre département de la même région : cela s'explique par le fait que ces communautés de communes sont situées en bordure du département. Les habitants de la CCPR travaillent à Baume-les-Dames, Autechaux, Clerval, Sochaux ou Besançon, mais s'orientent également à Vesoul (PSA), Belfort (Alstom). Sur la CCID, les habitants travaillent principalement à Montbéliard, Clerval et Baume-les-Dames.

Population active :

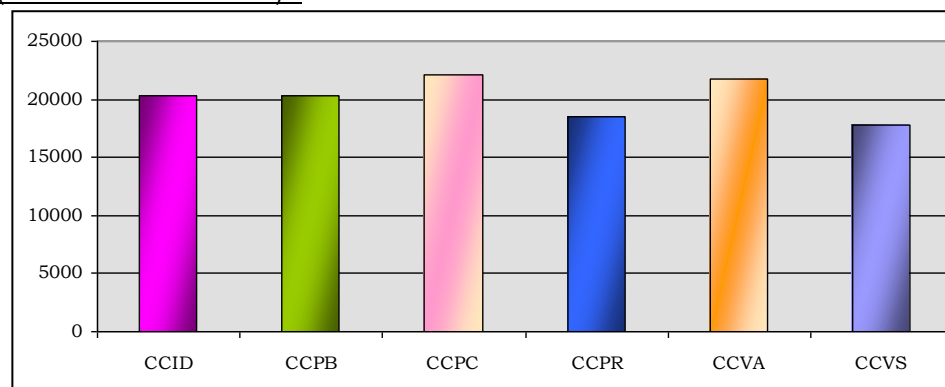
26 % des 15-64 ans sont inactifs : 30 % sont élèves/étudiants/stagiaires non rémunérés, 37 % sont retraités/préretraités et 33 % sont d'autres inactifs. La CCVA a une plus grande proportion d'élèves/étudiants (41 %) que les autres communautés de communes.

Répartition des inactifs 15-64 ans par catégorie et par Communauté de Communes (source : INSEE 2008) :

	Total Inactifs 15-64 ans	Elèv. Etud. Stag. non rémunérés	%	Retraités Préretraités	%	Autres inactifs	%
CCID	1 237	325	26 %	451	36 %	460	37 %
CCPB	1 362	463	34 %	534	39 %	365	27 %
CCPC	486	123	25 %	173	36 %	190	39 %
CCPR	751	164	22 %	265	35 %	322	43 %
CCVA	986	401	41 %	340	35 %	245	25 %
CCVS	528	135	26 %	206	39 %	187	35 %
total	5 350	1 612	30 %	1 969	37 %	1 769	33 %

La population active du Pays est composée en majorité d'ouvriers (35 %), d'employés (26 %) et de professions intermédiaires (20 %). Il y a très peu de cadres (7 %), d'artisans (6 %) et d'agriculteurs (4 %). La CCVS se distingue par une proportion plus importante d'agriculteurs (10 %) et d'artisans/commerçants/chefs d'entreprises.

Revenu net moyen par foyer fiscal (source : INSEE 2008) :



Les habitants de la CCPC et de la CCVA ont des revenus annuels nets moyens (par foyer fiscal) supérieurs aux autres Communautés de Communes (environ 22 000€), ceux de la CCPB et de la CCID ont des revenus nets de l'ordre de 20 000 € tandis que ceux de la CCPR et de la CCVS sont en dessous de 20 000 € (environ 18 000 €).

Taux de chômage :

Définition :

* taux de chômage **selon l'INSEE** : les chômeurs, au sens du recensement de la population, sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi

* taux de chômage **selon Pôle Emploi** : Pôle Emploi a défini plusieurs catégories de chômeurs :

Catégorie A: Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi (cherchant un emploi à plein temps et à durée indéterminée)

Catégorie B: Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (cherchant un CDI à temps partiel)

Catégorie C: Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (cherchant un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier)

Répartition de la population active par Communauté de Communes (source : INSEE 2008) :

	Pop 15-64 ans (actifs et inactifs)	Actifs 15-64 ans	%	Actifs occupés 15-64 ans	%	Chômeurs 15-64 ans	%
CCID	4 635	3 398	73.32 %	2 999	88 %	399	11,7 %
CCPB	5 416	4 054	74.85 %	3 757	93 %	296	7,3 %
CCPC	1 794	1 308	72.91 %	1 198	92 %	110	8,4 %
CCPR	2 511	1 759	70.08 %	1 581	90 %	178	10,1 %
CCVA	4 342	3 356	77.29 %	3 153	94 %	203	6 %
CCVS	1 921	1 393	72.52 %	1 287	92 %	106	7,6 %
total	20 619	15 269	74.05 %	13 976	92 %	1 293	8,5 %

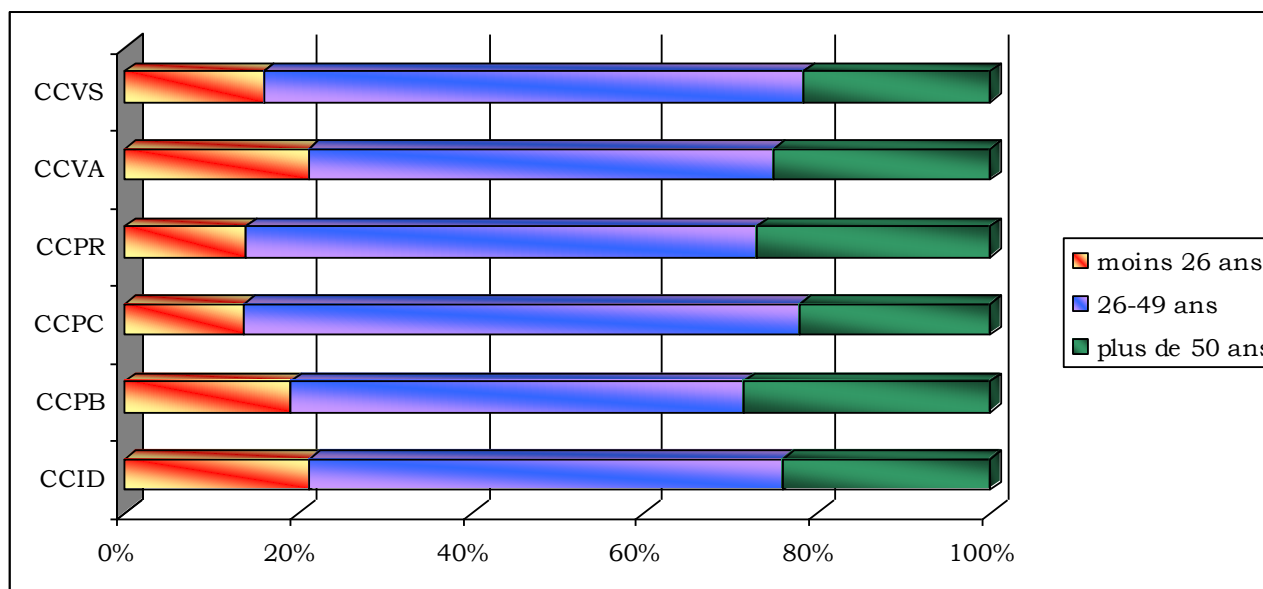
74 % des 15-64 ans sont actifs. En moyenne, à l'échelle du Pays, le taux de chômage est de 8,5 %, mais ce taux varie de 6 % sur la CCVA à 11,7 % sur la CCID. La CCID et la CCPR ont des taux de chômage relativement élevés (plus de 10 %), tandis que la CCPB et la CCVA ont de faibles taux (6 à 7 %). Cela peut s'expliquer par le fait que la CCPB concentre un certain nombre d'activités économiques (à Baume-les-Dames et sur la zone Europolys à Autechaux) et que les communes de la CCVA sont proches de l'agglomération bisontine.

Les chômeurs inscrits à pôle emploi (catégorie A, B et C) (source : pôle emploi, au 31 juillet 2011)

Entre 2010 et 2011, la variation du taux de chômage est très variée selon les Communautés de Communes : il a augmenté de près de 10 % sur la CCID et la CCVS, tandis qu'il a augmenté de 0,5 % sur la CCPR et qu'il a diminué de 1,8 % sur la CCPC.

Selon les chiffres de Pôle Emploi, entre 2008 et 2011, le nombre de chômeurs de catégorie A a augmenté de 51 % sur le canton de Baume-les-Dames, de 37 % sur celui de Clerval, de 25 % sur Rougemont et 20 % sur le canton de Roulans.

Répartition des chômeurs par âge (source : INSEE)



Les 15-24 ans représentent 18 % des chômeurs à l'échelle du Pays : ils représentent 14% des chômeurs sur la CCPC et la CCPR et environ 20% sur la CCID, la CCVA et la CCPB. En moyenne, sur l'ensemble du Pays, la répartition des jeunes chômeurs est de l'ordre de 50 % d'hommes et 50 % de femmes. La CCID se distingue par le fait que sa proportion de jeunes femmes au chômage (37 %) est plus faible que celle des hommes (63 %), alors que c'est l'inverse sur les autres territoires.

En moyenne, sur le Pays, les plus de 50 ans représentent 25 % des chômeurs. Ils représentent 22 % des chômeurs sur la CCVS et 28 % sur la CCPB. La répartition hommes-femmes est relativement égalitaire à l'échelle du Pays, mais on observe de grandes disparités selon les Communautés de Communes : sur la CCPR, le taux de chômage des femmes de plus de 50 ans est de 25 % et celui des hommes de 75 %, tandis que sur la CCPB, le taux de chômage des femmes de plus de 50 ans est de l'ordre de 70 % et celui des hommes de 30 %.

Répartition des chômeurs par sexe et par Communauté de Communes (source : Pôle Emploi 2011) :

	Chômeurs 15-64 ans	Hommes	%	Femmes	%
CCID	433	202	47 %	224	53 %
CCPB	313*	136*	44 %	177*	56 %
CCPC	168	71	42 %	97	58 %
CCPR	215	93	43 %	122	57 %
CCVA	212*	98*	46 %	114*	54 %
CCVS	125	56	45 %	69	55 %
total	1 466	656	45 %	803	55 %

* pour ces territoires, il s'agit uniquement des chômeurs de catégorie A

A l'échelle du Pays, 45 % des chômeurs sont des hommes et 55 % des femmes.

Répartition des chômeurs par niveau de qualification et par Communauté de Communes (source : Pôle Emploi 2011) :

	Non qualifié	niveau BEPC	niveau BEP CAP	niveau BAC	niveau BAC+2	niveau au moins BAC+3
CCVS	16 %	19 %	44 %	14 %	X	X
CCID	16 %	23 %	37 %	14 %	8 %	3 %
CCPC	23 %	23 %	38 %	10 %	X	X
CCPR	21 %	18 %	39 %	12 %	4 %	7 %
CCPB	41.9 %	45.40 %			12.80 %	
CCVA	28.3 %	57.50 %			13.70 %	

C'est sur la CCPB et la CCVA, qu'il y a le plus de chômeurs qualifiés (au moins BAC+2, mais c'est également sur ces territoires qu'il y a le plus de chômeurs non qualifiés).

Durée d'inscription à Pôle Emploi et indemnisation:

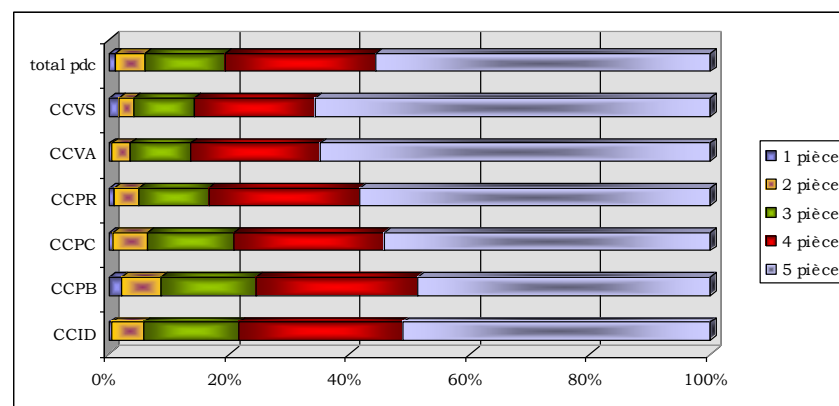
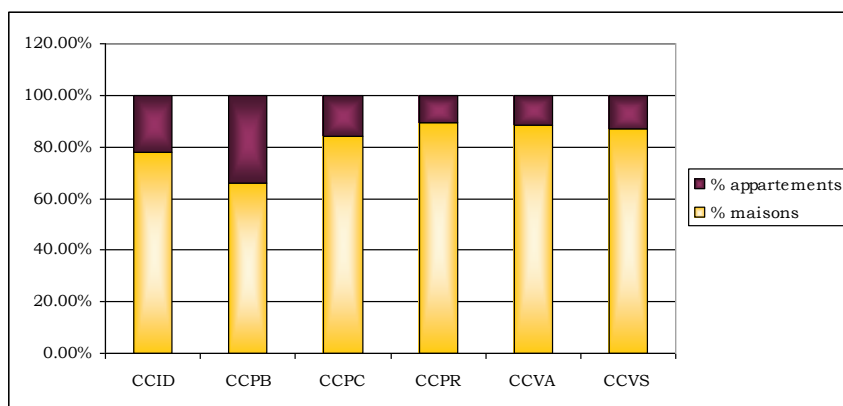
Sur la CCVA, 27 % des chômeurs sont inscrits depuis moins d'un an alors qu'ils sont près de 60 % sur la CCID, la CCPR et la CCVS. Toutefois, il est difficile de mesurer avec précision le taux réel de chômage dans la mesure où certaines personnes ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi car elles savent qu'elles ne percevront aucune indemnité. Sur la CCVS, la CCPR et la CCPC, près de 70 % des chômeurs sont indemnisés. Ils sont 64 % sur la CCID, 62 % sur la CCVA et seulement 56 % sur la CCPB.

20 % des chômeurs de la CCPB bénéficient du RSA alors qu'ils ne sont que 8 % sur la CCVA.

Le parc de logements

A l'échelle du Pays, 86 % des logements sont des résidences principales, 6 % sont des résidences secondaires et 7 % sont vacants (la répartition est semblable d'une Communauté de Communes à l'autre). Par contre, au niveau infracommunautaire, on relève des disparités entre communes : certaines ont une part importante de logements vacants (18 % pour Vellerot-les-Belvoir) tandis que d'autres n'en ont aucun (Santoche).

Caractéristiques du parc de logements (source : INSEE 2008) :

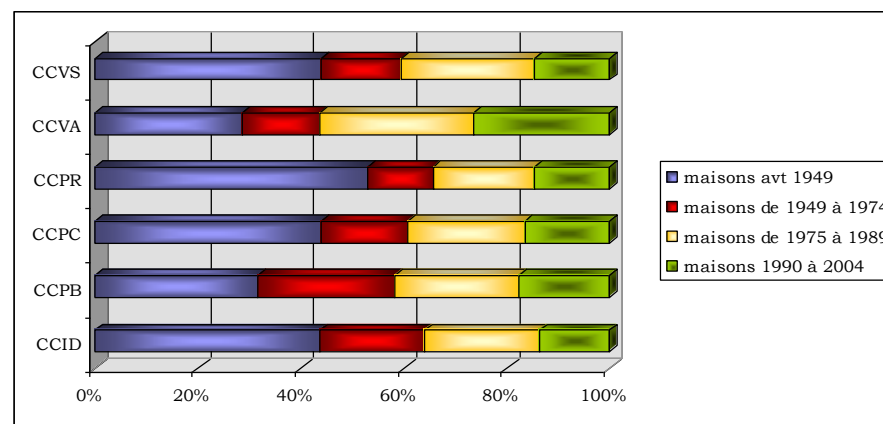
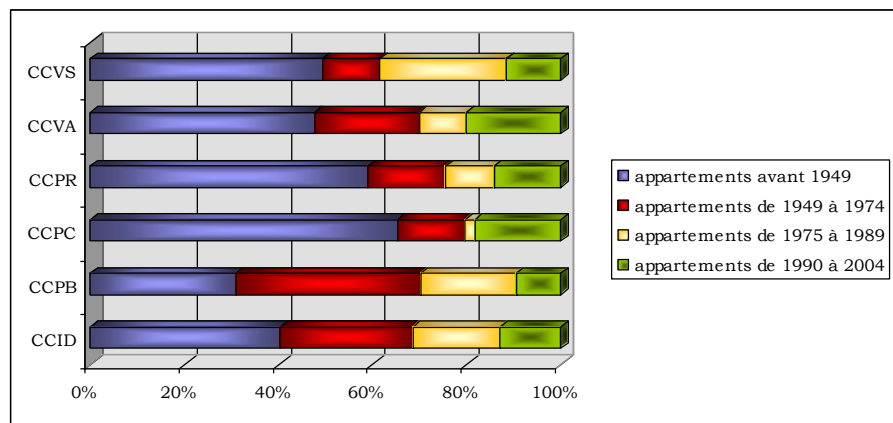


80 % du parc constitué de maisons, 20 % d'appartements. La CCPB compte 65 % de maisons et 35 % d'appartements, alors que la CCPR compte 90 % de maisons et 10 % d'appartements.

Les logements recensés sur le territoire sont des logements de grande taille (les logements de 1 pièce représentent 1 % du parc, les 2 pièces 5 %, tandis que les 5 pièces représentent en moyenne plus de 55 % du parc).

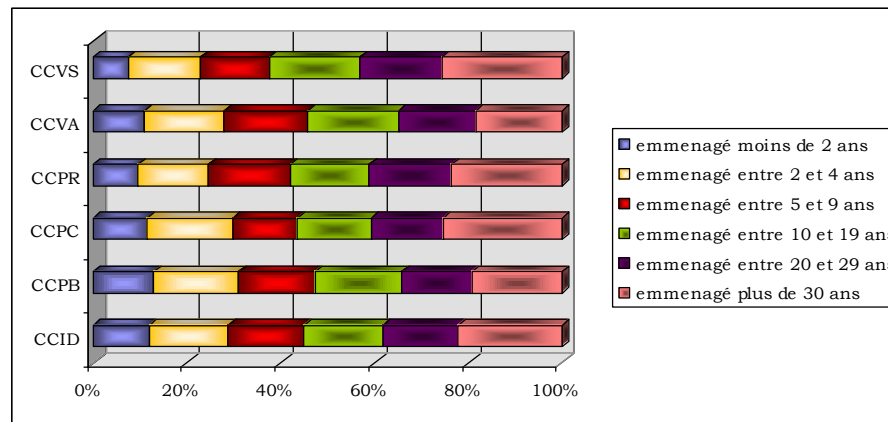
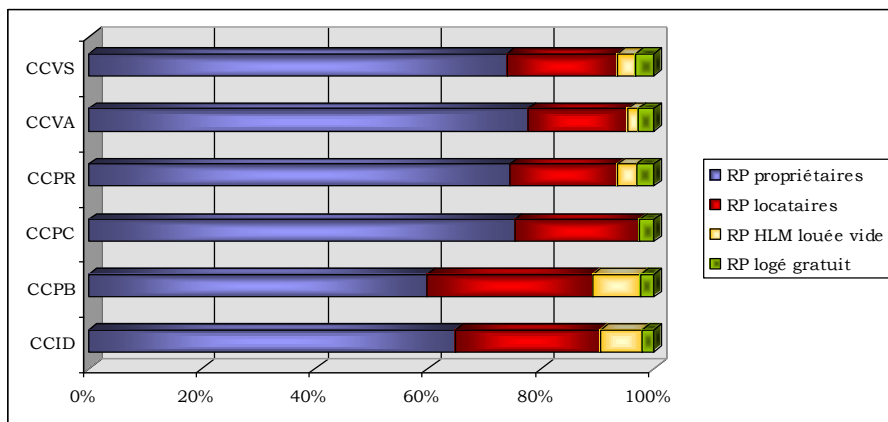
Concernant la demande de logements, sur le secteur de Baume-les-Dames, il s'agit surtout de jeunes couples avec enfants en bas âge, qui travaillent sur Besançon ou Montbéliard et cherchent des T4-T5. Les personnes seules recherchent quant à elle des petits logements au centre de Baume-les-Dames.

Date de construction des appartements et maisons, par Communauté de Communes (source : INSEE 2008) :



A l'échelle du Pays, 39 % des maisons et 40 % des appartements ont été construits avant 1949. On observe d'importants écarts entre les Communautés de Communes. La CCVA a un parc de maisons plus récent que les autres communautés de communes : 28 % des maisons ont été construites avant 1949 et 26 % après 1990. La CCPR a au contraire un parc plus vieillissant : 53 % des maisons ont été construites avant 1949 et 14 % après 1990. Concernant les appartements, 70 % ont été construits avant 1974 et seulement 12 % après 1990. 30 % des appartements de la CCPB ont été construits avant 1949, tandis que sur la CCPC, ce ratio atteint plus de 65 %.

Répartition des résidences principales par type d'occupant et par date d'emménagement (source : INSEE 2008) :



69 % des résidences principales du Pays sont occupées par des propriétaires. La CCPB a une part plus importante de locataires que les autres Communautés de Communes et le parc HLM est le plus développé sur la CCPB.

En moyenne sur le Pays, 21 % des ménages se sont installés dans leur logement il y a plus de 30 ans et 27 % seulement il y a moins de 5 ans. Sur la CCPB, 30 % des ménages se sont installés dans leur logement il y a moins de 5 ans et 19 % il y a plus de 30 ans.

Dynamique de la construction neuve et logements collectifs :

Les territoires ont un certain dynamisme en ce qui concerne la construction neuve. Il s'agit principalement de maisons individuelles, construites dans le cadre d'un lotissement ou de façon éparse. Mais certains territoires ont des dynamiques plus importantes que d'autres. La majorité des communes de la CCPB, de la CCVA, de la CCPC ou encore de la CCVS ont des programmes de lotissement alors que cette dynamique est plus modérée sur la CCPR.

Le dynamisme de la construction neuve a un impact important sur l'évolution démographique et sur la « jeunesse » d'un territoire (impact sur la création de structure d'accueil enfance/petite-enfance entre autres).

La construction de logements collectifs est plus modérée : sur la CCVA, on recense un seul logement collectif locatif, situé à Laissey, composé de 12 appartements à caractère social. Des propriétaires privés décident néanmoins d'aménager des anciens corps de ferme pour y créer des logements locatifs.

Rougemont a un projet de petits pavillons adaptés aux personnes âgées, à proximité de la future maison médicale et des commerces : il s'agit d'un nouveau quartier de vie.

Anteuil a créé des logements sociaux collectifs dans les nouveaux lotissements (gérés par HDL) et Clerval a un projet de logement collectif dans le bâtiment de la gendarmerie.

Sancey-le-Grand a environ 20 appartements à loyer modéré (gérés par Neolia), construit il y a 30 ans. La commune compte également un lotissement avec 20 maisonnettes (logement conventionnés sociaux) gérés par Neolia. Les maisonnettes connaissent plus de succès que les appartements.

La mairie de Baume-les-Dames envisage d'acquérir un îlot abandonné au centre-ville afin d'y aménager des logements et des commerces de proximité. De plus, des logements, des commerces, du service à la personne et des bureaux seront créés à l'ancienne caserne. Enfin, la ZAC de Champvans aura une partie commerciale et 15 hectares en habitat : accession à la propriété en maison individuelle, collectif et maison de ville (petite maison en T4-T5 en mitoyen).

Il y a un enjeu en ce qui concerne la requalification des lotissements construits il y a 50 ans : les maisons sont trop vieilles pour attirer des jeunes ménages. Le risque est d'aboutir à la construction de nouveaux lotissements en périphérie des bourgs alors que les centres seront vides.

A noter que la communauté de communes du Pays Baumoïse lance une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) dès 2012 : elle se focalisera sur l'habitat indigne et dégradé, la lutte contre la précarité énergétique et va rééquilibrer les aides en direction des propriétaires occupants en situation modeste.

B) État des lieux de l'offre de services

Thématique 1 : Santé, services aux personnes âgées, services aux personnes handicapées

L'offre de soins :

Ce qui était dit en 2008 :

Le précédent schéma de services montrait que le système de santé était fragile, notamment sur le secteur de Rougemont. L'enjeu se concentrait sur le maintien de l'offre de soins primaires assuré par les médecins généralistes, les dentistes, les kinésithérapeutes. Il s'agissait de permettre le renouvellement de la population médicale à horizon de 4-5 ans et de s'appuyer sur les potentialités des nouvelles technologies pour développer la médecine à distance comme réponse aux difficultés d'accès aux soins des spécialistes par exemple.

Différentes actions avaient été mises en avant afin de maintenir et structurer l'offre de santé sur le territoire :

- création d'une maison médicale pluridisciplinaire intégrée au projet de pôle socio-éducatif de la Communauté de Communes du Pays de Rougemont
- création d'une maison médicale à L'Isle-sur-le-Doubs
- soutien aux projets de concertation entre professionnels de garde pour faciliter la proximité des services (médecins, pharmaciens de garde)
- soutien aux projets innovants favorisant la qualité de l'offre de soins : télé médecine, téléconsultation (grâce à la visioconférence et au transfert d'images numériques et grâce au lien entre un hôpital local et un centre hospitalier, le spécialiste peut effectuer une téléconsultation)
- actions de promotion du territoire et de son cadre de vie auprès des étudiants en médecine.

A l'heure actuelle, les professionnels de santé restent insuffisamment nombreux sur le territoire : le Pays souffre d'un manque de médecins généralistes et de chirurgiens-dentistes. Par ailleurs, les professionnels sont inégalement répartis et sont principalement installés dans les bourgs centre.

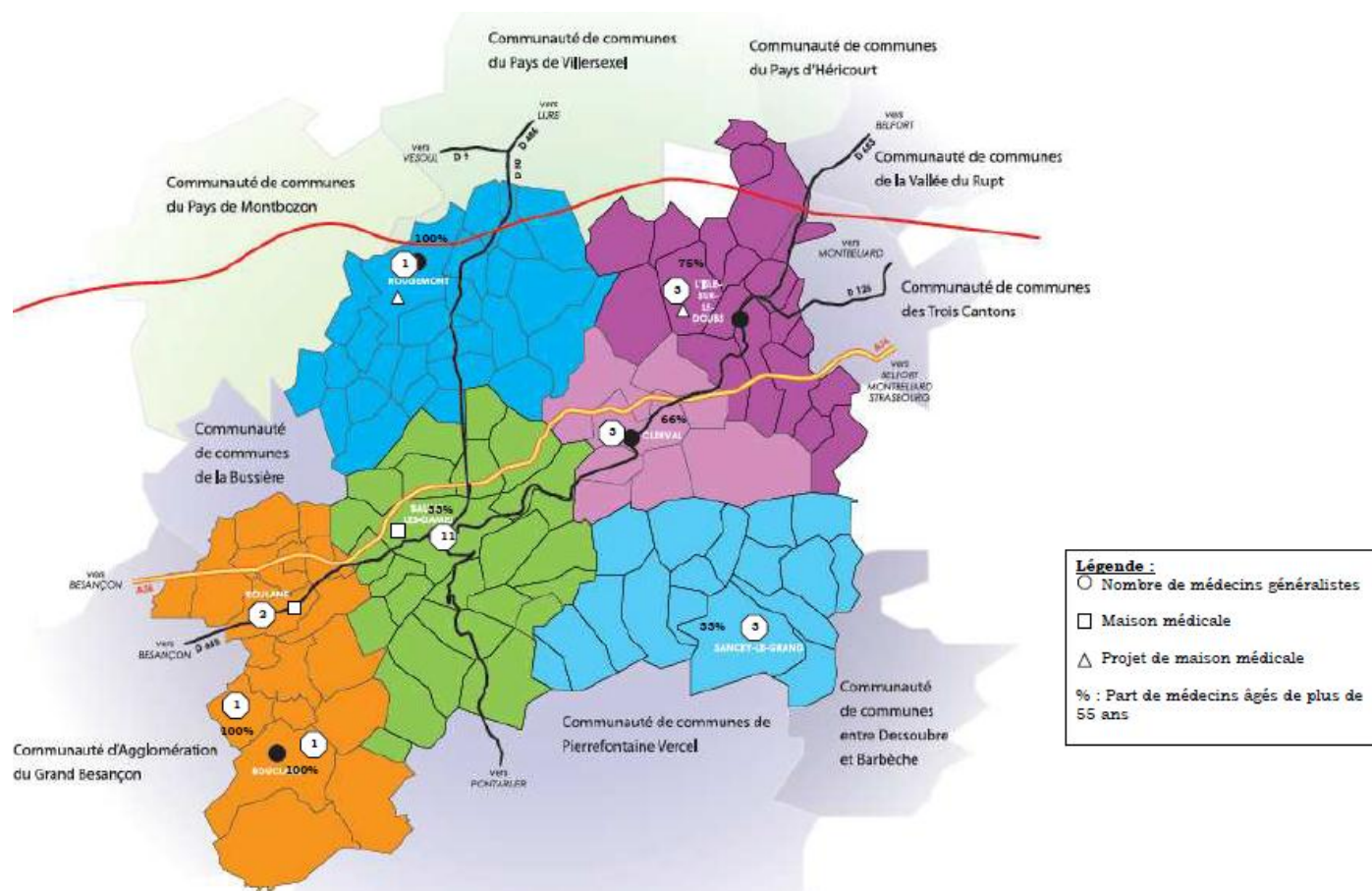
Nombre de professionnels de santé par Communauté de Communes (sources : URCAM et entretiens de terrain):

	CCID	CCPB	CCPC	CCPR	CCVA	CCVS
Médecins généralistes	3	11	3	1	4	3
Masseurs kinésithérapeutes	2	9	6	2	2	1
Infirmiers libéraux	8	9	6	1	8	8
Chirurgiens dentistes	1	6	0	1	2	2

L'offre de soins se mesure également par la densité de professionnels, c'est-à-dire le nombre de professionnels de santé pour 10 000 habitants.

Densité de professionnels de santé par Communauté de Communes (source : URCAM et entretiens de terrain):

	CCID	CCPB	CCPR	CCVA	CCPC	CCVS	PAYS	Doubs	Franche-Comté	France métropolitaine
Médecins généralistes	5.4	12.22	2.43	5.68	10.16	8.9	7.47	11.46	10.52	11
Infirmiers diplômés d'État	10.8	10	2.43	11.36	20.3	11.88	11.13	9.21	8.92	11.83
Chirurgiens-dentistes	1.35	6.66	2.43	2.84	0	5.93	3.20	5	4.43	6
Masseurs-kinésithérapeutes	2.7	10	4.85	2.84	20.3	2.97	7.28	5.93	5.39	8.5



Les médecins généralistes (source : ARS):

La densité de médecins généralistes libéraux est relativement faible sur le territoire : le Pays compte 7,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants, alors que cette densité est de 11,5 au niveau du département, 10,5 au niveau de la Région et 11 à l'échelle nationale.

Par ailleurs, on observe de grandes disparités entre les communautés de communes :

- la CCPR compte un seul généraliste, installé à Rougemont, âgé de plus de 55 ans. Les habitants de la CCPR se tournent vers des médecins de Villersexel, Baume-les-Dames et Montbozon. Le médecin organise des gardes avec les professionnels de Montbozon, Villersexel et Rigney.
- les 4 médecins de la CCVA sont répartis entre Bouclans (1 professionnel), Osse (1 professionnel) et Roulans (2 professionnels). Une maison médicale existe à Roulans et regroupe les deux médecins généralistes et les deux masseurs-kinésithérapeutes de la commune. La moitié des médecins de la CCVA a plus de 55 ans.
- les 3 médecins de la CCPC sont installés à Clerval et exercent en cabinet individuel: 2 ont plus de 55 ans et seront en retraite d'ici 5 ans.
- sur la CCID, on compte 3 médecins généralistes (cinq médecins jusqu'en 2007, quatre jusqu'en 2010), secondés par deux remplaçants. 3/4 des médecins ont plus de 55 ans.
- les 11 médecins de la CCPB sont installés à Baume-les-Dames et 1/3 a plus de 55 ans.
- les 3 médecins de la C CVS sont installés à Sancey-le-Grand : 1 a plus de 55 ans.

En moyenne, un habitant du Pays doit parcourir un peu moins de 6 km pour avoir accès à un médecin généraliste. Par contre, il est à noter que certaines communes sont situées à 15 km d'un médecin généraliste. Les habitants du Pays consomment 136 547 actes auprès de leur généraliste, soit une consommation moyenne par habitant de 4 actes par an.

Certains territoires sont donc très largement déficitaires en médecins généralistes libéraux : il s'agit surtout des territoires les plus ruraux et les plus excentrés. En effet, les étudiants, futurs professionnels de santé, aspirent à de meilleures conditions de travail et de vie que leurs prédécesseurs (travail en association avec d'autres médecins, RTT, vacances, proximité des services et loisirs, ...). Ces conditions sont plus difficiles à obtenir en milieu rural, ce qui implique que majoritairement, les étudiants en médecine préfèrent exercer en ville, une fois leur diplôme obtenu.

Si les constructions de maison de santé se développent sur le territoire (projets à L'Isle-sur-le-Doubs et Rougemont), les médecins du territoire sont encore un certain nombre à exercer en cabinet individuel et il est parfois difficile pour les collectivités volontaristes d'attirer des professionnels de santé au sein des maisons médicales pluridisciplinaires.

Par ailleurs, 50 % des médecins généralistes sont âgés de plus de 55 ans : ils sont donc susceptibles de partir en retraite au cours des 10 prochaines années, ce qui risque d'aggraver le manque de médecins généralistes si ces départs ne sont pas compensés par des installations.

Des problèmes relatifs à l'organisation des gardes médicales avaient été pointés lors du précédent schéma de services. Aujourd'hui, ces problèmes semblent résolus. En effet, un numéro de téléphone (le 39 66) a été mis en place pour toute la région Franche-Comté. Ainsi, en composant ce numéro de téléphone, un patient peut joindre un médecin en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux, c'est-à-dire la nuit (de 20h à 8h), le week end et les jours fériés.

La majorité des professionnels exerce en cabinet principal et en individuel. Néanmoins, les maisons médicales se développent sur le territoire : il existe une maison à Roulans (initiative privée), une à Baume-les-Dames (initiative privée) et une à Sancey-le-Grand (initiative privée) depuis 2011. La maison médicale de Sancey-le-Grand (conjuguée à un foyer logements, située vers la maison de retraite et les commerces) a un espace pour 2 cabinets de médecin, 1 dentiste, 1 orthophoniste, 1 kiné et un centre de soin avec 4 infirmiers.

La construction de maison médicale est fréquemment utilisée par les collectivités (ou par des opérateurs privés) pour prévenir la désertification médicale (il s'agit d'attirer de nouveaux praticiens en leur assurant de meilleures conditions de travail, grâce à une mutualisation des moyens et une répartition des charges). Le précédent schéma préconisait la construction de maisons de santé à L'Isle-sur-le-Doubs et Rougemont. Ces projets sont en phase de montage et devraient voir le jour en 2012/2013.

Focus sur les projets de maison de santé à Rougemont et L'Isle-sur-le-Doubs

* La **CCPR** a un projet de réaliser un pôle pluri-médical et social, qui devrait voir le jour en 2013. Il regroupera :

- les professionnels de santé libérale (3 médecins généralistes, 1 dentiste, 1 reflexologue plantaire). Il y aura un cabinet polyvalent pour les spécialistes (podologue/pédicure, orthophoniste, ...).
- le personnel et les représentants de l'association ADMR
- l'Espace Seniors du Doubs Central.

Les professionnels de santé ont créé une association de Coordination des Soins sur le Pays de Rougemont afin de répondre aux enjeux existant sur ce territoire fortement déficitaire en professionnels de santé.

* La maison de santé pluridisciplinaire à L'Isle-sur-le-Doubs, portée par la **CCID**, verra probablement le jour en 2013. Plusieurs professionnels ont manifesté leur intérêt pour rejoindre cette maison de santé :

- 4 médecins généralistes : 2 à temps plein, 1 qui consacrera une part de son activité à sa fonction de coordonnateur de l'EHPAD, le dernier exercera à 70 %.
- 3 cabinets de 3 infirmières libérales
- 1 sage femme (cabinet principal à mi-temps),
- 1 pédicure-podologue (cabinet secondaire, un à deux jours par semaine).

Néanmoins, certaines professions sont toujours recherchées : deux dentistes et un cinquième médecin (une interne en médecine, qui a participé aux réunions de travail sur le projet et a manifesté son intérêt pour la maison de santé de L'Isle-sur-le-Doubs).

A noter que cette structure hébergera également les services de l'antenne délocalisée du CMPP de Sochaux-Montbéliard.

A terme, des permanences des infirmières sont envisagées, en fonction de l'évolution des habitudes des patients et des prescriptions des médecins. Le projet de santé prévoit également une prise en charge des consultations non programmées et des urgences ne relevant pas de l'aide médicale urgente ou dans l'attente des secours (perfusions, sutures, contentions, ponctions, infiltrations,...).

Les infirmiers (source : ARS):

Le Pays compte 40 infirmiers libéraux et a une densité de 11.13 infirmiers pour 10 000 habitants, ce qui est supérieur à la densité observée en au niveau du département (9.2) et de la Région (8,92). Toutes les communautés de communes sont très bien dotées en infirmiers libéraux, sauf la CCPR qui ne compte qu'un seul infirmier libéral, qui dépend du cabinet de Roulans.

Par ailleurs, les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) interviennent sur l'ensemble du territoire, sur prescription médicale, auprès des personnes de 60 ans et plus, malades, ou dépendantes, ainsi qu'aux moins de 60 ans présentant un handicap ou une maladie chronique. L'organisation des soins infirmiers est gérée par des organismes locaux qui assurent et coordonnent des soins infirmiers et d'hygiène, 7 jours sur 7. Elle permet d'éviter une hospitalisation ou de faciliter un retour au domicile suite à une hospitalisation. Il existe plusieurs SSIAD sur le territoire : un à Rougemont, un sur le secteur de Baume/Clerval/L'Isle sur le Doubs, un sur le secteur de Pont de Roide/Sancey.

Les masseurs-kinésithérapeutes (source : ARS):

22 masseurs-kinésithérapeutes sont installés sur le territoire. La densité du Pays (7.28) est supérieure à la densité du département (5.93), de la région (5.39) mais inférieure à celle de la France (8.5). Seule la CCPB a une densité de kinés très élevée (8.9). Le Pays compte 3114 bénéficiaires de soins de kiné. Les kinés exerçant à la CCPC dépendent du cabinet de Baume-les-Dames. En moyenne, les habitants du Pays sont situés à 7 km du kiné le plus proche (11 km pour les habitants de la CCVS).

Les chirurgiens-dentistes (source : ARS):

Le territoire du Pays compte 12 dentistes (dont 6 installés à Baume-les-Dames) et présente une densité de 3.2 dentistes pour 10 000 habitants. Cette densité est inférieure à celle du Doubs (5), de la Franche-Comté (4.43) et de la France (6). Seules la CCPB et la CCVS ont une densité importante avec environ 6 dentistes pour 10 000 habitants. La CCPC ne compte aucun dentiste. La CCID compte un seul chirurgien dentiste.

Le Pays compte 8 671 consommateurs de soins de dentistes. En moyenne, les habitants du Pays sont situés à 7,5 km du dentiste le plus proche : les habitants de la CCPC sont quand à eux à plus de 12,5 km.

Le centre hospitalier de Baume-les-Dames :

Le centre hospitalier de Baume-les-Dames auparavant appelé hôpital local repose sur l'intervention de 23 médecins généralistes libéraux. Il couvre une population supérieure à celle du Pays et sa capacité d'accueil s'élève à 38 places. Il dispense des soins de courtes durées en médecine, des soins de suite ou de réadaptation avec ou sans hébergement, ainsi que des soins de longue durée comportant un hébergement. Il participe aux actions de santé publique et aux actions médico-sociales coordonnées, aux actions de médecine préventive et d'éducation pour la santé, aux actions de maintien à domicile en liaison avec les professionnels de santé locaux.

Ce centre hospitalier remplit donc un rôle important non seulement en termes d'offre de soins mais également en ce qui concerne les actions de médecine préventive et d'éducation (planning familial, éducation thérapeutique des diabétiques,...).

Les autres services de santé (source : entretiens de terrain):

Le Pays est fortement déficitaire en médecins spécialistes. Quelques permanences sont organisées dans les bourgs-centres, notamment à Baume-les-Dames et l'Isle-sur-le-Doubs (rhumatologue, orthophonistes, pédicure/podologue, sage-femme, cabinet de radiologie, laboratoire d'analyse médicale, ostéopathe...). Certaines Communautés de Communes n'ont aucune permanence de spécialistes (CCPC). Cette absence est fortement ressentie par la population, qui est obligée de se rendre dans les villes plus importantes et plus ou moins éloignées (Montbéliard, Vesoul ou Besançon).

Chaque Communauté de Communes compte au moins une pharmacie, localisée dans le bourg centre, à proximité des médecins. Par ailleurs, le centre médico-psycho-pédagogique de l'Isle-sur-le-Doubs accueille une infirmière de la PMI ainsi que des assistantes sociales. Le centre médico-social de Clerval a quant à lui des permanences d'assistantes sociales et d'infirmières une fois par semaine.

Ce qu'il faut retenir en 2011 :

- l'offre de professionnels reste insuffisante, notamment sur le secteur de Rougemont
- les professionnels sont vieillissants
- les projets de maison médicale à Rougemont et L'Isle-sur-le-Doubs devraient aboutir en 2013 et devraient permettre de maintenir, voire d'attirer, des professionnels de santé sur le territoire

Les préconisations:

- inciter les étudiants en médecine à venir s'implanter sur le territoire ou à y effectuer leur stage via une stratégie de marketing territorial
- travailler sur la télémédecine
- anticiper et préparer les départs en retraite des professionnels (les inciter à accueillir des stagiaires, à moderniser leurs conditions d'exercice)
- favoriser l'installation des jeunes professionnels

Les services aux personnes âgées :

Ce qui était dit en 2008 :

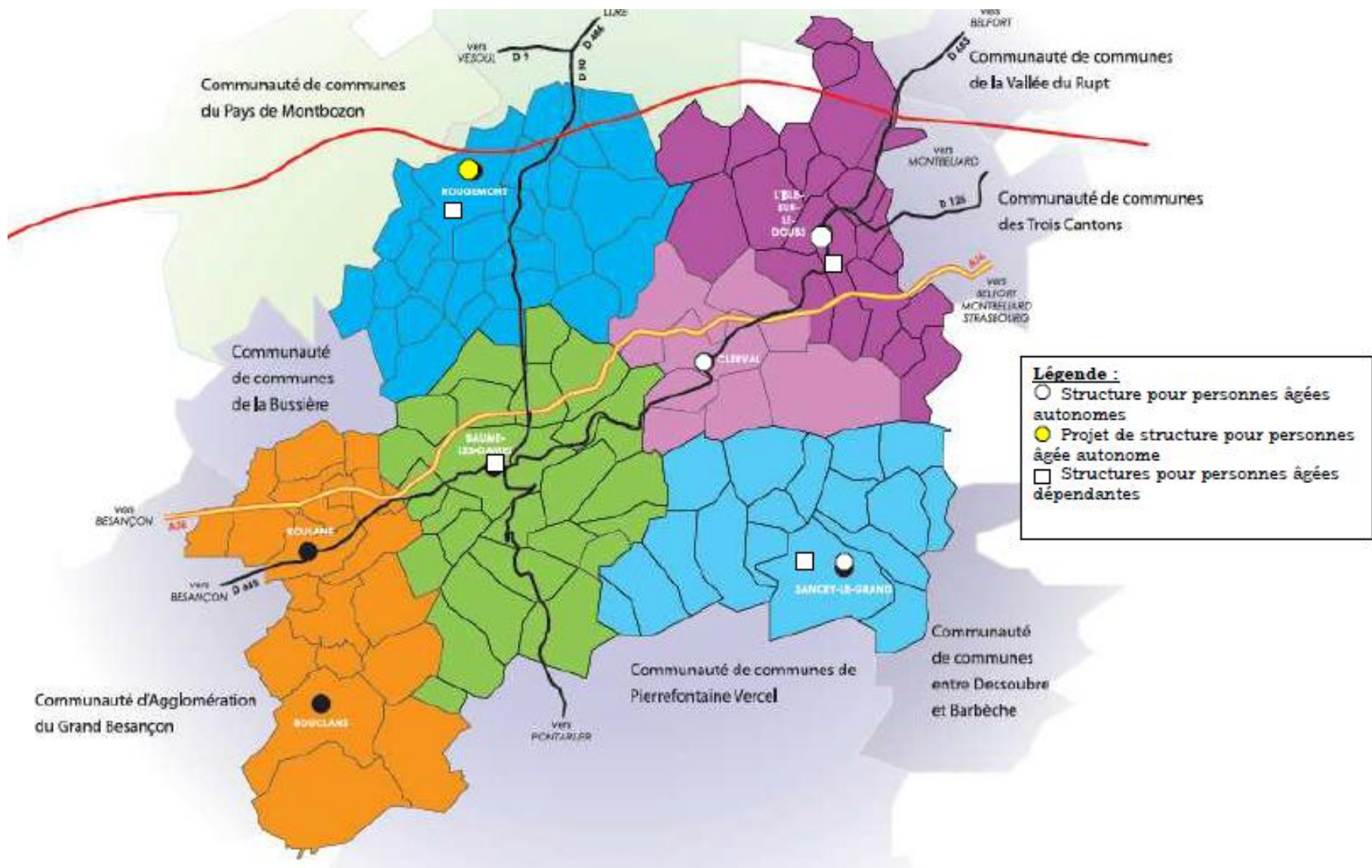
Le précédent schéma préconisait de soutenir l'offre de services en direction des personnes âgées. Différentes actions avaient alors été mises en avant :

- soutien aux projets visant l'élargissement du nombre de places notamment pour l'accueil de jour
- soutien aux projets immobiliers de petites unités de vie (structures communautaires de proximité permettant aux personnes âgées de rester dans leur cadre de vie)
- soutien aux plans de formation des structures de maintien à domicile intervenant sur le territoire

Offre d'hébergement pour les personnes âgées sur le Pays

Le Pays compte 9 établissements destinés à l'accueil des personnes âgées, répartis sur toutes les Communautés de Communes, hormis la CCVA qui ne compte aucune structure (il y a quelques années, une Villa Family était implantée à Bouclans : elle offrait des logements aux personnes âgées et quelques services, qui étaient semble-t-il trop limités). Les habitants de la CCVA sont nombreux à s'orienter vers la maison de retraite de Mamirolle ou la maison d'accueil pour personnes âgées de Saône.

Sur les 375 places offertes par les 9 établissements, plus de 95 % concernent des places pour une prise en charge permanente. Seules 10 places sont réservées à l'accueil temporaire et 5 à l'accueil de jour.



a) pour les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie :

Des personnes âgées, bien qu'étant autonomes, peuvent choisir de quitter leur domicile pour s'installer dans une structure collective. En effet, en milieu rural, certaines personnes âgées vivant seules dans une grande maison difficile à entretenir, préfèrent s'installer dans un appartement de plein pied, à proximité d'autres personnes âgées, des commerces et des services (services médicaux notamment).

Il existe différents types de structures pour les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie :

- un **Foyer Logement** (appelé également **résidence services**) : il s'agit d'une structure d'hébergement qui accueille des personnes âgées valides, composée de plusieurs logements individuels assortis d'équipements ou de services collectifs auxquels elles peuvent librement faire appel (restauration, infirmerie, animation...);
- une **MARPA** (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées) : il s'agit d'une petite unité de vie en milieu rural. Elle permet aux personnes âgées de vivre sur leur territoire, dans leur environnement, sans être obligées d'aller dans une maison de retraite en ville. Elles accueillent environ 20 résidents à qui elles proposent un logement privatif ainsi que des espaces de vie collective. L'objectif est que chacun dispose d'un vrai « chez soi » tout en conservant, voire en enrichissant, ses activités et relations sociales. Une équipe professionnelle coordonne les services autour des personnes accueillies, mais la personne âgée peut participer à la préparation des repas, accomplir des tâches ménagères et prendre ses repas avec les autres. Nécessitant peu de personnel pour assurer son fonctionnement, les frais de séjour sont modérés. La personne âgée s'acquitte mensuellement du paiement de son loyer. Le concept de MARPA a été créé par la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Lors de la réalisation du précédent schéma, il y avait une seule structure d'hébergement pour personnes âgées autonomes, situées à L'Isle-sur-le-Doubs. Désormais, avec la création de résidences à Clerval et Sancey-le-Grand, le Pays compte 3 structures d'hébergement pour les personnes âgées autonomes, ce qui représente 52 logements. Ces logements ont un taux d'occupation proche de 100%. Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Rougemont a un projet de création d'un quartier de vie pour personnes âgées autonomes. La ville de Baume-les-Dames avait un projet de création d'une résidence pour personnes âgées, inscrit dans le projet PER (Pôle d'Excellence Rural) du Doubs Central, qui n'a pas été retenu.

localisation	nom	capacité	taux d'occupation moyen
L'Isle-sur-le-Doubs	Foyer logement	24 logements (18 T1 + 6 T2)	pratiquement 100%
Sancey-le-Grand	Résidence Services	20 logements (45 m2 ; 55 m2)	100%
Clerval	Maison Age et Vie	6 appartements (4 T1 + 2 T2)	Réalisée en 2011

Les projets :

- La CCPR a un projet de création d'un nouveau quartier de vie à Rougemont : il s'agit de construire des petits pavillons adaptés aux personnes âgées autonomes, à proximité de la future maison médicale et des commerces.
- La ville de Baume-les-Dames a un projet de création de MARPA, en partenariat avec l'ADMR.

b) pour les personnes âgées dépendantes

La dépendance est définie comme l'incapacité d'effectuer seul certains actes de la vie courante. La grille AGGIR est l'un des outils permettant de regrouper les personnes âgées de plus de 60 ans en différents niveaux de perte d'autonomie à partir de l'observation des activités ou gestes de la vie quotidienne réellement effectués ou non par la personne. Les personnes classées de GIR 1 à GIR 4 sont considérées comme dépendantes.

Il existe différents structures d'accueil permanent ou temporaire pour les personnes âgées dépendantes :

- un **EHPAD** (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) est un établissement médico-social pouvant accueillir des personnes dépendantes (maladie d'Alzheimer, maladies dégénératives). Ces établissements ont des équipements adaptés et du personnel spécialisé. Un EHPAD peut être public, privé associatif ou privé commercial ;
- une **unité de vie** est une petite structure d'accueil adaptée qui assure la prise en charge de malades dont l'état nécessite des soins particuliers par un personnel spécialisé.

Les personnes âgées dépendantes, mais vivant encore à leur domicile, peuvent également bénéficier d'un accueil de jour, une ou plusieurs journées par semaine, dans des locaux spécifiques.

localisation	nom	permanent		temporaire		de jour		remarques
		capacité	taux d'occupation moyen	capacité	taux d'occupation moyen	capacité	taux d'occupation moyen	
Baume-les-Dames	EHPAD Sainte Croix	120 lits	plus de 90% annuel	5 lits	100%			
	Centre hospitalier	20 lits	plus de 90% annuel					
	EHPAD "Les jardins d'Asclépios"	52 lits	en moyenne 70%	4 lits				principalement dépendances de type GIR1 -GIR2 (les plus lourdes)
L'Isle-sur-le-Doubs	EHPAD	51 lits	100%					beaucoup de demandes
Rougemont	EHPAD	48 lits	96%	1 lit		5 pers/jour	environ 50%	
Sancey-le-Grand	Unité de vie les Tourelles	22 lits	97%					

Les services à destination des personnes âgées du Pays

1) Espace Senior du Pays du Doubs Central :

L'espace senior existe depuis 2000 et correspond à l'Association Centrale de Coordination Médico-sociale de la Circonscription de l'Hôpital Local de Baume-les-Dames dans ses statuts. Il gère :

a) le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) du Pays du Doubs Central :

Le CLIC a pour mission d'accueillir les retraités et leur famille, de les informer sur les aides existantes, sur les places disponibles dans les structures d'hébergement, de les écouter et les orienter. Son territoire d'intervention correspond au Pays du Doubs Central.

b) le Réseau gérontologique (réseau de santé) :

Le réseau gérontologique a pour mission d'aider les personnes âgées dépendantes (santé, isolement, problèmes physiques) à rester à leur domicile dans les meilleures conditions possibles, en coordonnant les différents intervenants pour une meilleure intervention auprès de la personne à domicile (services à domicile, coordination médico-sociale, aide sociale). Un partenariat existe avec les professionnels de santé, les SSIAD et le centre hospitalier. Son champ d'intervention correspond à la zone d'attractivité de le centre hospitalier de Baume-les-Dames soit 143 communes des cantons de Baume-les-Dames, Roulans, Rougemont, Clerval et certaines communes des cantons de Vercel, Pierrefontaine-les-Varans et L'Isle-sur-le-Doubs.

c) le programme troubles cognitifs :

Le programme troubles cognitifs a pour objectif de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Il s'agit d'accompagner les personnes atteintes de troubles de la mémoire et leurs aidants. Il est composé de deux parties, la consultation mémoire (qui permet de dépister les troubles cognitifs) et l'accompagnement spécifique (suivi personnalisé à domicile pour stimuler la mémoire de la personne diagnostiquée et donner des pistes à son entourage pour une meilleure prise en charge des troubles).

Depuis 2009, de nouvelles actions expérimentales et innovantes sont proposées (atelier "le temps d'un quatre-heures, Que la mémoire vive, atelier des savoir-faire).

d) adaptation de l'habitat:

Par convention avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées, un ergothérapeute effectue des visites à domicile, afin de conseiller les adultes handicapés pour sécuriser leur environnement et augmenter leur indépendance et leur confort lors des différentes activités quotidiennes (déplacements, toilette, préparation et prise des repas, loisirs et communication,...). Suite à une évaluation, l'ergothérapeute peut préconiser l'acquisition d'aides techniques ou l'adaptation de l'habitat. L'ergothérapeute de l'Espace Seniors intervient de la même manière pour les personnes admises au Réseau gérontologique.

e) les actions collectives de prévention :

- **l'aide aux aidants** : L'Espace Seniors réunit les aidants naturels (aidant familial principal) qui le souhaitent pour leur permettre d'échanger autour des difficultés rencontrées dans leur rôle d'aide auprès d'une personne âgée qui devient dépendante.

Le rôle des aidants familiaux est essentiel auprès des personnes malades. Ils doivent faire face à de multiples difficultés notamment lors de l'annonce du diagnostic, l'organisation de la prise en charge et la gestion des crises. Ces difficultés ne sont pas sans conséquence sur l'état de santé des aidants. Afin de prévenir ces risques, il est donc essentiel de mieux prendre en compte la santé de l'aidant naturel vivant sous le même toit que la personne admise au réseau gérontologique. Un médecin traitant réalise le suivi médical de l'aidant naturel (une consultation tous les 6 mois). Ayant établi un rapport de confiance et de proximité, il est le plus à même de repérer la souffrance de l'aidant. L'Espace

Seniors réalise, par le biais d'une psychologue, un bilan psychologique de l'aidant tous les 6 mois et propose un suivi pour tout aidant qui le souhaite.

- **les ateliers Gym – Prévention des chutes** : Les chutes étant un facteur important d'entrée en dépendance, l'Espace Seniors met en place des ateliers Gym – Prévention des chutes, qui permettent au public retraité d'apprendre à réagir en cas de chute, à se relever mais aussi à garder l'équilibre. Ces ateliers sont généralement suivis d'un atelier Gym Équilibre dont le but est de pratiquer une activité physique adaptée et ludique en poursuivant une activité de groupe.

- **Bien vieillir dans le Pays du Doubs Central** : L'Espace Seniors a élaboré, en réponse à l'appel régional à candidature « Bien vieillir » 2009, un projet de recherche-action intitulé « Bien vieillir dans le Pays du Doubs Central : jeunes et moins jeunes, qu'avez-vous envie de faire ensemble ? ». Cette recherche-action, mise en œuvre de 2010 à 2012, a pour objectifs de promouvoir les liens entre générations par le biais d'activités régulières entre petits groupes de retraités et d'enfants, la création de groupes de retraités mobilisés dans une démarche de solidarité, l'information sur les moyens de bien préserver sa santé à tous les âges de la vie.

Ce projet a débuté en 2010 sur un premier site d'expérimentation à Baume-les-Dames. Retraités bénévoles et enfants du Centre de Loisirs de Baume-les-Dames se rencontrent autour d'activités (potager, cuisine, lecture, ébénisterie, rencontres théâtralisées).

Depuis, le projet se généralise à l'ensemble du Pays Doubs Central. Une initiation intergénérationnelle à la prévention des risques et au secourisme a été mise en place à Rougemont. Dans chaque bourg-centre, un film-documentaire présentant les actions engagées dans le cadre du projet a été diffusé et permettra de communiquer auprès d'un large public et ainsi d'amorcer une dynamique dans chaque communauté de communes.

- **les autres actions** : Révision du Code de la Route, Soirées à thème, ateliers bien vieillir, initiation à l'informatique à destination des retraités

2) Services d'aide à domicile sur le Doubs Central

L'ensemble des communes du Pays du Doubs Central est couvert par une association d'intervention à domicile, qui propose différents services à destination des familles, des personnes âgées et handicapées. Les services proposés sont : ménage, repassage, aide aux familles, garde d'enfants à domicile, maintien à domicile des personnes âgées, aide aux personnes handicapées (aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'alimentation, ...), téléassistance, portage de repas, garde à domicile de jour et de nuit, accueil de jour, accompagnement/transport, petit bricolage et petit jardinage.

Ce qu'il faut retenir en 2011 :

- * le nombre d'établissements semble suffisant
- * manque de places en accueil de jour et accueil temporaire
- * L'Espace Senior est un réseau d'acteurs très dynamique sur le territoire
- * les associations semblent répondre à l'essentiel des besoins des habitants

Les préconisations :

- * Soutien aux projets visant l'élargissement du nombre de places notamment pour l'accueil de jour pour faire face à l'augmentation des besoins
- * Soutien aux projets immobiliers de petites unités de vie (structures de proximité permettant aux personnes âgées de rester dans leur cadre de vie)
- * Soutien aux plans de formation des structures de maintien à domicile intervenant sur le territoire
- * Surveillance des personnes âgées
- * Hospitalisation à domicile

Les services aux personnes handicapées

La situation quant à l'offre de services en direction des personnes handicapées est difficile à apprécier : l'orientation vers les différentes structures d'accueil dépasse les aspects territoriaux pour tenir compte du type de handicap et de l'âge de la personne. La loi du 11 février 2005 rappelle les droits fondamentaux des personnes handicapées et donne une définition du handicap : « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Globalement, la situation est relativement satisfaisante sur le Pays (notamment sur le secteur de Baume-les-Dames et de Rougemont), d'autant plus que l'offre des structures situées à proximité du Pays et notamment à Besançon et Montbéliard vient compléter l'offre locale. L'offre concerne à la fois les structures d'hébergements mais également l'intégration des personnes handicapées en milieu ordinaire (écoles, travail,...).

Une structure ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) existe à Baume-les-Dames. De plus, l'ADAPEI de Besançon intervient sur 4 communes de la CCVA (Châtillon-Guyotte, Osse, Bouclans, Naisey-Les-Granges), et celle de Montbéliard intervient sur la CCID.

1) en direction des enfants souffrants d'un handicap :

Structures d'accueil et d'hébergement :

Il existe différents types d'établissements pour enfants handicapés :

- un Institut Médico-Educatif (IME) est un établissement qui accueille les enfants et adolescents atteints de déficience mentale. Ils sont différenciés par degrés de gravité de la déficience du public accueilli;
- un Institut d'Education Motrice (IEM) accueille des personnes présentant une déficience motrice ;
- un Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (ITEP) accueille des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle

L'Institut Médico-Educatif (IME) de Baume-les-Dames est agréé pour accueillir 20 enfants âgés de 5 à 20 ans et atteint d'une déficience mentale légère. Actuellement, l'IME accueille 13 enfants. Les enfants sont tous originaires du secteur. Il s'agit d'un accueil de jour puisque l'établissement ne propose pas d'hébergement. L'IME a son propre système de transport, en porte à porte. Une fois qu'ils ont 20 ans, les enfants sont accueillis en foyer de vie ou en ESAT. L'IME de Baume-les-Dames va passer en SESSAD : il y aura donc des places complémentaires.

L'IME « L'envol » à Rougemont est agréé pour accueillir 30 enfants de moins de 20 ans. Sa mission est l'éducation (ateliers éducatifs, éducation professionnelle) et les soins pour enfants handicapés (polyhandicapés, déficients intellectuels et autistes). Les enfants sont accueillis en internat et en semi-internat. Les enfants accueillis sont originaires du Doubs à plus de 80 %, de la Haute-Saône (8 %), du Territoire de Belfort (8 %) et du Rhône (2 %). Quand ils sortent de l'IME, les enfants sont orientés à la Maison d'Accueil Spécialisée de St Remy (en Haute-Saône) et au Foyer « le manoir » de Rougemont. 10 % des enfants rentrent à leur domicile tous les jours, 36 % tous les week-ends, 28 % 1 week-end sur

2 et les autres rentrent de façon plus aléatoire. Les enfants bénéficient également d'une prise en charge médicale (médecin pédopsychiatre, médecin généraliste, infirmiers, psychologue, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, psychologue). L'IME peut rencontrer quelques difficultés pour le recrutement de certains professionnels (kinésithérapeute, psychomotricien, orthophoniste). L'IME bénéficie d'une Unité d'Intégration Scolaire (UIS) qui accueille une quinzaine d'enfants qui bénéficie d'un accueil spécialisé et personnalisé. L'IME de Rougemont a des projets de socialisation des enfants avec les écoles primaires, le collège et le centre de loisirs de Rougemont. Par exemple, un groupe de collégiens parraine un groupe de jeunes de l'IME (repas pris à la cantine du collège, participation à certaines activités sportives

- Scolarisation, éducation et formation professionnelle en milieu ordinaire:

Différentes possibilités existent pour l'intégration dans un cadre scolaire ordinaire des enfants présentant un handicap :

- intégration collective, avec l'appui de personnels éducatifs présents au sein de l'école : une CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) a ainsi été créée à l'école primaire de L'Isle sur le Doubs à la rentrée scolaire 2011. D'autres CLIS existent à l'extérieur du Pays (Montbéliard, Audincourt)
- Concernant la scolarisation en collège, une UPI (Unité Pédagogique d'Intégration) existe au collège d'Etupes, ainsi qu'une classe externalisée au collège d'Hérimoncourt.
- intégration individuelle avec un suivi individualisé assuré par des personnels psycho-éducatifs
- possibilité d'intégration individuelle, partielle ou complète, avec un partenariat entre l'ADAPEI et l'école.

- Services à domicile :

Les personnes handicapées bénéficient des mêmes services que les personnes âgées (ADMR, FASSAD,...). Par ailleurs, concernant les enfants de moins de 12 ans, le SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) de Montbéliard intervient sur le secteur de L'Isle sur le Doubs. Il accompagne 45 enfants porteurs d'un handicap mental léger ou moyen et intervient soit au domicile des parents, soit dans le cadre de l'école, dans les locaux du SESSAD ou à l'extérieur (crèches, haltes garderies, ...). L'IME de Baume-les-Dames envisage de devenir un SESSAD.

2) En direction des adultes souffrants d'un handicap :

Structures d'accueil et d'hébergement :

Différentes catégories de structures peuvent accueillir des adultes souffrants d'un handicap :

- la maison d'accueil spécialisée (MAS) reçoit des personnes adultes atteintes d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave, ou gravement poly handicapées, n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie ;
- le foyer d'accueil médicalisé (FAM) accueille des adultes gravement handicapés, mentalement ou physiquement, dont la dépendance les rend inaptes à toute activité à caractère professionnel et rend nécessaire l'assistance d'une tierce personne ;
- les Foyers d'hébergement pour adultes handicapés accueillent en fin de journée et en fin de semaine des personnes handicapées travaillant soit en établissement de travail protégé, soit en milieu ordinaire ou encore en centre de rééducation professionnelle ;
- les foyers de vie pour adultes handicapés accueillent des adultes gravement handicapés qui disposent d'une certaine autonomie.

Depuis la réalisation du dernier schéma, en 2008, une structure d'hébergement pour personnes handicapées a disparu. En effet, la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Cubrial, d'une capacité d'accueil de 30 places, a fermé ses portes en 2011. A contrario, un nouveau foyer de vie (géré par l'ADAPEI) a vu le jour à Baume-les-Dames en 2011. Composé de 13 chambres et 7 logements, il remplace une structure qui existait déjà sur le secteur mais dont la capacité d'accueil était plus faible. Un foyer de vie est également implanté à Rougemont.

- intégration en milieu ordinaire :

Un ESAT (établissement et service d'aide par le travail) est un organisme médico-social chargé de la mise au travail, accompagnée d'un soutien médical et social, des personnes handicapées dans l'impossibilité de travailler dans un autre cadre. Ils permettent d'exercer une activité à caractère professionnel dans un milieu de travail protégé.

Les centres de rééducation professionnelle (CRP) permettent de promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap en assurant leur reconversion socioprofessionnelle.

- ESAT à Baume-les-Dames (36 places) ESAT FCM 03.81.84.37.57

- ESAT « La cuisine de Mollans » à Rougemont 03.81.86.09.99 accueille 15 personnes reconnues travailleurs handicapés

Les ADAPEI proposent différents services d'accompagnement de la personne dans son projet de vie en milieu ordinaire (prospection pour l'emploi, autonomie et logement en petites unités).

- services d'aide à domicile :

Les personnes handicapées bénéficient de la même organisation que les personnes âgées en ce qui concerne les soins infirmiers à domicile (SSIAD) et l'aide à domicile par les services de l'ADMR ou de l'AFPAD.

4) Accessibilité aux services administratifs et bâtiments publics :

La loi du 11 février 2005 stipule que toute personne handicapée doit pouvoir accéder librement aux lieux recevant du public. Ainsi, les collectivités devaient effectuer un diagnostic avant le 1er janvier 2011 et les travaux devront être réalisés au plus tard le 1er janvier 2015.

Certaines communautés de communes (CCVA, CCPB) ont lancé une étude sur l'accessibilité des bâtiments publics de leur territoire.

La CCID voulait mettre en place une commission et faire un groupement de commande pour les diagnostics. La mairie de L'Isle-sur-le-Doubs a rendu accessible une école, une salle des fêtes et la mairie (ascenseur).

Ce qu'il faut retenir en 2011 :

- Peu d'établissement d'aide par le travail
- Concentration des structures à Baume-les-Dames et Rougemont

Les préconisations :

- Loisirs adaptés aux personnes handicapées : postes de pêches aménagés, club sportifs homologués,...
- Adaptation des bâtiments publics (mairie, crèches, périscolaires, écoles)
- Écoute des parents d'enfants handicapés (café des aidants,...)
- Accroître la capacité d'accueil des structures d'hébergement
- Favoriser l'intégration des personnes handicapées en milieu ordinaire (crèche, école, travail,...)

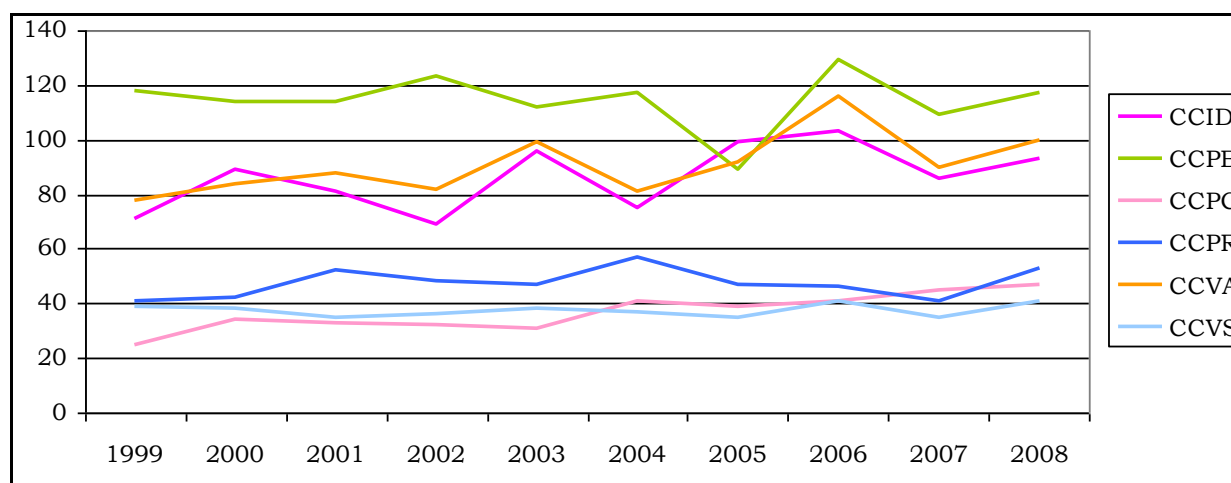
Thématique 2 : Petite enfance, Enfance et Jeunesse

Sur l'ensemble du Pays, le nombre de naissances a augmenté de plus de 21 % entre 1999 et 2008. Cette évolution est très hétérogène selon les Communautés de Communes. En effet, si la CCPB a vu son nombre de naissances diminuer de 0,8 %, dans le même temps le nombre de naissances de la CCPC augmentait de 88 %. La CCVS a quand à elle vu son nombre de naissance croître de moins de 3 % alors que celui de la CCVA, de la CCPR et de la CCID augmentait de l'ordre de 30 %.

Nombre de naissances entre 1999 et 2008, par Communauté de Communes (source : INSEE 2008):

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
CCID	71	89	81	69	96	75	99	103	86	93
CCPB	118	114	114	123	112	117	89	129	109	117
CCPC	25	34	33	32	31	41	39	41	45	47
CCPR	41	42	52	48	47	57	47	46	41	53
CCVA	78	84	88	82	99	81	92	116	90	100
CCVS	39	38	35	36	38	37	35	41	35	41
total	372	401	403	390	423	408	401	476	406	451

Évolution du nombre de naissances entre 1999 et 2008 (source : INSEE 2008) :



L'accueil de l'enfance et de la petite enfance est un élément important d'attractivité résidentielle pour les territoires (accueil de nouvelles familles, installation de cadres, d'employés, de médecins) et constitue un levier pour l'emploi des jeunes, et des jeunes femmes en particulier. De plus, la présence d'écoles maternelles, primaires ou de collèges est un atout qui pèse favorablement lors de l'installation de jeunes ménages.

Les collectivités ont de plus en plus de compétences en ce qui concerne le domaine scolaire : les Régions gèrent l'investissement et le personnel non enseignant des lycées, les départements gèrent l'investissement des collèges tandis que les communes ou leur groupement gèrent l'investissement des écoles et une partie du fonctionnement (ATSEM,...).

Récapitulatif des domaines de compétences			
Domaine de compétence	École	Collège	Lycée
Enseignement : définition des programmes	État	État	État
Diplômes : définition et délivrance		État	État
Investissement (construction, reconstruction) et fonctionnement matériel	Commune	Département	Région
Fonctionnement pédagogique : acquisition de matériel pédagogique	Commune	État	État
Gestion des personnels enseignants : recrutement, formation, rémunération, etc.	État	État	État
Gestion des personnels administratifs, techniques, de santé : recrutement, formation, rémunération, etc.	État	État	Région
Gestion des personnels ouvriers : recrutement, formation, rémunération, etc.			

Source : education.gouv.fr

Les Communautés de Communes membres du Pays ont des compétences différentes en ce qui concerne le domaine de la petite-enfance et de l'enfance. Certaines détiennent la compétence scolaire : c'est le cas de la CCVA qui prend en charge le fonctionnement et l'investissement du service des écoles (mobilier, fournitures scolaires, ATSEM). D'autres Communautés de Communes prennent en charge les activités extrascolaires (centre de loisirs sans hébergement, activités sportives,...) comme la CCID (compétence jeunesse à partir de 6 ans), la CCPR, la CCVS ou la CCPC. D'autres n'ont pas de compétence dans ce domaine : c'est le cas de la CCPB (la ville de Baume-les-Dames a un CCAS qui gère les structures d'accueil enfance et petite-enfance). Néanmoins, la CCPB réfléchit à prendre la compétence scolaire pour la partie fonctionnement (fournitures,...).

Les communautés de communes choisissent généralement de déléguer la gestion des centres périscolaires à des associations présentes sur le territoire, telles que Familles Rurales, les Francas ou l'ADMR.

Assistantes maternelles :

L'accueil chez les assistantes maternelles est le mode de garde le plus développé en France. Les assistantes maternelles maillent finement l'hexagone puisqu'elles sont implantées dans de nombreuses communes, notamment des communes rurales. A l'échelle nationale, on compte 12 assistantes maternelles en activité pour 100 enfants de moins de 3 ans : la Franche-Comté est bien dotée puisque sa densité se situe au dessus de ce seuil. Sur le territoire du Doubs Central, le nombre d'assistantes maternelles semble actuellement suffisant : sur le secteur de L'Isle-sur-le-Doubs/Clerval/Sancey-le-Grand, le nombre d'assistantes maternelles a augmenté de plus de 8% entre 2009 et 2010 et le nombre de places d'accueil de près de 11%. On compte 69 assistantes maternelles à Baume-les-Dames (221 places d'accueil), 44 dans les autres communes de la CCPB (150 places d'accueil) et 45 sur la CCPR (145 places d'accueil). Sur la CCVA, on compte 122 assistantes maternelles agréées, majoritairement installées à Bouclans, Roulans, Naisey les Granges, Pouligney Lusans et Gonsans.

A l'échelle nationale, plus de la moitié des assistantes maternelles a plus de 45 ans : il risque donc d'y avoir de grandes vagues de départs en retraite dans les années à venir. Pour l'instant, sur le secteur du Doubs Central, il y a un équilibre entre les départs en retraite et l'arrivée de nouvelles professionnelles, mais des inquiétudes demeurent. En effet, des projets de constructions sont amorcés, ce qui va amener de nouvelles familles et il risque de ne pas avoir suffisamment d'assistantes maternelles nouvellement agréées alors qu'il y aura beaucoup de départs en retraite dans les 5 ans à venir.

En moyenne, une assistante maternelle active prend en charge 3 enfants, dont la majorité à moins de 3 ans (ensuite, la scolarisation en maternelle prend le relais une grande partie de la journée). Les assistantes maternelles doivent obtenir un agrément, valable 5 ans, délivré par le Conseil Général, dont le renouvellement est soumis à obligation de formation. Une assistante maternelle peut avoir au maximum 4 agréments simultanément, dans la limite de 6 enfants mineurs au total (y compris les enfants mineurs de l'assistante maternelle).

Depuis 2004, une convention collective a été mise en place, afin de professionnaliser et sécuriser davantage la profession (précise les droits et les devoirs des parents et des assistantes maternelles). La loi a également permis l'existence de Relais Assistantes Maternelles (RAM) dès 1989, afin d'apporter un appui aux professionnels. Leur objectif est d'améliorer la qualité d'accueil de l'enfant, d'accroître l'attractivité du métier et de renforcer la professionnalisation des assistantes maternelles.

Qu'est-ce qu'un Relais Assistante Maternelle (RAM) ?

Il s'agit d'un lieu d'information, de rencontres et d'échanges:

- pour les parents et futurs parents : information sur les différents modes de garde (collectifs et individuels), sur l'offre d'assistantes maternelles agréées, sur la législation, sur les démarches administratives, sur les prestations existantes...
- pour les assistantes maternelles agréées : information sur le statut, mise en relation avec les parents, espace de rencontre et d'échange avec les autres assistantes maternelles, espace de médiation en cas de litige.
- pour les personnes qui veulent devenir assistante maternelle : information sur l'avantage à être déclaré et sur les démarches à effectuer pour obtenir l'agrément
- éveil et socialisation des enfants de moins de 6 ans qui viennent accompagnés de leur assistante maternelle ou de leurs parents (espace d'animation et de jeux)

Sur le territoire du Pays, il existe trois relais, à Baume-les-Dames (créé en 1999), L'Isle-sur-le-Doubs (créé en 2007) et sur la CCVA (créé en 2009). Les assistantes maternelles n'ont aucune obligation de fréquenter un relais et elles sont encore peu nombreuses (environ 10 %) à avoir pris cette habitude. Bien que les RAM soient régies par une circulaire qui définit leurs missions, ils n'exercent pas tous les mêmes missions et

n'ont pas tous les mêmes moyens. Ils peuvent être gérés par les mairies (RAM de L'Isle-sur-le-Doubs), les CCAS (RAM de Baume-les-Dames), les Communautés de Communes (RAM de la CCVA), les départements, des associations, ...

Les relais de L'Isle-sur-le-Doubs et Baume-les-Dames organisent des permanences à l'extérieur de leur territoire originel, grâce à une convention avec les Communautés de Communes: le relais de L'Isle intervient sur Sancey-le-Grand (tous les 15 jours), Clerval (toutes les semaines) et Montenois (une fois par semaine) et celui de Baume-les-Dames intervient à Rougemont (une matinée par semaine).

Certaines permanences, Sancey-le-Grand notamment, ont des chiffres de fréquentation très faibles. Le fonctionnement par itinérance présente quelques limites : les déplacements sont chronophages, le service est plus difficile à ancrer sur le territoire... Par ailleurs, les relais sont jeunes et les parents, comme les assistantes maternelles, n'ont pas le réflexe de le contacter : la confrontation de l'offre et la demande s'effectue souvent par le bouche à oreilles, au détriment des assistantes maternelles nouvellement installées.

Il apparaît que les parents souhaitent pouvoir combiner différents modes de garde (assistantes maternelles, halte-garderie, périscolaire,...), en fonction de leur besoin, du coût du service et de l'âge de l'enfant. Ainsi, pour les enfants de moins de 3 ans, les parents souhaitent pouvoir arbitrer entre une assistante maternelle et une structure de garde collective (micro-crèche, halte-garderie,...) : certains parents confient leur enfant à une assistante maternelle par défaut car aucune structure collective n'existe à proximité de leur domicile (sur la CCVA, il y a une seule halte-garderie).

Pour les enfants scolarisés, les parents arbitrent entre une assistance maternelle et le périscolaire. Ainsi, sur Baume-les-Dames, les assistantes maternelles sont plutôt sollicitées le matin et le soir et les parents inscrivent leur enfant à la cantine le midi. Le CLSH de Baume-les-Dames va mettre en place une tarification modulée en fonction du quotient familial, ce qui va impliquer une hausse des tarifs. Il est donc probable que les parents confient davantage leur enfant à une assistante maternelle (avec un risque de développement du travail dissimulé pour les plus de 6 ans) plutôt qu'à un périscolaire. Sur la CCID, les tarifs du périscolaire sont très avantageux : les parents ont donc plutôt tendance à inscrire leur enfant au périscolaire plutôt qu'auprès d'une assistante maternelle.

Par ailleurs, la suppression des transports méridiens peut avoir un impact sur l'activité des assistantes maternelles, notamment pour les repas du midi

Bien que l'ADMR effectue des gardes à domicile, notamment en horaires atypiques, tous les relais signalent que les parents rencontrent des difficultés pour les gardes en horaires atypiques (soirée, horaires de nuit, week end). Certains parents travaillent en horaires décalés ou le week end (infirmières, militaires, gendarmes,...) et sont obligés de solliciter la famille ou les amis ou d'avoir recours à une association de garde à domicile (existent à Besançon). Le relais de L'Isle-sur-le-Doubs va travailler sur un fichier recensant les demandes atypiques et va créer un observatoire commun avec les périscolaires et la halte-garderie afin de recenser l'ensemble de l'offre d'accueil enfance/petite enfance.

Ce qu'il faut retenir en 2011 :

- le territoire est relativement bien couvert par les assistantes maternelles, mais il est difficile de savoir si l'offre satisfait pleinement la demande, notamment d'un point de vue qualitatif (les nouveaux parents sont en attentes éducatives et pas seulement de gardiennage) ;
- arbitrage des parents entre les différents modes de garde (en fonction des horaires, des tarifs et de l'âge de l'enfant) ;
- 3 relais sont implantés et couvrent l'intégralité du Pays, mais restent peu connus des assistantes maternelles et des familles
- l'itinérance des permanences des relais semble avoir des limites
- il y a une carence pour les demandes atypiques des parents (garde le soir, le samedi et le week end)

Les préconisations :

- soutenir des associations de garde à domicile, en complément des assistantes maternelles (soir, week end,...).
- faciliter l'installation des assistantes maternelles (subvention,...) pour prévenir les départs en retraites qui risquent de se produire au cours des prochaines années.
- créer un observatoire de l'offre d'accueil pour enfants ou aider les relais à se doter d'un logiciel.
- réorganisation du fonctionnement par itinérance en créant des mi-temps fixes (le relais de la Communauté de Communes Entre Dessoubre et Barbeche n'existe plus : le RAM de l'Isle réfléchi à un rapprochement entre CCVS et CCEDB (1 mi-temps à Belleherbe et 1 mi-temps à Sancey).
- proposer une offre de garde complète pour les familles (assistantes maternelles, structures de garde collective) et qui réponde aux besoins pour les gardes en horaires atypiques.

Crèche/Microcrèche/halte garderie :

Qu'est-ce qu'une micro crèche ? Il s'agit d'un mode de garde, à mi-chemin entre l'accueil individuel et l'accueil collectif, destiné aux enfants de moins de 6 ans. 3 professionnels de la petite enfance accueillent au maximum 10 enfants simultanément. Une micro crèche peut avoir plusieurs statuts juridiques : micro crèche associative, d'entreprise, communale, intercommunale, hospitalière. Elle peut être créée par un particulier, une commune, un département, une région ou un groupement de communes.

Qu'est-ce qu'une halte-garderie ? Il s'agit d'un lieu d'accueil ponctuel pour les moins de 6 ans. C'est une possibilité intéressante pour les mères au foyer ou travaillant à temps partiel et qui souhaitent se libérer quelques heures par jour. Une Halte Garderie peut être soit un établissement municipal, soit un établissement privé.

Qu'est-ce qu'une crèche ? Une crèche est une structure adaptée aux besoins des jeunes enfants de deux mois et demi à 3 ans (en moyenne une cinquantaine d'enfants). Elle accueille à la journée et de façon régulière les enfants dont les parents travaillent. Les besoins de l'enfant sont pris intégralement en charge (couches et repas). Pédiatre, puéricultrices et auxiliaires encadrent les enfants (jeux d'éveil, chansons, sieste..). Une crèche peut être gérée par la commune, le département, la caisse d'allocations familiales, une association ou encore un comité d'entreprise. Il existe plusieurs types de crèche : crèche collective/municipale, crèche familiale (l'enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle, rémunérée par la mairie), crèche parentale (gérée par une association de parents).

Ce qui était dit en 2008 :

Le schéma réalisé en 2008 préconisait de renforcer la politique d'accueil de l'enfance et la petite enfance. En effet, le Pays connaissait un retard en ce qui concerne la prise en charge de l'enfance et de la petite-enfance, notamment les structures de garde collective. Si, à l'époque, on avait une couverture quasi-complète du territoire par les services des Relais Assistante Maternelle, les problèmes de garde d'une façon générale restaient importants pour les jeunes ménages et plus particulièrement pour les gardes occasionnelles. Plusieurs projets potentiels avaient alors été identifiés :

- création d'un équipement petite enfance à L'Isle-sur-le-Doubs
- étude de faisabilité d'une halte garderie au sein d'un projet comprenant une cantine sur la CCPR
- création crèche ou structure multi accueil à Baume-les-Dames

L'offre actuelle :

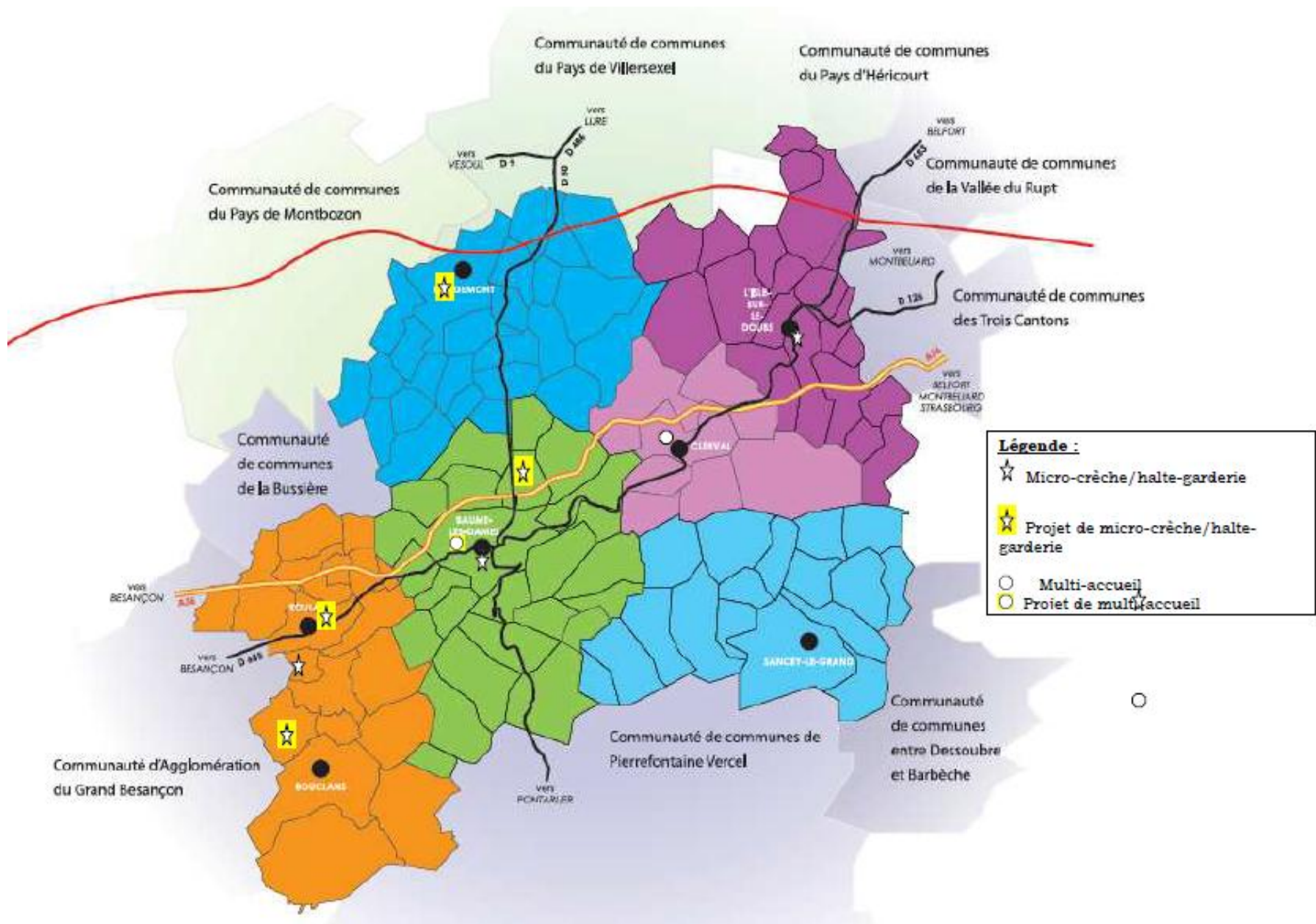
* Le Pays compte une micro-crèche/halte garderie à L'Isle-sur-le-Doubs, gérée par la ville de l'Isle sur le Doubs (délégation à Familles Rurales). Elle peut accueillir 10 enfants et, en moyenne, 37 enfants sont accueillis à l'année (contrats de quelques heures par semaine ou à l'année complète). Il apparaît que l'offre de places disponibles n'est pas suffisante pour satisfaire la demande : la structure est obligée de refuser des demandes. Les enfants de L'Isle-sur-le-Doubs sont prioritaires, mais la structure est ouverte à tous les enfants de la CCID. Devant le nombre important de demandes pour des accueils réguliers, la structure ne dispose que très rarement de places pour les accueils occasionnels : elle semble donc être davantage une micro-crèche plutôt qu'une halte-garderie. Il y a des interférences entre la micro-crèche de L'Isle sur le Doubs et celle de Voujeaucourt puisque des habitants de L'Isle déposent leur enfant à Voujeaucourt et inversement.

La micro-crèche est ouverte de 7h à 18h30, avec un service de restauration. Ces horaires posent problème pour un certain nombre de familles qui travaillent en horaires décalés (infirmier, employé de PSA,..) ou travaillent à Belfort et Montbéliard (le temps de trajet ne leur permet pas d'être en adéquation avec les horaires de la micro-crèche). Certaines femmes sont obligées de prendre un congé parental ou d'arrêter de travailler.

* Depuis 2011, il y a également un multi-accueil (halte-garderie et crèche) à Clerval pouvant accueillir 18 enfants. 60 enfants ont tourné sur les 18 places. Cet espace accueille les enfants pour des besoins occasionnels, ou pour de la crèche, de 7h à 19h, du lundi au vendredi. A l'heure actuelle, la structure n'a pas été amenée à refuser des enfants. Les enfants originaires de Clerval sont prioritaires, puis ceux de la CCPC et s'il reste des places, il n'y a pas de critère géographique. A partir de 2012, une commission d'attribution sera mise en place par la mairie. Cet espace multi-accueil est géré par la Mairie de Clerval, qui délègue à Familles Rurales.

* Une halte-garderie existe également à Laissey : elle peut accueillir 9 enfants et a un taux de remplissage de 80%. Cette halte-garderie est ouverte à tous : les enfants sont majoritairement originaires de la CCVA, mais également de communes périphériques (Roche-lez-Beaupré, Novillars). Les horaires d'ouverture sont restreints : mardi de 11h45 à 16h45, mercredi et vendredi de 9h15 à 17h15 et le jeudi de 9h à 18h. A noter que cette halte-garderie ne propose pas de service de restauration, mais les parents peuvent fournir le repas des enfants. Ce centre est géré par les communes de Laissey (CCVA) et Deluz (hors CCVA).

* Une halte garderie est implantée à Baume-les-Dames, gérée par Familles Rurales. Elle peut accueillir 12 enfants et le taux de remplissage est de l'ordre de 80%. Cette halte-garderie est ouverte à temps partiel (7 demi-journées par semaine) et la demande est tellement importante que la structure est désormais ouverte une demi-journée supplémentaire par semaine. En 2010, 128 enfants ont fréquentés la halte-garderie, dont 87 originaires de Baume-les-Dames, 29 issus des autres communes de la CCPB et 12 venants de communes extérieures à la CCPB.



Les Projets :

* Un projet de micro-crèche ou de halte-garderie à **Rougemont** est en cours de réflexion par la commune de Rougemont ou la CCPR (qui n'a pas la compétence actuellement). Les études seront lancées en 2012.

* La ville de **Baume-les-Dames** a un projet de construction d'un espace multi-accueil, qui centralisera les 2 centres existants actuellement (espace Barbier et espace Mery) et permettra d'accueillir davantage d'enfants et donc de renforcer l'offre : le nouvel espace sera composé d'un restaurant scolaire, de services extra-scolaires et périscolaires.

* les communes de Roulans et Osse ont des projets de crèches.

Focus sur le projet de micro-crèche à Autechaux :

Le Syndicat scolaire et périscolaire d'Autechaux a un projet de micro-crèche, qui complétera l'offre actuelle (un périscolaire, une cantine, un CLSH) en accueillant 10 enfants de moins de 3 ans.

Ce projet a un caractère innovant pour le secteur. En effet, un partenariat sera effectué avec des entreprises de la zone d'activités Europolys. Par ailleurs, les horaires d'accueil seront aménagés afin que l'offre soit adaptée aux horaires de travail du personnel (beaucoup d'entreprises fonctionnent en 2*8). Cette souplesse dans l'amplitude horaire permettra de répondre au mieux aux besoins des familles, et ainsi de faciliter le maintien en poste du personnel féminin ayant des enfants.

Ce qu'il faut retenir en 2011 :

- un développement des structures type halte-garderie ou multi-accueil hétérogène, car certaines Communautés de Communes n'en ont aucune (CCVS, CCPR)
- l'offre est insuffisante pour satisfaire la demande, notamment sur la CCID
- l'offre est inadaptée aux horaires de travail des familles (horaires trop restreints, uniquement en semaine,...)

Les préconisations :

- avoir une offre mieux répartie mettre en place une halte-garderie itinérante, notamment pour la CCVS et la CCPR
- accroître la capacité d'accueil des structures existantes et diversifier l'offre
- élargir les horaires d'ouverture des structures existantes répondre aux besoins concernant les horaires atypiques (soir, samedi, week end)
- association de garde à domicile

Écoles maternelles/primaires et accueils périscolaires

Ce qui était dit en 2008 :

Le schéma réalisé en 2008 préconisait de pérenniser et généraliser les services périscolaires. En effet, une grande partie du territoire n'était pas couvert par ce type de service (notamment la CCID, le sud de la CCPB, une partie de la CCPR et la CCVS). Les services périscolaires en place connaissaient une croissance régulière de leur fréquentation ce qui témoignait des besoins. Par ailleurs, les communes avaient identifié une attente forte des habitants dans ce domaine. L'objectif retenu était de créer, ou de pérenniser, les services d'accueil périscolaire, notamment en créant les locaux aménagés. Plusieurs projets avaient été identifiés :

- création d'un complexe socio-éducatif pour accueillir les services du périscolaire, des centres de loisirs, de la restauration scolaire au sein d'un projet regroupant également la création d'une maison des services et d'une maison médicale (pôle socio éducatif) à Rougemont
- mise en place d'un accueil périscolaire sous forme de 2 pôles d'accueil à la CCVS
- mise en place d'un accueil périscolaire avec aménagement de la salle des fêtes à cet effet à Huanne Montmartin

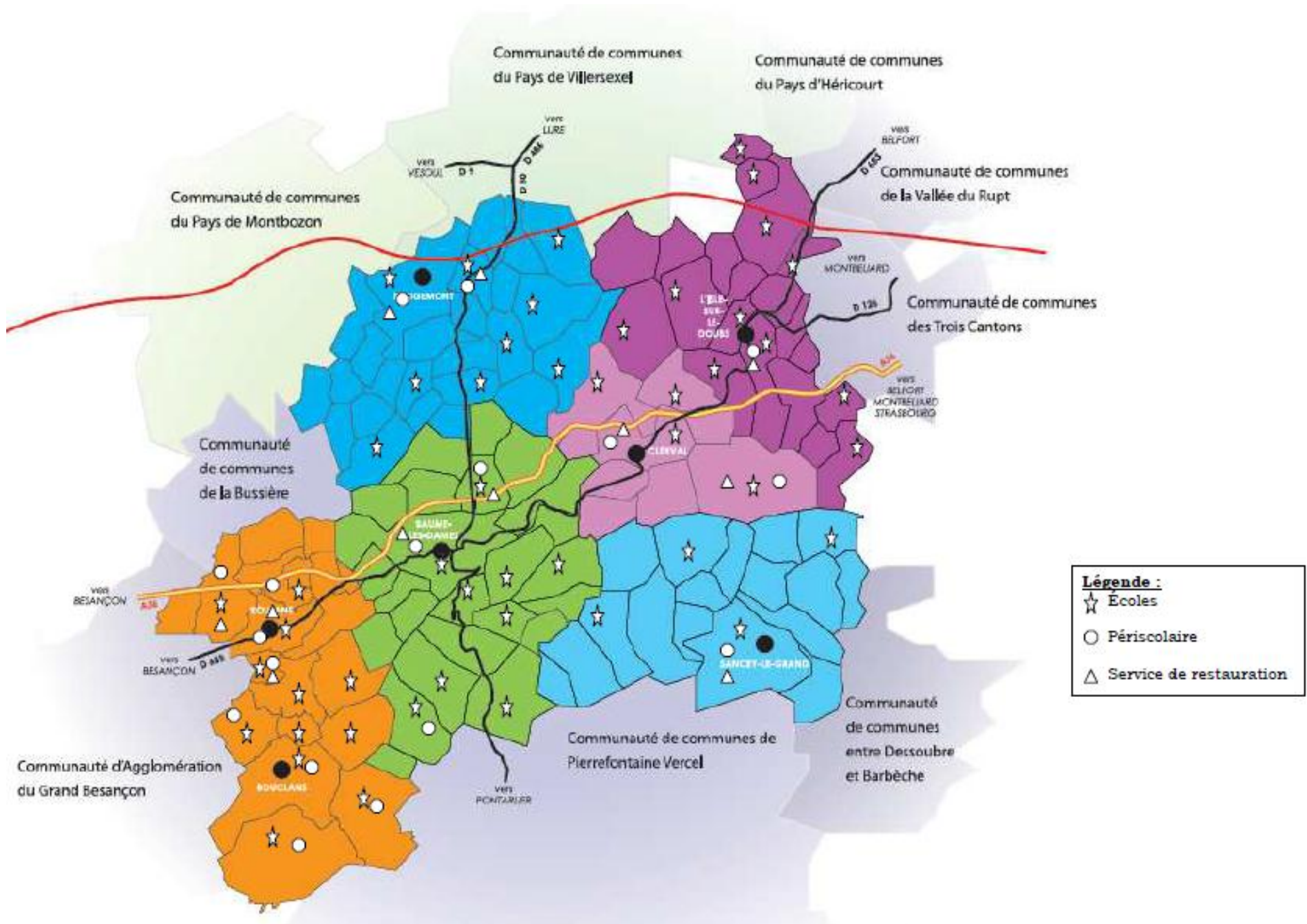
La compétence scolaire est détenue majoritairement par les communes ou par des syndicats : la CCVA est la seule Communauté de Communes du Pays qui a pris la compétence scolaire.

Plusieurs centres périscolaires ont été créés, à proximité des écoles, et accueillent les enfants avant et après les horaires de classe. Ce service permet aux parents qui partent tôt au travail, ou qui reviennent tard, de confier leur enfant à une équipe qualifiée qui propose des activités éducatives, des jeux, de l'aide aux devoirs,... La gestion des centres périscolaires est généralement confiée à des associations locales telles que les Francas, Familles Rurales ou l'ADMR.

La présence d'un centre périscolaire avec un centre de restauration à proximité des écoles est un atout important pour les familles. Certaines écoles du territoire n'ont ni accueil périscolaire, ni service de restauration à proximité. Les enfants rentrent manger chez eux ou chez leur assistante maternelle, en utilisant les services de transports mis en place le temps de midi.

Or, le Conseil Général du Doubs a choisi de laisser progressivement l'organisation et le financement des transports méridiens aux communes et syndicats. Certains territoires ont d'ores et déjà choisi de prendre le relais, mais d'autres ne se sont pas encore prononcés. Ainsi, la CCVA a choisi de financer une partie des transports méridiens pendant 3 ans, dès septembre 2011, et a établi une convention avec le Conseil Général. Pour l'année scolaire 2011/2012, 50 % du coût sera financé par le Conseil Général et 50 % par la CCVA. Pour 2012/2013, la part du Conseil Général sera de l'ordre de 25 %, celle de la CCVA de 50 % et celle des communes/syndicats de 25 %. Pour 2013/2014, le Conseil Général ne participera plus, la CCVA interviendra à hauteur de 50 % et les 50 % restant seront à la charge des communes/syndicats. Enfin, à partir de la rentrée scolaire 2014, l'intégralité du coût sera pris en charge par les communes/syndicats. Certaines communes de la CCVA ont d'ores et déjà choisi d'arrêter les transports méridiens dès la rentrée scolaire 2011. Les autres communes souhaitent maintenir ce service et entament une réflexion pour pallier à la suppression progressive de l'intervention du Conseil Général.

L'impact sera important pour toutes les écoles, notamment pour celles qui n'ont pas de périscolaire avec restauration collective à proximité. De plus, la fréquentation des périscolaires et des cantines existants risque de s'accroître.



CCID :

La CCID a plusieurs écoles, réparties sur l'ensemble du territoire et organisées sous forme de RPI ou d'écoles intercommunales. Environ 800 enfants sont scolarisés dans les écoles de la CCID. Or, à l'heure actuelle, il y a un seul périscolaire, à L'Isle-sur-le-Doubs, réservé aux enfants scolarisés à L'Isle. Ce périscolaire, géré par les Francas, est ouvert le matin dès 7h15, le midi et le soir jusqu'à 18h. Il est également ouvert le mercredi après-midi de 13h30 à 17h30. La mairie met en place un bus le midi pour amener les enfants des écoles maternelles et primaires à la cantine : le coût est compris dans le ticket-repas (4,5 ou 6 € pour les enfants de l'Isle et 7 ou 8 € pour ceux de l'extérieur). De plus en plus d'enfants mangent à la cantine du collège le midi (les plats sont cuisinés sur place). Les autres écoles de la CCID n'ont pas de cantine. Pour l'instant, les enfants rentrent manger chez eux ou chez leur assistante maternelle, mais l'arrêt du financement des transports méridiens par le Conseil Général risque de compliquer les choses.

CCPC :

Environ 350 enfants de la CCPC sont accueillis dans 3 écoles intercommunales, implantées à Anteuil, Clerval et Pompierre sur Doubs. Des centres périscolaires existent à Anteuil et Clerval. Le centre d'Anteuil, d'une capacité d'accueil de 30 enfants, est ouvert le matin de 7h30 à 8h30, le midi de 11h30 à 13h30 (service de restauration) et le soir de 16h30 à 18h. La fréquentation moyenne est de 2 enfants le matin, 15 le midi et 5 le soir.

Le centre de Clerval peut accueillir jusqu'à 24 enfants le matin de 7h à 8h30 (petits-déjeuners) et le soir de 16h30 à 19h. Il peut accueillir jusqu'à 70 enfants le midi de 11h30 à 13h30 (restauration). En moyenne, il accueille entre 6 et 10 enfants le matin et le soir et 50 à 55 le midi. La cantine du périscolaire de Clerval a lieu au collège et la commune de Clerval a son propre service de ramassage scolaire dans la commune.

CCVA :

Le territoire de la CCVA compte de nombreuses structures d'accueil périscolaire, gérées par Familles Rurales, les Francas, l'ADMR ou encore par les communes.

Les périscolaires de Laissey-Deluz et Bouclans accueillent les enfants uniquement le midi et le soir (jusqu'à 19h15 pour Laissey et jusqu'à 18h30 pour Bouclans). La capacité d'accueil du centre de Laissey est de 50 enfants au maximum et, en moyenne, 12 enfants fréquentent le centre.

Les périscolaires de Pouligney Lusans, Osse, Naisey-les-Granges et Roulans sont ouverts de 7h30 à 8h30, de 11h15 à 13h15 et le soir jusqu'à 18h30. La structure de Pouligney a une capacité d'accueil de 40 enfants (en moyenne, 5 enfants sont accueillis le matin, 20 le midi et 8 le soir) et celle de Roulans peut accueillir 120 enfants (en moyenne, elle accueille 20 enfants le matin, 80 le midi et 25 le soir).

Il y a également des périscolaires à St Hilaire et Gonsans.

CCPB :

Le territoire est relativement bien desservi. La commune d'Autechaux a un accueil périscolaire, géré par un syndicat scolaire avec une délégation à Familles Rurales. Ce centre est destiné aux enfants scolarisés à Autechaux et ouvert de 7h15 à 8h30, de 11h30 à 13h30 (restauration collective) et de 16h30 à 18h30.

Le périscolaire de Baume-les-Dames accueille les enfants scolarisés dans les écoles de la commune. Il est ouvert le matin dès 7h, le midi jusqu'à 12h15 (pour les enfants qui ne prennent pas le repas sur place) et le soir jusqu'à 19h. Les enfants peuvent manger au restaurant scolaire, qui peut accueillir au maximum 120 enfants. Les repas sont servis en liaison froide avec un prestataire annuel. L'introduction de produits bio et de circuits courts fait parti du marché. Le périscolaire est implanté sur 2 sites : le centre Barbier et l'espace Mery. Chacun des centres peut accueillir au maximum 24 enfants. Au centre Barbier, l'accueil le soir est très demandé et les effectifs nécessitent un animateur supplémentaire. Un périscolaire a également été créé à Aissey, à l'initiative du SIVOS Aissey/Passavant/Saint Juan/Adam les Passavant.

CCPR :

Comme cela a été préconisé par le précédent schéma de services, un centre périscolaire a été créé à Rougemont en 2011. La gestion de ce centre a été confiée à l'ADMR. La cantine a lieu au collège de Rougemont.

Le centre périscolaire de Cuse et Adrisans, créé en 2005, est actuellement installé à Cubrial, alors que l'école est à Cuse et Adrisans. Les enfants doivent donc prendre le bus pour se rendre au périscolaire. Le syndicat scolaire, gestionnaire de ce centre, a décidé d'anticiper la suppression des transports méridiens et de relocaliser ce périscolaire dès 2011 : le nouvel accueil périscolaire sera créé à Cuse et Adrisans, à proximité de l'école. Le centre est agréé pour 14 enfants et en accueille actuellement entre 10 et 14 enfants le midi, entre 5 et 8 le matin et entre 2 et 6 le soir. Le centre est ouvert de 7h15 à 8h30, de 12h à 13h30 (repas en liaison froide), de 17h à 18h30.

Par ailleurs, tout comme en 2008, une étude est en cours pour la création d'un centre périscolaire à Huanne-Montmartin.

CCVS :

Si la CCVS compte des écoles sur plusieurs de ses communes, elle ne compte qu'un seul périscolaire à Sancey-le-Grand. Il accueille les enfants issus du regroupement pédagogique, le matin de 7h30 à 8h30, le midi et le soir jusqu'à 18h30. Le service de restauration a lieu au collège de Sancey. Ce centre a une capacité d'accueil de 50 enfants (le midi, 25 enfants en moyenne sont accueillis).

Les collèges:

Les effectifs des collèges semblent rester stables à l'échelle du département. A la rentrée scolaire 2010, on comptait 21 122 élèves scolarisés dans les collèges publics du Doubs : ils sont 21 139 pour la rentrée 2011. A l'échelle du Pays, les effectifs sont également stables, sauf pour le collège de Sancey.

Les bourgs-centres du Pays comptent tous un collège public et Sancey-le-Grand compte également un collège privé (79 élèves). Le Conseil Général a lancé des travaux dans les collèges de L'Isle-sur-le-Doubs et Rougemont et ceux du collège de Sancey débiteront en 2013. Les collèges de Rougemont et Clerval fonctionnent en réseau (un seul principal, les mêmes enseignants dans les deux collèges), tandis que le collège de Sancey fonctionne en réseau avec celui de Pierrefontaine-les-Varans. Le collège de L'Isle-sur-le-Doubs accueille des enfants issus de 25 communes, dans des locaux récemment rénovés et qui bénéficieront dès la rentrée de septembre 2012 d'un gymnase neuf, construit par la CCID.

Évolution des effectifs des collèges depuis 2006 (source : Conseil Général du Doubs)

	2006	2007	2008	2009	2010
collège Baume-les-Dames	477	459	483	487	492
collège Roulans	493	534	525	516	510
collège Rougemont	220	208	225	256	265
collège Clerval	154	164	176	184	182
collège L'Isle-sur-le-Doubs	378	393	392	418	449
collège public Sancey	199	194	188	175	157

Les collèges du Pays sont implantés en milieu rural et accueillent des enfants issus de nombreuses communes périphériques aux bourgs centre. Les enfants ne bénéficiant d'aucun transport scolaire le midi, la quasi-totalité des collégiens du Pays mangent donc à la cantine. Les cantines de la CCVA sont approvisionnées par un prestataire qui essaie d'introduire des produits locaux dans les menus proposés aux enfants. Par ailleurs, plusieurs cantines des collèges accueillent des enfants du primaire et de maternelle (Rougemont, Sancey, Roulans,...). Le Conseil Général du Doubs expérimente, en lien avec la filière agricole, l'introduction de produits issus de circuits courts dans plusieurs collèges du Doubs (Valdahon, Mouthe, Etupes et Morteau) et souhaite étendre cette expérimentation à d'autres collèges.

Les lycées

Il y a un lycée technologique à Baume-les-Dames qui comptait 226 élèves en 2010. Les lycéens du secteur qui souhaitent s'orienter dans la voie générale sont donc orientés dans les lycées à Besançon (frange ouest du Pays) ou Montbéliard (frange Est). Des lignes de bus quotidiennes ou hebdomadaires (certains élèves sont obligés d'être internes, notamment sur la CCVS ou la CCPR) sont mises en place par le Conseil Général. Les élèves, selon la commune dans laquelle ils résident, peuvent également utiliser les lignes de trains pour effectuer les trajets quotidiennement.

Ce qu'il faut retenir :

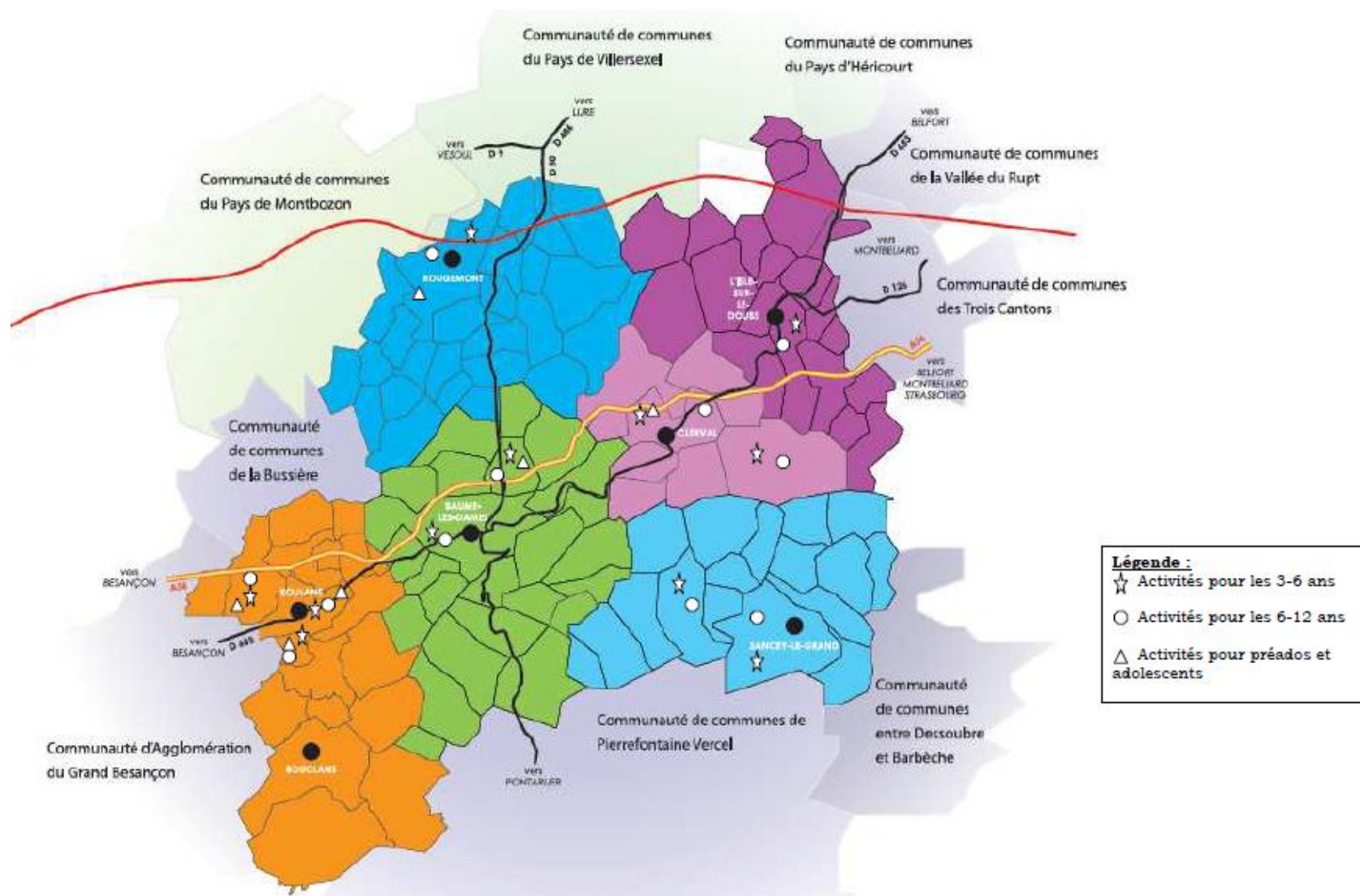
- un territoire bien doté en écoles et collèges
- des effectifs relativement stables
- la CCVA est bien dotée en accueil périscolaire
- insuffisance de périscolaires sur la CCID et la CCVS et offre incomplète sur la CCPB, la CCPR et la CCPC
- certains territoires n'ont pas de service de restauration scolaire

Les préconisations :

- développer l'offre de périscolaires sur la CCPB, la CCPR et la CCVS
- participer au financement des transports méridiens
- créer de nouvelles cantines ou proposer un transport pour que les enfants aient accès à un service de restauration scolaire
- développer l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique et de circuits courts dans la restauration scolaire.

Centre de loisirs :

Un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) est une structure qui accueille les enfants le mercredi en période scolaire et tous les jours pendant les vacances scolaires. Les CLSH organisent des activités et animations pour les enfants. Leur gestion est généralement assurée par des structures telles que Familles Rurales, les Francas ou par un CCAS.



Sur la CCID :

Sur la CCID, l'offre est concentrée à L'Isle-sur-le-Doubs. La commune de L'Isle-sur-le-Doubs gère un centre petite-enfance (pour les **3-6 ans**) qui accueille les enfants en juillet (35 enfants en moyenne chaque semaine). Le centre est ouvert le mercredi et pendant les vacances (sauf Noël) de 9h à 17h. Ces horaires semblent poser problème aux parents qui travaillent, car ils doivent trouver une solution de garde avant 9h et après 17h. La mairie envisage d'élargir l'amplitude horaire.

Un centre de loisirs, pour les **6-12 ans**, existe également à L'Isle-sur-le-Doubs pendant les vacances de juillet. Ce centre, géré par les Francas, a été créé à l'initiative de la CCID. La CCID a mis en place une animation sportive pour les 9-12 ans : elle a lieu en juillet, en partenariat avec les associations sportives de L'Isle-sur-le-Doubs (tir à l'arc, athlétisme, judo, basket, volley,...). La volonté est d'accueillir au maximum 25 enfants par semaine et les taux de remplissage sont bons. Une activité pour les 12-15 ans a également été créée. De plus, des activités pour les 6 ans et plus sont proposées à l'initiative de la CCID pendant les petites vacances hormis celles de Noël.

Bien que les animations soient ouvertes à tous les enfants, les enfants qui fréquentent le centre sont principalement originaires de L'Isle-sur-le-Doubs. Plusieurs raisons peuvent expliquer le fait que les enfants des villages voisins à L'Isle sur le Doubs soient peu nombreux à fréquenter les centres : manque de transports, horaires d'ouverture non adaptés...

Par ailleurs, il n'y a pas d'offre pour les adolescents : la CCID réfléchit à la mise en place de projets à destination des 12-18 ans.

Enfin, un Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) est également présent au collège de l'Isle sur le Doubs pour proposer des activités aux adolescents.

Sur la CCPC :

* Pour les **4-12 ans** : un centre de loisirs est implanté à Anteuil et accueille les enfants le mercredi (de 13h30 à 17h30) et pendant les vacances scolaires (de 8h30 à 17h30). En moyenne, 7 enfants sont accueillis le mercredi et 15 pendant les vacances.

Le centre de Clerval accueille en moyenne 10 enfants le mercredi de 13h à 18h. Le centre est également ouvert 1 semaine pendant les petites vacances scolaires, de 9h à 17h (15 enfants en moyenne). Les inscriptions peuvent s'effectuer à la journée ou à la semaine et les enfants peuvent amener leur repas. Le centre est ouvert tout le mois de juillet, avec des inscriptions à la semaine et un service de repas (par un traiteur) : en moyenne, 50 enfants sont accueillis (le bâtiment est conçu pour accueillir 80 enfants).

* Pour les **collégiens** : la CCPC a embauché un CTJ qui organise des activités pour les adolescents (camps en été, ski en hiver, actions au collège tous les midis, animations le mercredi) : il n'y a pas d'animation pendant les petites vacances.

Sur la CCPB :

* Pour les **4-12 ans** : le CLSH de Baume-les-Dames, géré par le CCAS, organise des activités le mercredi (en période scolaire) et pendant les vacances (en juillet, Familles Rurales prend le relais et organise un centre aéré). Le centre, ouvert de 7h30 à 18h30, propose un service de restauration. Les inscriptions peuvent se faire à la journée, demi-journée, avec ou sans repas. Il est ouvert à tous les enfants et peut accueillir au maximum 36 enfants (la moyenne se situe entre 20 et 25 enfants). Le CLSH a mis fin à sa section « adolescents », car les locaux n'étaient pas adaptés. Beaucoup de parents sont inquiets quand leur enfant entre en 6^{ème} car ils travaillent et ne veulent pas que leur enfant soit livré à lui-même le mercredi et le samedi. Le CLSH a un projet intergénérationnel (expérimentation) avec l'Espace Senior depuis 2010. En 2012, il y aura une évaluation et une diffusion du projet.

La commune d'Autechaux a un centre de loisirs ouvert le mercredi de 7h15 à 12h30. En période de vacances, le centre est ouvert la première semaine des vacances de février, d'avril et de la Toussaint de 8h à 18h. Les enfants peuvent être inscrits à la journée ou à la semaine. En été, le centre est ouvert en juillet (inscriptions à la semaine) et un camp de 5 jours est organisé en juillet pour les 9/12 ans.

* Pour les **adolescents** : le centre d'Autechaux accueille les adolescents en période de vacances (camp ski de 5 jours en février). Pendant les vacances d'avril et de la Toussaint, le centre est ouvert les après-midi de 13h30 à 17h30 chaque première semaine. En été, un camp de 6 jours

pour les 12/17 ans est organisé. Sur le secteur de Baume-les-Dames, il n'y a plus d'animations pour les jeunes. Il y a une dizaine d'années, il y avait un local jeune qui fonctionnait bien mais il a été progressivement abandonné, pour des problèmes d'encadrement notamment.

Sur la CCPR :

Le centre de Rougemont accueille des enfants de 4 à 16 ans, de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi, pendant les vacances scolaires. Les enfants peuvent pratiquer de multiples activités : activités manuelles, culturelles, sportives, sorties,...

En 2010, le centre de loisirs a accueilli 38 enfants par jour en février et à Pâques ; 51 enfants par jour l'été ; 42 enfants par jour à la Toussaint ; 31 enfants par jour à Noël. 66% des enfants du CLSH prennent leur repas à la cantine du collège de Rougemont. La CCPR prend en charge le transport en bus sur les communes du canton, le matin et le soir.

En dehors des vacances scolaires, d'autres activités sont proposées et gérées par le CTJ :

- club ados : ce club, réservé aux collégiens et lycéens, fonctionne pendant le temps périscolaire (actions au collège entre 13h et 14h) et extrascolaire (pendant les vacances). Les jeunes ont une salle dédiée qui leur permet de monter leur programmation et leurs projets d'activités
- école des sports : en période scolaire, les enfants peuvent découvrir différentes activités sportives le mercredi de 13h30 à 15h30 au gymnase de Rougemont
- interventions scolaires : il s'agit de manifestations sportives (demi-journée sportive des maternelles, journée sportive des primaires,...) qui regroupent les différentes écoles du canton. Ces animations connaissent un vif succès auprès des élèves et des enseignants.

Les demandes pour ces diverses animations sont de plus en plus importantes. Le CTJ a également pour mission les relations avec les associations et avec le collège et l'organisation de manifestations intercommunales (téléthon, forum des associations, journées inter-écoles,...).

Sur la CCVA :

Le centre de loisirs de Laissey-Deluz accueille les 3-18 ans, le mercredi, le samedi et pendant les vacances scolaires :

- 1ère semaine de février et d'avril, tout juillet, dernière d'août et Toussaint pour les petits
- 2ème de février et d'avril et tout juillet pour les ados : 25 adolescents en moyenne sont accueillis de 8h30 à 17h30. Le mercredi, 15 adolescents sont accueillis.

Le centre de Pouligney Lusans organise des animations le mercredi et pendant les vacances. De plus, des activités pour les adolescents sont organisées en février et juillet.

Le centre de Roulans accueille les jeunes de 3 à 18 ans le mercredi et pendant les vacances :

- pour les plus petits : la première semaine des vacances de février ; d'avril, tout le mois de juillet, dernière semaine d'août et Toussaint
- pour les adolescents : 2ème semaine de février et d'avril et tout juillet

La CCVA a recruté un animateur sportif et culturel (CTJ) qui propose des animations aux 11-17 ans : soirées, sorties karting, cinéma,.... Les communes prêtent des locaux pour faciliter l'organisation de ces rencontres. Le CTJ souhaite lancer un projet de chantiers participatif sur les communes de la CCVA, dans l'objectif de récolter de l'argent pour organiser des voyages : les jeunes ne sont pas seulement des utilisateurs d'activités, ils en sont les acteurs.

Sur la CCVS :

* Pour les **3-11 ans** : Le centre de Sancey-le-Grand fonctionne en juillet et pendant les petites vacances (activités quelques après-midi par semaine). Il apparaît qu'il y a de la demande pour les périodes de vacances : ces demandes ne sont pas satisfaites actuellement.

Le centre de loisirs de Vellevans accueille les enfants issus du regroupement pédagogique et d'autres communes (Pont-les-Moulins, Lomont-sur-Crête,...). Les enfants sont accueillis 3 à 4 semaines en juillet. Le centre a une capacité d'accueil de 40 enfants. Selon les années, le centre est plus ou moins plein. Des activités sont proposées sur place, 1 sortie à la journée est organisée chaque semaine et 1 mini-camp est organisé. Le reste de l'année, des mercredis récréatifs sont mis en place une fois par mois. A Noël et à Pâques, des activités sont organisées (activités manuelles, cinéma, patinoire, ...).

* pour les **collégiens** : Pour l'instant, aucune activité n'est proposée aux collégiens ni le samedi, ni pendant les petites vacances, ni l'été. Or, les jeunes sont en attente d'animations (ils veulent des activités différentes de celles des petits : ils préfèrent se lancer dans un projet monté par eux-mêmes tout au long de l'année). La CCVS travaille sur un projet pédagogique (avec Familles Rurales et les 2 collèges) et sur la mise en place d'un CTJ. Si le CTJ abouti, un emploi sera créé et la personne pourra identifier les besoins des collégiens.

Depuis mars 2011, l'association Familles Rurales a créé un atelier découverte danse du monde, pour toutes les tranches d'âge, dans les locaux du périscolaire. Le principal problème souligné par les acteurs est le manque d'équipements : pour emmener les enfants à la piscine (à Maïche, Valdahon ou Baume-les-Dames l'été), à la patinoire ou à un concert, il faut se déplacer et trouver un bus de 9 places, dont n'est pas équipé le centre.

Le centre de Vellevans envisage d'organiser un camp préados/ados. La difficulté principale est le coût du transport pour organiser des sorties à l'extérieur du territoire (par ex, 200€ pour aller au cinéma de Charmoille). Des mutualisations ponctuelles ont déjà eu lieu avec le centre de Sancey et l'association envisage d'accroître la mutualisation avec le centre de Sancey-le-Grand.

Ce qu'il faut retenir :

- * CCID : une concentration de l'offre à L'Isle-sur-le-Doubs et peu d'enfants extérieurs fréquentent le centre (problèmes de transports, d'horaires)
- * offre complète sur la CCPR et la CCVA
- * les centres de loisirs du territoire sont davantage orientés vers un public jeune (entre 6 et 12 ans) que vers les adolescents (12-18 ans) : absence d'offre pour les adolescents le mercredi, le samedi et pendant les vacances sur la CCPB, la CCVS et la CCID. Les adolescents sont un public plutôt difficile à toucher : ils veulent rester en groupe avec leurs amis, sans dépendre d'une organisation extérieure, ce qui leur permet de se sentir libres.

Les préconisations :

- * élargir les périodes d'ouverture et l'amplitude horaire
- * favoriser la mise en réseau/les mutualisations afin de diversifier les activités et sortir du territoire
- * développer les centres sur d'autres communes ou mettre en place un système de transport pour permettre à tous les enfants d'avoir accès à une offre de loisirs
- * diversifier l'offre pour cibler davantage les 12-18 ans

Thématique 3 : Sport, culture, loisirs et vie associative

a) les équipements sportifs et culturels

Ce qui était dit en 2008 : Le précédent schéma de services préconisait de mailler le territoire en équipements structurants. En effet, les pratiques culturelles et sportives sont souvent liées à la présence d'équipements (gymnases, salle de spectacle,...). L'étude du niveau d'équipements et services dans ces domaines avait pointé des faiblesses notamment en ce qui concerne les bibliothèques. Par ailleurs, des besoins en équipements sportifs, très souvent en lien avec les besoins scolaires (gymnases, piscine,...) avaient émergé. L'objectif retenu était donc d'accompagner les collectivités locales dans leur projet de création ou de rénovation d'équipements permettant une homogénéisation et dans une certaine mesure une modernisation de l'offre sur le territoire. Différents projets avaient été ciblés :

- création d'une médiathèque intégrée au projet de pôle socio-éducatif à Rougemont
- création d'une médiathèque à Baume-les-Dames
- aménagement intérieur du site de l'Abbaye à Baume-les-Dames
- construction d'un gymnase à L'Isle-sur-le-Doubs
- réhabilitation du gymnase de Rougemont
- construction d'un équipement sportif (à l'usage des associations et des scolaires) sur la CCPR
- étude préalable à l'implantation d'un équipement sportif structurant sur la CCPB
- construction d'un équipement sportif structurant sur la CCPB
- extension / rénovation de la salle de la Prairie (avec piste d'athlétisme) sur la CCPB
- étude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'une piscine intercommunale

Différents projets mis en avant par le schéma précédent sont désormais achevés (médiathèque de Baume-les-Dames, gymnase de L'Isle-sur-le-Doubs, équipement sportif de la CCPR, ...).

On constate que les bourgs-centres, notamment Baume-les-Dames, concentrent les équipements les plus conséquents : centre équestre, gymnase multi-sport, aire de jeux pour enfants, terrains multi-sports, cours de tennis, skate Park, local de gymnastique, espaces culturels (bibliothèque, médiathèque, salle socioculturelle, salle de cinéma,...). Les communes périphériques et de taille intermédiaire ont quant à elles peu d'équipements et sont principalement dotées de terrain de foot ou de pétanque et quelques unes ont une salle des fêtes.

Les bourgs centres ont également un gymnase, mais celui-ci est principalement utilisé par les scolaires et dans une moindre mesure, par les associations. Sur la CCVS, le manque d'équipements se fait sentir, y compris à Sancey-le-Grand, alors que les collégiens et lycéens émettent le besoin d'équipements sportifs (terrain de basket, skate Park, ...).

Mais, l'équipement qui manque le plus à l'ensemble des acteurs du territoire reste la piscine. En effet, le territoire compte une seule piscine, de plein air, implantée à Baume-les-Dames (piscine intercommunale) et ouverte uniquement l'été. Cette carence pose problème notamment pour l'accueil des scolaires. Les écoles sont obligées d'aller à la piscine à Valdahon, Vesoul, Valentigney ou Besançon. Il faut donc plus de temps pour s'y rendre, et les places sont souvent limitées (car réservées en priorité aux enfants des autres territoires). Ainsi, les écoles renoncent

souvent à emmener les enfants à la piscine, alors que c'est une activité obligatoire, inscrite au programme. Les enfants des écoles de la CCPC et de la CCPR ne vont pas à la piscine et le collège de Clerval organise 1 semaine par an à Mouthe pour apprendre à nager aux enfants de 6^{ème}. L'étude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'une piscine intercommunale, préconisée par le précédent schéma n'a pas encore vu le jour. Néanmoins, le Pays du Doubs Central travaille sur ce projet et l'étude devrait être initiée en 2012.

Le territoire bénéficie de nombreux aménagements propices à la pratique d'activités de pleine nature : vélo-route Nantes-Budapest, sentiers de randonnée, sentier VTT, accro branche, pêche, escalade, canoé kayak, roller, équitation, pistes cyclables...

b) les associations

Ce qui était dit en 2008 : Le schéma recommandait de soutenir le milieu associatif, vecteur des pratiques culturelles et sportives. Avec plus de 300 associations dont plus de 200 à vocation sportive ou de loisirs, le Pays faisait preuve d'une certaine richesse. Cependant, les associations rencontraient quelques difficultés : essoufflement et vieillissement du bénévolat, difficultés face aux contraintes réglementaires, fragilisation due à l'absence de stratégie de développement à moyen terme. A ce constat, s'ajoutait celui d'un manque de lisibilité et d'un déficit de communication alors que le niveau de l'offre est satisfaisant. Plusieurs recommandations avaient alors émergées :

- création d'un poste d'animateur associatif
- création d'un lieu de ressources (Maison des associations)
- création d'une plate-forme de services aux associations (maison des associations virtuelles avec pour objectif de mettre en réseau et de fédérer les associations, avec extranet, appui au plan administratif, financier ou technique)
- mise au point d'un forum des associations
- mise au point d'un « Contrat Associatif » (partenariat avec les associations qui développent un projet à visée intercommunale ou à l'échelle du Pays)

De nombreuses associations locales proposent des activités pour les enfants, les adolescents et les adultes. Elles sont surtout présentes dans les bourgs centre, et leur dynamisme et leur taille varient selon les territoires (plus de dynamisme à L'Isle-sur-le-Doubs, Baume-les-Dames, Roulans, Bouclans et Rougemont qu'à Clerval ou Sancey). Le dynamisme des associations dépend fortement de l'implication de leurs membres et certaines peuvent connaître un essoufflement lorsqu'il y a un changement de dirigeant. Les associations interviennent dans des domaines relativement divers : chasse/pêche, danse, tir à l'arc, musique, loisirs créatifs, gymnastique, foot, ping-pong, théâtre, escalade, fanfare...Souvent, les associations ont peu de contact entre elles et les animations qu'elles proposent ne sont pas forcément articulées les unes avec les autres.

Certains territoires ont la volonté d'effectuer une mise en réseau du milieu associatif local afin de le dynamiser. Ainsi, la CCVA a organisé une réunion avec les associations afin d'identifier leurs besoins (soutien matériel, administratif, communication,...). Suite à cela, la CCVA s'est dotée d'une scène et de chapiteaux qu'elle met à disposition gracieusement aux associations locales. L'objectif est d'établir une véritable relation avec les associations, de faire en sorte que les associations aient du contact entre elles (projet de création d'un site internet pour les associations) et d'impliquer davantage les jeunes dans les conseils d'administration des associations.

La CCPR a, quant à elle, créé un forum des associations et une journée intersportifs avec les associations sportives locales. La mairie de L'Isle-sur-le-Doubs travaille elle aussi en lien avec les associations (subvention, prêt de locaux, communication, réunions, forum des associations), tout comme la CCID, qui fait intervenir des associations dans le cadre de son centre de loisirs.

c) les animations/manifestations culturelles

Ce qui était dit en 2008 : Le schéma préconisait de promouvoir les pratiques culturelles et sportives. Le Pays pouvait s'appuyer sur une offre culturelle dense, sur le renforcement du positionnement de Baume-les-Dames sur ce champ et sur la présence du Conseil Général à travers sa saison culturelle « décentralisée ». Sur le plan des pratiques sportives, un panel de loisirs est disponible sur le territoire. L'ensemble de ces dynamiques, sportives et culturelles, est largement porté par un tissu associatif dynamique. L'enjeu était alors de soutenir les actions culturelles et sportives par un maillage du territoire en équipements structurants.

- mise au point d'actions de communication pour rendre lisible l'offre de loisirs présente sur le Pays du Doubs Central (Brochure été loisirs/ guide activité)

La saison culturelle décentralisée du Conseil Général :

Depuis 2006, le Conseil Général du Doubs a mis en place une saison culturelle décentralisée sur l'ensemble du département, accessible à tous, et qui cible les communes rurales (moins de 10 000 habitants). Cette saison, qui a lieu de septembre à juin, vise à accroître le développement culturel en milieu rural.

Le Conseil Général propose un catalogue de spectacles à toutes les Communautés de Communes du département. Celles qui sont intéressées, et qui ont la compétence culture, choisissent jusqu'à 4 spectacles et coordonnent l'organisation, en fonction des communes qui souhaitent participer au dispositif. S'il y a plus de 4 communes intéressées, les Communautés de Communes mettent en place un roulement. Les Communautés de Communes qui n'ont pas la compétence culture transmettent l'information aux communes qui choisissent ou non d'organiser des spectacles.

Le Conseil Général finance 50% du coût du spectacle et s'occupe de la communication. Tous les genres de spectacles sont proposés. Les compagnies doivent être autonomes, avoir une licence (cela ne concerne donc pas les pratiques amateurs) et le spectacle doit durer au minimum 1h. La programmation ne cible donc pas le jeune public (dont les spectacles durent environ 30 minutes).

22 Communautés de Communes participent au dispositif, et pour la saison 2010/2011, 66 spectacles ont été organisés dans 54 communes différentes. Sur le territoire du Pays, les diffuseurs sont :

- Communauté de Communes du Pays Baumoïse, Communauté de Communes du Pays de Rougemont, Communauté de Communes du Vallon de Sancey, Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont
- communes : Anteuil, Autechoux, Baume-les-Dames, Clerval, Crosey-le-Grand, Cuse-et-Adrisans, L'Isle-sur-le-Doubs, Montagney-Servigney, Sancey-le-Grand

Certains territoires peuvent rencontrer des difficultés matérielles pour accueillir un spectacle (pas de local disponible,...). C'est le cas de nombreuses communes de la CCPR, qui n'ont pas de salle ou qui ont des problèmes de sécurité. Par ailleurs, sur la CCPC, seules les communes d'Anteuil et Clerval ont des salles suffisamment grandes pour accueillir ce type de spectacle.

Les animations organisées localement :

La ville de Baume-les-Dames a une programmation culturelle très riche dont le rayonnement dépasse le cadre de la CCPB : théâtre, concerts, festivals (Swimming Poule ; festival du père Ubu,...), spectacles, conférences, expositions. Baume-les-Dames dispose d'un centre d'affaires et de rencontres qui permet d'accueillir des événements de dimension intercommunale, voire régionale.

La CCVA peut quand à elle compter sur une association moteur pour le territoire, l'association « artistes à la campagne », qui propose des animations théâtrales dans les communes ainsi qu'un festival d'art de rue appelé « l'annuel » et porté par les artistes. Les communes de la CCPR et de la CCPC accueillent diverses animations proposées par des associations locales (théâtre, petit festival de musique,...). La ville de l'Isle-sur-le-Doubs voit sa programmation culturelle initiée notamment par deux associations : REV'évasion, association touristique et culturelle l'isloise, qui propose par exemple une séance de cinéma tous les mois à L'Isle sur le Doubs, et SOLIDD, qui présente chaque année quatre pièces de théâtre, dans le cadre de son festival FestiThéâtre.

Ce qu'il faut retenir :

- * concentration des équipements et des associations dans les bourgs-centres
- * certaines Communautés de Communes travaillent sur la mise en réseau des associations
- * manque d'équipements sur certains territoires
- * l'absence de piscine est fortement ressentie

Les préconisations :

- * bibliothèque/ludothèque itinérante permettre aux communes rurales d'avoir accès à une bibliothèque
- * apporter un appui aux associations et travailler sur la mise en réseau maintenir et développer le tissu associatif
- * intégrer les jeunes dans les associations
- * construire plus d'équipements (piscine, équipements sportifs,...)

Thématique 4 : les services de l'emploi, de la formation et de l'insertion

En ce qui concerne l'emploi, la CCID dépend des services de Montbéliard, tandis que le reste du Pays dépend de Besançon. Outre la présence d'agences d'intérim (à Baume-les-Dames, L'Isle-sur-le-Doubs et Clerval), les permanences de Pôle Emploi et d'organismes de formation, des structures interviennent dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle :

- en direction des jeunes de moins de 26 ans:

Le territoire du Pays est couvert par deux **Espaces Jeunes** : sur la CCID, une antenne de l'Espace Jeunes du Pays de Montbéliard est ouverte 3 demies-journées par semaine tandis que l'Espace Jeunes de Baume-les-Dames couvre le reste du territoire.

L'Espace Jeunes s'adresse aux jeunes de 16 à 26 ans, non scolarisés, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un projet professionnel. Il propose, en lien avec Pôle Emploi, un service d'accompagnement individualisé pour la recherche d'emploi ou de formation (CV, lettre de motivation, diffusion des offres d'emploi, information sur les formations, les mesures pour l'emploi,...).

Différents dispositifs existent à l'échelle nationale et sont déclinés localement :

- **CIVIS** (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) propose un accompagnement renforcé : il s'agit d'un contrat (un an renouvelable) conclu avec le jeune. Le titulaire doit être âgé d'au moins 18 ans pour bénéficier d'un soutien de l'État (allocation versée pendant les périodes durant lesquelles il ne perçoit ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation). Cela concerne les jeunes qui ont un niveau de qualification inférieur ou équivalent au Bac général, technologique ou professionnel ou ont été inscrits comme demandeurs d'emploi au minimum 12 mois au cours des 18 derniers mois. Pour les personnes de niveau de formation inférieur, l'accompagnement personnalisé et renforcé est assuré par un référent unique. Au cours du premier trimestre, le référent assure une fréquence hebdomadaire des contacts.

- **CIFA** : il s'agit d'une convention de stage de 3 à 6 mois (utile pour les jeunes qui attendent la prochaine rentrée scolaire pour suivre une formation). Si le jeune n'a pas de diplôme, alors c'est gratuit pour l'employeur et le jeune est payé 400 € par mois par le conseil régional. Si le jeune est diplômé, l'entreprise verse 150 € par mois au conseil régional et le jeune est toujours payé 400 € par mois, pour travaillé 4 jours par semaine (28h) et pour suivre 1 jour de formation par semaine (ou remise à niveau en français et maths) :

- **compétences clés** : des intervenants proposent des cours de français et mathématiques, gratuits et adaptés au niveau du jeune.

L'espace jeune de Baume-les-Dames est ouvert tous les jours, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Une permanence fonctionne à Rougemont (sur rendez-vous), ce qui permet aux jeunes qui rencontrent des problèmes de mobilités d'avoir accès à ces services. Sur demande, les jeunes peuvent être accueillis à Sancey-le-Grand et Clerval. La durée d'accompagnement varie selon les jeunes. La mission locale de Baume-les-Dames propose un système de parrainage, avec un professionnel qui accompagne les jeunes qui ont un projet bien ficelé et leur apporte un coup de pouce.

Quand la mission locale était sous forme associative, elle avait l'habitude de travailler avec les mêmes entreprises et avait une liste de contacts. Depuis janvier 2011, l'espace jeune de Baume-les-Dames est rattaché à la mission locale de Besançon, qui a un service « relation employeurs » qui démarché les entreprises mais il y a peu de démarchage sur le secteur de Baume-les-Dames. Pour l'instant, les entreprises n'ont pas le réflexe d'adresser leurs offres d'emploi à la mission locale alors qu'elles y pensent plus facilement pour l'apprentissage. Les contacts avec les entreprises se font plutôt par rapport à un projet précis du jeune, au cas par cas. Mais l'Espace Jeunes travaille en lien avec le PEEI, qui lui transmet régulièrement des offres.

Le public accueilli est composé à 75% de filles, âgées entre 19 et 21 ans, et peu qualifiées (soit niveau CAP, soit aucun diplôme). Elles recherchent surtout un emploi dans le secteur de la petite-enfance, de l'aide aux personnes ou de la vente, alors que les entreprises locales recherchent des personnes qualifiées dans l'industrie : il est souvent difficile de mettre en adéquation l'offre et la demande. L'espace jeune de Baume-les-Dames a différents projets pour que l'offre et la demande d'emploi se confrontent : un forum emploi va être organisé à Baume-les-Dames (en lien avec le PEEI), des visites d'entreprises seront organisées en VTT,...

Par ailleurs, les jeunes accueillis rencontrent d'importants problèmes de mobilité, ce qui réduit leurs chances de trouver un emploi (les agences d'INTERIM refusent l'inscription d'un jeune qui n'a pas le permis). Ces problèmes de mobilités s'expliquent non seulement parce qu'ils n'ont pas le permis et qu'ils n'ont pas tous accès aux transports en communs (les jeunes de la C CVS et de la CCPR sont éloignés du train), mais également parce qu'ils veulent travailler à proximité de leur domicile. Pour l'instant, l'espace jeune n'a pas le réflexe de proposer les services de TADOU, car les horaires ne correspondent pas avec des métiers de la santé, de la restauration, les grandes surfaces ou l'industrie et le coût peut être conséquent pour un jeune qui ne travaille pas et n'est pas aidé par ses parents. De plus, les acteurs rencontrés soulignent qu'il faudrait développer les connexions entre TADOU et Besançon.

Jusqu'en 2010, quand l'association était indépendante, elle focalisait ses aides sur le transport : elle attribuait une aide financière aux jeunes pour le financement de leur moyen de transport. La mission locale travaillait également avec une association, située à Besançon, qui propose des scooters ou mobylettes de prêt (30€ par mois, pour un trajet maximum de 15 km par jour, pour les trajets domicile-travail). Le problème est que maintenant il faut le BSR et les jeunes ne veulent pas payer 150 € pour passer le BSR alors qu'ils sont en train de passer le permis. L'espace jeune attribuait également des aides financières pour passer le code de la route. Maintenant, il y a un financement pour une partie du permis dès que les jeunes ont le code. L'obtention du code est un gros problème sur Baume-les-Dames car les jeunes extérieurs ne peuvent pas venir aux leçons de code s'ils n'ont pas quelqu'un pour les y amener. Pour le permis à 1€ par jour, il faut que les jeunes aient une caution. La mission locale peut être cautionnaire, mais à Baume-les-Dames, sur les 3 auto-écoles, aucune n'est agréée pour le permis à 1€.

En 2010, l'Etat a lancé une expérimentation : environ 10 permis ont été entièrement financés à Baume-les-Dames. La mission locale devait proposer plusieurs jeunes, et un tirage au sort en retenait 10 (l'objectif était de voir si les jeunes qui s'étaient vu refuser le financement de leur permis se débrouillaient mieux pour retrouver un travail que ceux qui avaient été aidés). En contre partie, les jeunes devaient effectuer une semaine de bénévolat dans une association, passer le brevet de secourisme, ... Le retour a été très positif : les jeunes ont adorés le bénévolat et certains sont restés bénévoles ou ont été embauchés dans une association. Par ailleurs, c'est un atout pour le CV du jeune (implication, première expérience professionnelle). Certains ont été obligés d'aller dans une association bisontine car ils ne trouvaient pas d'association baumoise qui pouvait les accueillir une semaine complète.

Un problème se pose également en ce qui concerne les formations. En effet, les jeunes sont souvent en échec scolaire, ne veulent plus entendre parler de l'école, et veulent travailler tout de suite. Or, l'espace jeune commence par leur proposer des formations, qui ont majoritairement lieu à Besançon (quelques unes ont lieu au LEP de Baume-les-Dames), ce qui peut parfois être un frein (problème pour le transport et le logement). Il y a 10 ans, il y avait un centre municipal de formation à Baume-les-Dames. Le problème est le manque de public pour remplir des formations complètes (12 personnes environ).

- en direction du public de plus de 26 ans

En parallèle à l'offre existante pour les jeunes, **le PEEI** (Pôle Économie Emploi Insertion) accueille, informe, oriente et accompagne le public de plus de 26 ans qu'il s'agisse de salariés, de demandeurs d'emploi, de créateurs d'entreprises ou d'employeurs. Il intervient sur l'ensemble du Pays, à l'exception de la Communauté de Communes des Isles du Doubs, qui dépend de la maison de l'emploi de Montbéliard.

Le PEEI intervient sur le secteur de Rougemont depuis 1984, sur Baume-les-Dames depuis 2005 et depuis 2009 sur Sancey/Clerval. Le PEEI a réorganisé ses services en 2011 afin d'avoir une présence identique (24h hebdomadaire) sur chaque secteur d'intervention (Baume-les-Dames, Rougemont, Clerval/Sancey-le-Grand, Roulans/Bouclans) et adapte sa mission aux besoins des territoires et des usagers.

Le PEEI anime un réseau partenarial avec différents acteurs (Pôle Emploi, CAF, associations intermédiaires, espace jeunes, agences d'intérim, conseiller en défense salariale...). Il est présent tout au long du parcours du demandeur d'emploi, coordonne les différentes étapes et est également en contact avec les entreprises.

Le PEEI touche essentiellement le public le plus éloigné de l'emploi : personnes peu qualifiées, chômeurs de longue durée, personnes non inscrites à Pôle Emploi, personnes ne maîtrisant pas les savoirs de base, personnes ayant des problèmes de mobilité, travailleurs handicapés,.... Le public a entre 26 et 46 ans et est composé à 60 % de femmes. En 2006, le PEEI a travaillé sur l'employabilité des femmes en milieu rural, dans le cadre du programme LEADER+ : ce travail a montré que les femmes peu qualifiées ou qui rencontrent des difficultés pour faire garder leur enfant ont plus de problèmes pour trouver un emploi. La mise en place de RAM a été un atout et le PEEI envisage d'effectuer une action commune avec le RAM de Baume-les-Dames et celui de la CCVA. L'objectif est d'apporter aux femmes des informations sur les modes de gardes, mais cela peut également susciter des vocations chez les femmes au chômage qui pourraient vouloir devenir assistantes maternelles.

Le PEEI voit sa fréquentation croître de manière importante. Ainsi, en 2010, il a reçu 539 personnes, dont 353 sont inscrites en qualité de demandeur d'emploi. A titre de comparaison, en 2007, 385 personnes ont été reçues par le PEEI, parmi lesquelles 68% l'ont été en qualité de demandeurs d'emploi. La grande majorité des personnes reçues se mobilisent pour l'emploi, d'autres sont en attentes d'une aide administrative et une minorité souhaite une formation.

La politique du PEEI évolue et si elle était initialement centrée sur les demandeurs d'emploi, elle tend aujourd'hui à s'orienter vers une politique d'accompagnement général. Le PEEI a demandé sa labellisation Relais Services Publics et une expérimentation est lancée sur la CCVA avec l'installation d'une borne visio-guichet à Bouclans. Ainsi, en prenant rendez-vous au préalable, un usager pourra échanger avec un conseiller, ce qui lui évitera de se déplacer. De plus, le PEEI travaille actuellement sur la mise en place d'un service public d'orientation et de formation, en partenariat avec des organismes de formation. L'objectif est d'orienter l'action du PEEI vers la formation en faisant remonter les besoins afin d'avoir des formations adéquates, présentes sur le territoire et à destination de tous (chômeurs, salariés des entreprises,...).

Le PEEI travaille également sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC). La GPEC vise à renforcer l'employabilité des salariés ainsi que l'attractivité des entreprises et des territoires. Cette GPEC permettra d'identifier :

- les métiers fragilisés, c'est-à-dire pour lesquels une forte baisse des effectifs est prévue,
- les métiers pour lesquels il est prévu une forte augmentation des effectifs,
- les métiers en tension, c'est-à-dire dont l'offre de main d'œuvre est réduite sur le marché et nécessitant une longue période de formation,
- les métiers à évolution significative de compétence, nécessitant un plan d'adaptation significatif,
- les métiers stratégiques pour lesquels les entreprises doivent assurer la pérennité de leur savoir-faire et de leur compétence, vis-à-vis de leurs fournisseurs et clients.

Les services du PEEI sont actuellement gratuits, tant pour les usagers que pour les Communautés de Communes. Néanmoins, l'équilibre financier de la structure à moyen terme est menacé car il n'y a pas de lisibilité sur le maintien des fonds publics à partir de 2013. Par ailleurs, les services de l'État remettent en cause le principe de la gratuité pour les Communautés de Communes.

Ce qu'il faut retenir :

- bon maillage du territoire par des structures importantes : le PEEI et l'espace jeunes
- intervention des structures auprès des personnes souvent éloignées de l'emploi
- le public féminin connaît des difficultés spécifiques : difficulté à mettre au point un projet professionnel, l'absence de débouchés dans les principales activités économiques du Pays, des difficultés à reprendre une activité après un congé parental
- les jeunes éloignés de l'emploi rencontrent d'importants problèmes de mobilité

Les préconisations :

- soutien financier des Communautés de Communes aux structures pour assurer leur pérennité financière
- le secteur de la CCID est suivi par la maison de l'emploi de Montbéliard : il est possible que celle-ci arrête de suivre la CCID, car en principe, la CCID est en dehors du périmètre officiel (qui est le bassin d'emploi de Montbéliard).
- poursuivre la dynamique enclenchée sur le territoire ; avoir des salariés dont les compétences répondent aux besoins
- inciter les entreprises à s'installer sur le territoire
- aider les jeunes à financer leur permis de conduire

Thématique 5 : Services administratifs et commerces de proximité

Ce qui était dit en 2008 : Le précédent schéma émettait 2 propositions :

- **améliorer la lisibilité des services sur le territoire :** l'étude montrait la présence d'un grand nombre de services sur le territoire et le rôle important de Baume-les-Dames pour centraliser l'offre. L'objectif était de conforter le rôle de Baume-les-Dames et son rayonnement au niveau du Pays pour certains services (Tadou, service logement,...) tout en assurant une décentralisation de l'information sur l'ensemble du territoire pour une accessibilité plus large. Il préconisait différentes actions :

- création d'une maison des services à Baume-les-Dames regroupant les permanences des différents acteurs

- mise en place de points infos décentralisés en exploitant les potentialités offertes par les TIC et en adossant ce service à des équipements existants (médiathèques, mairies,...)

- **multiplier les actions d'informations et de communication sur l'offre de services existante :** l'objectif était de faire connaître l'offre de services à partir d'actions de communication en multipliant les supports (internet, plaquettes,...) et en segmentant les publics cibles (jeunes, familles, nouveaux habitants,...). La visée de ces actions était double : amélioration de la lisibilité des actions et partage de l'information en direction des usagers, des élus et des acteurs impliqués du Pays.

A) Les services administratifs et sociaux

L'ensemble du territoire dispose des principaux services de proximité : gendarmerie ; pompier, banque/assurance, La Poste, mais on observe une concentration dans les bourgs-centres et notamment à Baume-les-Dames qui centralise un certain nombre de permanences de services administratifs. Par ailleurs, une certaine inquiétude plane concernant le maintien des services publics : la tendance est à la suppression ou à la fusion de certains services publics (la perception de L'Isle-sur-le-Doubs a fusionné avec celle de Clerval,...).

Zoom sur la démarche « + de services au public » :

Un accord a été conclu, à la fin de l'année 2010, entre le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire et 9 opérateurs de services publics (La Poste, EDF, SNCF, GDF Suez, l'assurance maladie, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, la MSA, l'Assurance Retraite et Pôle Emploi). Il s'agit d'une expérimentation de 18 mois, menée dans 22 régions métropolitaines, à raison d'un département par région : le département du Doubs est un territoire d'expérimentation. Cet accord vise à mettre les territoires ruraux au niveau de l'urbain en ce qui concerne les services publics, en regroupant un bouquet de services dans des lieux uniques. Il s'agit de créer des lieux d'accueil là où les opérateurs ne sont pas ou de renforcer leur présence sur certains lieux. Cela devrait s'accompagner d'un travail de sensibilisation et de formation des équipes en charge de l'accueil et du conseil. L'idée est de permettre aux usagers d'accéder aux services des différents signataires, avec l'assistance d'un agent sur place, grâce à l'utilisation de bornes interactives.

Plusieurs sites du Pays Doubs Central ont été identifiés pour y développer des projets, portés par le PEEI :

- création d'un Relais de services publics à Bouclans avec un point visioservices à partir de 2012,
- création d'une maison des services/RSP à Sancey-le-Grand,
- renforcement du RSP de Rougemont
- renforcement du RSP de Baume-les-Dames au sein des locaux de l'espace jeunes.

Les projets :

La ville de Baume-les-Dames travaille sur la création d'une maison des services, qui regroupera la CCAS, tous les acteurs qui sont actuellement installés rue Barbier, ainsi que la croix rouge, l'épicerie sociale et les restos du cœur.

B) Les services pour les publics en difficulté :

Des permanences des services sociaux (MSA, sécurité sociale, CAF, pole emploi, PMI,...) sont également organisées dans les bourgs centres, notamment à Baume-les-Dames et dans une moindre mesure à L'Isle-sur-le-Doubs.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat « plus de services au public », La Poste et GDF Suez se sont engagés à pérenniser la convention cash compte. Il s'agit de favoriser un service de proximité à destination des clients des fournisseurs d'énergie qui leur permet de régler gratuitement en espèces leurs factures de gaz dans un bureau de Poste. Cette offre s'adresse principalement aux clients en situation de fragilité afin de leur permettre de régler plus facilement leurs factures. Une convention est signée entre La Poste et GDF Suez qui permet à La Poste de mettre à disposition de ses partenaires un service de paiement sur un compte chèque postal « cash compte ». Ce dispositif est accessible dans l'ensemble des bureaux de poste du département, mais dans le cadre du partenariat, les partenaires s'engagent à le pérenniser sur Sancey-le-grand, Bouclans, Rougemont et Baume-les-Dames.

De plus, le CCAS de Baume-les-Dames a mis en place une épicerie sociale à Baume-les-Dames. Il apparaît que de plus en plus de personnes vivant dans une commune extérieure à Baume-les-Dames se rendent à l'épicerie sociale. Enfin, en période d'ouverture, le centre des restos du cœur de l'Isle-sur-le-Doubs est ouvert toute la journée.

C) Les commerces de proximité

Les bourgs-centres du Pays sont dotés des principaux commerces de proximité : superettes, boulangerie, boucherie, ... Les petites communes ont quand à elles très peu de commerces voire aucun. Mais certaines sont desservies par des commerces ambulants. Ainsi, sur la CCPR, la CCID, la CCPC, les commerces sont concentrés dans les bourgs, mais ces commerçants effectuent des tournées dans les petites communes voisines (superette, boucherie, boulangerie,...).

Ce qu'il faut retenir :

- présence d'un grand nombre de services
- forte concentration de l'offre de services sur Baume-les-Dames et dans une moindre mesure sur L'Isle-sur-le-Doubs en lien avec les logiques des administrations (rationalisation de la présence des services sur les territoires).
- dynamique du territoire pour conserver une offre de services publics en milieu rural
- concentration des commerces dans les bourgs, mais certains organisent des tournées dans les petites communes.
- des initiatives pour le public en difficulté, mais concentrées sur Baume-les-Dames

Les préconisations :

- avoir un annuaire des commerces et des services et communiquer (site internet, brochure,...) selon les cibles (jeunes, familles, nouveaux habitants,...) augmenter la lisibilité des services publics
- anticiper les fermetures de commerces et services maintenir les services publics garantir un accès à tous pour les commerces et services
- avoir une politique d'accueil de nouveaux commerces et services (ORAC, RSP, maison des services,...)
- créer un CCAS intercommunal
- élargir l'épicerie sociale de Baume-les-Dames à l'ensemble du Pays

Thématique 6 : Accessibilité du territoire

L'accessibilité d'un territoire, tant du point de vue des infrastructures de transports que des infrastructures de technologie de l'information et de la communication, présente des enjeux sociaux, économiques et territoriaux très importants. Pour être attractif vis-à-vis des habitants et des entreprises, un territoire se doit d'être accessible.

A) Couverture numérique et téléphonie mobile

L'accès aux TIC est indispensable pour le bon fonctionnement des entreprises et pour l'accès aux services publics, souvent éloignés des petits villages. Globalement, les territoires sont bien desservis en ce qui concerne la téléphonie mobile et les zones blanches ont été résorbées. Néanmoins, il apparaît que la couverture est parfois inégale d'une commune à l'autre ou au sein même des communes. A l'heure où l'on parle du très haut débit, certains territoires sont encore en zone blanche et n'ont pas accès à internet ou alors difficilement.

Plusieurs Communautés de Communes ont mis en place des marchés pour couvrir les zones blanches (CCVA, C CVS, CCID). Malgré tout, certaines communes de ces territoires, bien qu'étant reliées à Internet, rencontrent des problèmes de connexion. Le problème d'accès à Internet reste important sur certaines communes de la CCPR (Montussaint, Avilley, Mondon, Montagney) ; la CCPR envisage de prendre la compétence ou de coordonner les initiatives des communes, en organisant un groupement de commandes. Concernant la CCPC, la commune de Clerval est équipée d'une antenne 3G et quelques communes sont obligées de passer par satellites (fermes isolées). Certaines communes de la CCVA ont également des difficultés (Villers-Grelot, Le Puy, St Hilaire) car le débit est très faible ; voire inexistant, ce qui implique que certains ménages préfèrent résilier leur abonnement à Internet.

La Région Franche-Comté travaille actuellement sur un schéma (SCORAN), tout comme le département du Doubs (SDDAN).

Certaines Communautés de Communes ont mis en place des espaces publics avec des connexions Internet. La CCPC a un Espace Public Numérique qui met à disposition des ordinateurs pour des recherches internet, des commandes, des travaux avec le pack office,... Sur demande, des initiations à Internet, Word, Excel sont proposées. L'Espace Public Numérique est en accès libre et gratuit, du lundi au Jeudi de 13h30 à 20h et le vendredi de 13h30 à 19h.

A Rougemont, un accès Internet est disponible au sein des locaux du PEEI. De même, l'espace jeune de Baume-les-Dames a un accès Internet. La mission locale de Baume-les-Dames a régulièrement des demandes de personnes de plus de 26 ans qui cherchent des cours en informatique.

Dans le cadre du partenariat « plus de services au public », des bornes visio services seront installées sur le territoire. Ces bornes permettront d'offrir un service de proximité aux usagés via un accès sécurisé. La Poste de Clerval a ainsi été équipée de ce système et une borne visioservices sera installée à Bouclans dès 2012. La seconde vague d'équipement concernera les sites de Baume-les-Dames, Sancey-le-Grand et Rougemont.

B) Offre de transports

- transports aériens

Le territoire du Pays du Doubs Central ne dispose d'aucun équipement de transport aérien. Néanmoins, le Pays est relativement proche des aéroports franc-comtois et des aéroports voisins.

Le territoire du Doubs Central est proche des aéroports relativement important, se situant des les régions voisines :

- aéroport de Lyon-Saint-Exupéry
- aéroport de Bâle-Mulhouse : à environ 92 km de Baume-les-Dames
- aéroport de Genève
- Aéroport de Dijon-Bourgogne

Le réseau aérien franc-comtois se compose de trois aéroports principaux, dont 2 sont relativement proches du Pays (aérodromes de Besançon/La Vèze et de Montbéliard/Courcelles) : il s'agit d'aviation d'affaire et de transport à la demande.

- lignes de bus régulières du Conseil Général

Le Conseil Général du Doubs propose 3 types de lignes MobiDoubs, réservées aux transports interurbains de voyageurs :

- une ligne Besançon/Pontarlier, via Ornans
- une ligne Besançon/Pontarlier, via Etalans et Nods
- une ligne Pontarlier/Morteau/Maiche/Montbéliard

Ces lignes fonctionnent toute la semaine, y compris les week end et jours fériés. Le secteur du Doubs Central n'est pas du tout desservi par ces lignes de bus.

Certains bus passent à Roulans, mais ne s'y arrêtent pas. La municipalité avait émis le souhait que ses habitants puissent utiliser ce bus. Le Conseil Général a donc autorisé les habitants qui le souhaitent à prendre le bus scolaire de Roulans, qui va à Besançon.

Les habitants de la CCID travaillant chez PSA bénéficient d'un service de bus le matin et le soir.



- transports ferroviaires :

Le territoire est desservi par une ligne ferroviaire, reliant Belfort à Dijon, via Besançon. Les habitants peuvent l'utiliser pour rejoindre Paris en un temps relativement court (Paris-Besançon en 2h40 et en 2h depuis la nouvelle gare TGV, Paris-Belfort en 2h20 depuis la nouvelle gare TGV).

Cette ligne dessert les quatre gares présentes sur le territoire, à savoir L'Isle-sur-le-Doubs, Clerval, Baume-les-Dames et Laissey. Elle est utilisée principalement par les usagers qui se rendent au travail ou par des étudiants/lycéens et connaît une croissance annuelle de l'ordre de 5 à 10%. Les gares de L'Isle-sur-le-Doubs et Baume-les-Dames sont classées comme des gares moyennes, halte ou gare TER, dont le nombre de montées/descentes journalier se situe entre 300 et 2000. La gare de Clerval est classée comme une petite gare, halte ferroviaire attractive, dont le nombre de montées/descentes journalier est compris entre 100 et 300. La gare de Laissey est classée comme une petite gare, halte ferroviaire avec moins de 100 montées/descentes par jour.

Les gares présentes sur le territoire ont des évolutions contrastées :

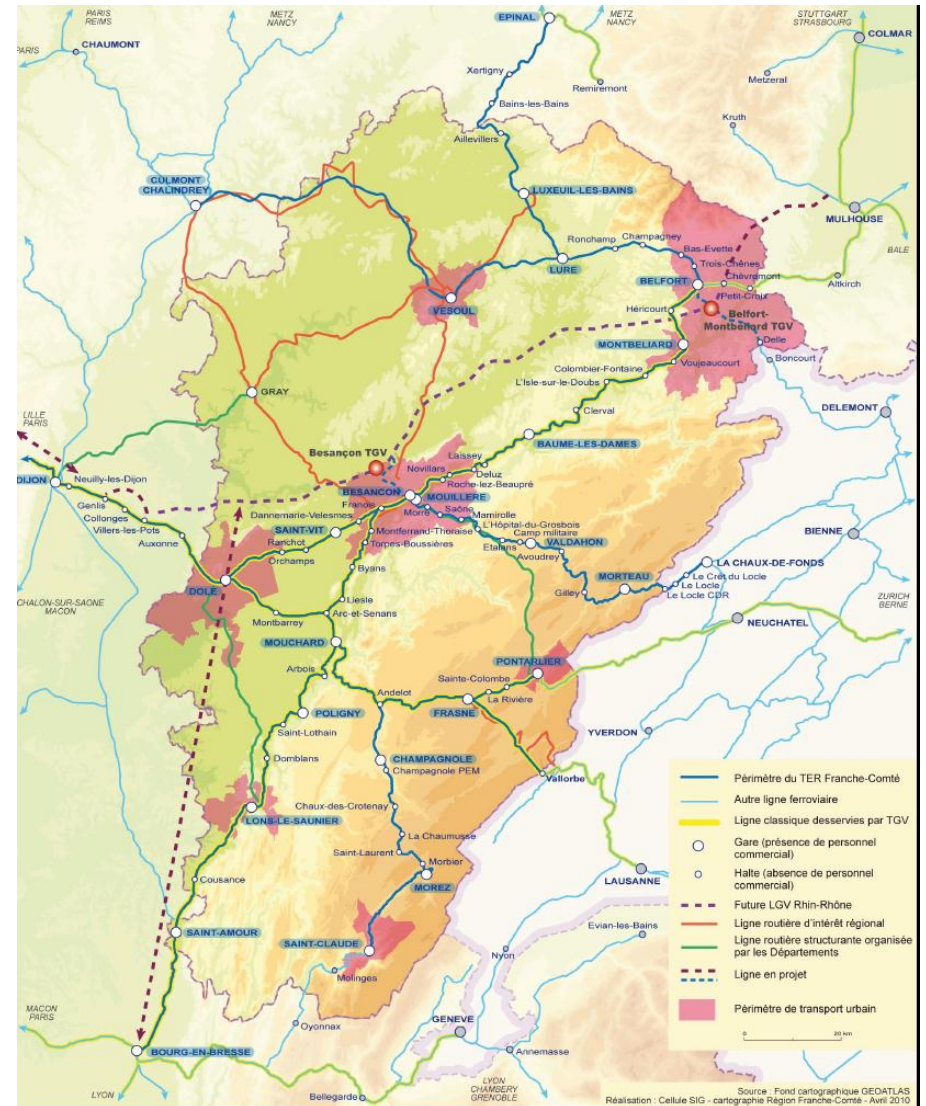
- la gare de Laissey a une fréquentation de l'ordre de 42 montées/descentes par jour (en 2008) et a vu sa fréquentation baisser de 7% entre 2007 et 2008. Il n'y a pas de personnel SNCF affecté à cette gare. Cette gare a un parking pour les voitures de 18 places, mais il semblerait qu'il ne soit utilisé qu'à 50% de ses capacités.

5 trains par jours s'arrêtent à cette gare, dans le sens Besançon-Belfort (1 le matin, 1 entre midi et 14h et 3 entre 18h et 20h, du lundi au vendredi. Le samedi, 4 trains s'arrêtent et le dimanche, il y a uniquement 1 train après 18h).

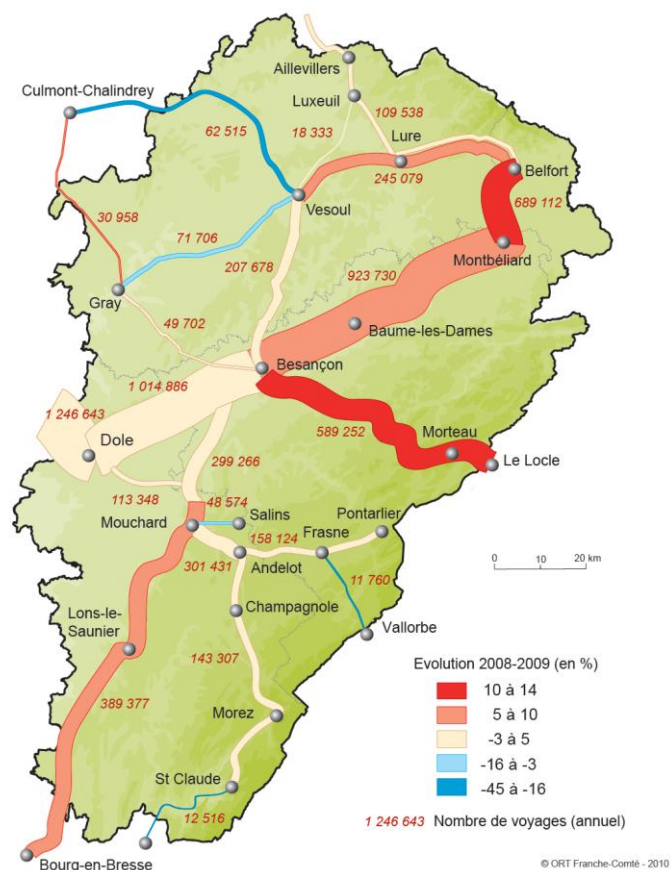
Sur l'axe Belfort-Besançon, il y a 6 trains par jour du lundi au vendredi, 5 le samedi et 2 le dimanche.

- les gares de Baume-les-Dames, Clerval et L'Isle-sur-le-Doubs, bien qu'ayant des chiffres de fréquentation différents (590 montées/descente par jour à Baume-les-Dames, 483 à L'Isle-sur-le-Doubs et 162 à Clerval), ont le même nombre de trains au quotidien, à savoir 19 par jour en semaine, 15 le samedi et 8 le dimanche pour l'axe Besançon-Belfort et 17 en semaine, 13 le samedi et 10 le dimanche sur l'axe Belfort-Besançon.

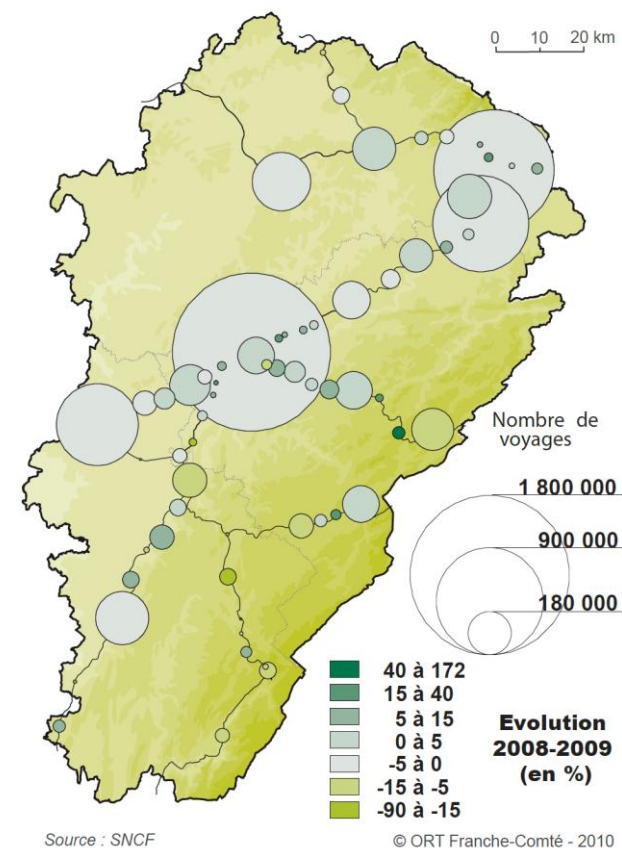
Les gares de Baume-les-Dames et L'Isle-sur-le-Doubs ont vu leur



fréquentation augmenter de 1% entre 2007 et 2008 tandis que dans le même temps, celle de Clerval voyait sa fréquentation s'accroître de 8%. A noter que ces gares ont une connexion avec l'eurovéloroute.



Evolution et trafic annuel des gares en 2009



La présence de cette ligne ferroviaire facilite les déplacements sur le territoire, notamment le long de la vallée du Doubs (CCVA, CCPB, CCPC et CCID) et en direction des agglomérations bisontines et belfortaines. Néanmoins, il apparaît qu'il y a des tranches horaires pour lesquelles il y a très peu de trains (le matin entre 9h et 12h et entre 14h et 17h).

La CCPR et la CCVS n'ont quand à elles aucun arrêt ferroviaire et il n'y a pas de transport public en direction de Vesoul, alors que de nombreux habitants de la CCPR se tournent vers Vesoul, notamment pour les professionnels de santé.

Il apparaît que les gares ne sont pas pleinement accessibles pour les personnes à mobilité réduite : les gares de Baume-les-Dames et L'Isle-sur-le-Doubs ont, par exemple, une passerelle pour se rendre d'un quai à l'autre. La gare de Clerval a été réaménagée, mais il apparaît toutefois que la hauteur des quais est trop basse par rapport aux trains.

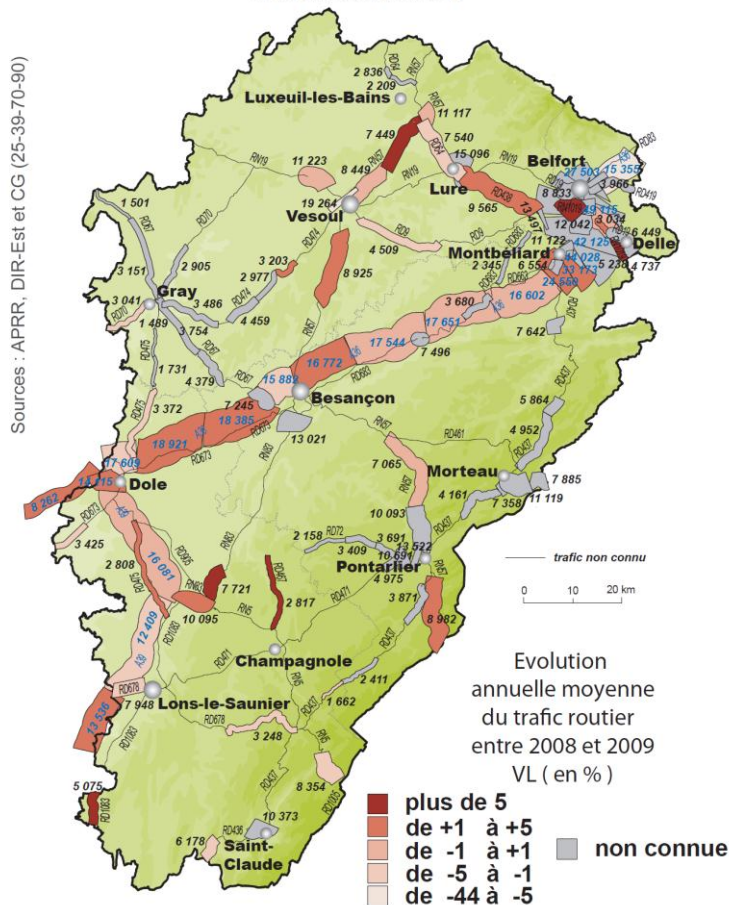
- le réseau routier et autoroutier :

Le Pays du Doubs Central est relativement proche des villes les plus importantes du fait de son réseau routier de qualité et notamment de la proximité de l'autoroute A36. Ainsi, Baume-les-Dames est à 45 minutes de Belfort, 1h20 de Dijon, 2h20 de Strasbourg et de Genève, 3h de Lyon, 4h30 de Paris, 5h de Milan, 5h15 de Francfort et 5h50 de Bruxelles. Le Pays est desservi par 2 échangeurs : Baume-les-Dames (Autechaux) et L'Isle-sur-le-Doubs.

Les infrastructures routières sont essentiellement concentrées sur l'axe Besançon/Belfort, avec l'autoroute (A36) et la route départementale (D683). La RD50 dessert néanmoins l'axe Baume-les-Dames/Vesoul.

A l'échelle régionale, l'autoroute A36 enregistre les plus importants chiffres de trafic de véhicules légers. Sur la portion entre Baume-les-Dames et L'Isle-sur-le-Doubs, le trafic moyen est de plus de 17 500

Evolution annuelle moyenne du trafic VL entre 2008 et 2009



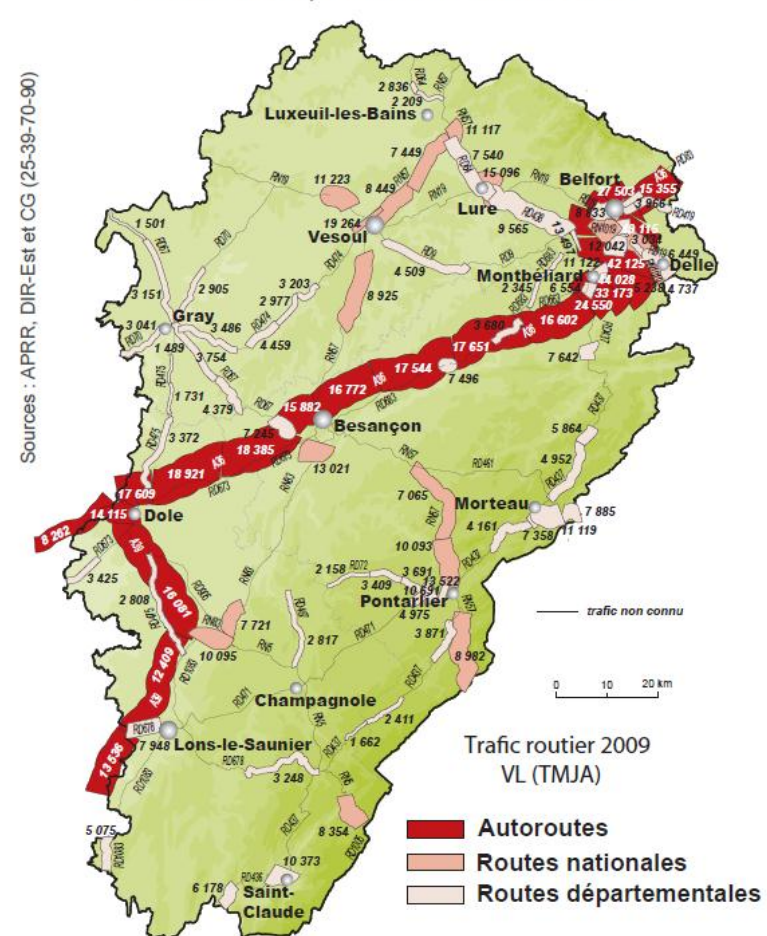
Evolution annuelle moyenne du trafic routier entre 2008 et 2009 VL (en %)

- plus de 5
- de +1 à +5
- de -1 à +1
- de -5 à -1
- de -44 à -5
- non connue

6 178 : moyenne journalière annuelle du trafic VL en 2009

véhicules légers par jour. noter que si on ajoute les poids lourds, trafic moyen de plus de 23 000 véhicules jour.

Le trafic VL Moyen Journalier Annuel 2009



Trafic routier 2009 VL (TMJA)

- Autoroutes
- Routes nationales
- Routes départementales

A le est par

Équipement des ménages en voiture (source : INSEE 2008)

	Nombre de ménages	pas de voiture	%	Ménages une voiture	%	Ménages deux voitures ou plus	%
CCID	3 111	431	13.84 %	1 403	45.10 %	1 277	41.06 %
CCPB	3 638	526	14.47 %	1 753	48.19 %	1 359	37.34 %
CCPC	1 176	157	13.33 %	503	42.82 %	516	43.85 %
CCPR	1 628	186	11.41 %	757	46.51 %	685	42.08 %
CCVA	2 563	198	7.74 %	1 003	39.14 %	1 362	53.12 %
CCVS	1 347	148	11.00 %	650	48.24 %	549	40.76 %
total	13 464	1 646	12.22 %	6 070	45.09 %	5 748	42.69 %

Les ménages du territoire restent très attachés à leur voiture. On constate que seulement 12% des ménages, en moyenne, n'ont pas de voitures, 45% ont une voiture et plus de 42% en ont au moins 2.

Concernant le covoiturage, bien que le Conseil Général du Doubs dispose d'un service en ligne permettant aux personnes souhaitant faire du covoiturage de se rapprocher, il est difficile de recenser les pratiques de covoiturage sur le territoire. En effet, certains covoiturages sont réguliers, d'autres sont occasionnels. De plus, tous les « covoitureurs » ne sont pas inscrits sur un site internet : certains covoiturages se font spontanément ou par le bouche à oreilles.

- la mobilité interne au Doubs Central : le service de transport à la demande TADOU

Le service TADOU est un service de transport à la demande qui fonctionne sur l'ensemble du territoire du Pays Doubs Central, depuis 2006. Il comble la carence en transports publics sur le territoire et permet aux usagers résidents sur le Doubs Central de se déplacer au sein même du Pays.

Par ailleurs, TADOU dépasse les limites stricto-sensu du Pays Doubs Central puisque les usagers peuvent être déposés aux arrêts de bus GINKO (ligne de bus du Grand Besançon) limitrophes au Pays (Chaufontaine, Marchaux, Amagney, Deluz, Vaire-Acier, Nancray, Gare de Saône et Gare de Mamirolle). Les usagers déposés à l'un de ces arrêts peuvent donc avoir accès aux bus du réseau GINKO, sous condition d'acquitter le paiement d'un titre de transport. Il s'agit d'un premier pas vers l'intermodalité des transports.

La fréquence maximale d'utilisation du service est de 20 voyages par personne et par mois (soit l'équivalent de 10 allers-retours). Ce service a évolué pour faire face à l'augmentation du prix de la prestation et encourager les utilisateurs à mutualiser leurs déplacements.

Le nombre de voyage réalisé a fortement augmenté depuis la création du service : pour l'année 2006, 1863 voyages avaient été réalisés, alors qu'en 2011, 4839 ont été effectués. Rien qu'entre 2010 et 2011, le nombre de voyages a augmenté de 45,2 %.

Evolution du nombre de voyages de 2006 à 2011													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2006	14	79	132	104	146	164	187	158	213	209	217	240	1863
2007	241	280	264	240	255	249	223	204	251	295	255	251	3008
2008	244	262	293	323	254	228	252	201	278	286	261	259	3141
2009	222	260	261	282	271	288	208	224	229	261	245	317	3068
2010	236	294	263	271	253	340	283	229	287	294	289	293	3332
2011	358	374	424	373	384	387	373	346	460	449	452	459	4839
% 2006/2007	1621,4%	254,4%	100,0%	130,8%	74,7%	51,8%	19,3%	29,1%	17,8%	41,1%	17,5%	4,6%	61,5%
% 2007/2008	1,2%	-6,4%	11,0%	34,6%	-0,4%	-8,4%	13,0%	-1,5%	10,8%	-3,1%	2,4%	3,2%	4,4%
%2008/2009	-9,0%	-0,8%	-10,9%	-12,7%	6,7%	26,3%	-17,5%	11,4%	-17,6%	-8,7%	-6,1%	22,4%	-2,3%
%2009/2010	6,3%	13,1%	0,8%	-3,9%	-6,6%	18,1%	36,1%	2,2%	25,3%	12,6%	18,0%	-7,6%	8,6%
%2010/2011	51,7%	27,2%	61,2%	37,6%	51,8%	13,8%	31,8%	51,1%	60,3%	52,7%	56,4%	56,7%	45,2%

Évolution du nombre de voyageurs TADOU depuis 2006 (source : Pays du Doubs Central):

Evolution du nombre de voyageurs de 2006 à 2011													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2006	24	108	215	204	187	212	254	217	235	231	238	330	2455
2007	308	339	381	328	346	318	310	253	353	431	393	385	4145
2008	362	368	464	471	396	347	331	274	407	431	367	382	4600
2009	326	368	372	386	404	400	327	294	288	353	314	408	4240
2010	328	425	391	419	369	516	434	359	434	439	423	499	5036

2011	400	420	461	405	429	420	422	421	521	531	508	512	5450
% 2006/2007	1183,3%	213,9%	77,2%	60,8%	85 %	50,0%	22,0%	16,6%	50,2%	86,6%	65,1%	16,7%	68,8%
% 2007/2008	17,5%	8,6%	21,8%	43,6%	14,5%	9,1%	6,8%	8,3%	15,3%	0,0%	-6,6%	-0,8%	11,0%
%2008/2009	-9,9%	0,0%	-19,8%	-18,0%	2,0%	15,3%	-1,2%	7,3%	-29,2%	-18,1%	-14,4%	6,8%	-7,8%
%2009/2010	0,6%	15,5%	5,1%	8,5%	-8,7%	29,0%	32,7%	22,1%	50,7%	24,4%	34,7%	22,3%	18,8%
%2010/2011	22,0%	-1,2%	17,9%	-3,3%	16,3%	-18,6%	-2,8%	17,3%	20,0%	21,0%	20,1%	2,6%	8,2%

Entre 2006, et 2010, le nombre de voyageurs annuel a plus que doublé, passant de 2 455 à 5 450.

Bien que quelques jeunes utilisent le service (pour se rendre à l'auto-école ou au travail), les principaux utilisateurs sont les personnes âgées. TADOU est surtout utilisé pour se rendre à la gare SNCF, chez un médecin, à l'hôpital ou en maison de retraite, pour effectuer des courses commerciales ou encore pour des formalités administratives.

Il apparaît que les personnes âgées peuvent rencontrer quelques difficultés de compréhension en ce qui concerne le transbordement avec le réseau GINKO : certaines sont effrayées quand elles doivent prendre le TADOU, puis un bus puis un autre bus pour se rendre à l'hôpital par exemple.

TAXI VSL AMBULANCES

En complément de TADOU, 6 compagnies de taxis sont présentes sur le territoire, notamment à Baume-les-Dames, Rougemont, L'Isle sur le Doubs, Clerval Vellevans et Surmont. Seul le territoire de la CCVA ne compte pas de compagnie de taxi.

Ce qu'il faut retenir :

- la couverture numérique reste une problématique importante pour certaines communes du territoire ;
- la gare et l'autoroute sont des atouts considérables, notamment pour la CCID, la CCPC, la CCPB et la CCVA ;
- la CCPR et la CCVS rencontrent davantage de problèmes de mobilité ;
- le service TADOU fonctionne bien et permet de pallier l'absence de transport collectif au sein du Pays.

Les préconisations :

- veiller à ce que l'ensemble des communes du territoire aient un accès Internet de qualité et développer le très haut débit sur quelques territoires ;
- développer le service de transport à la demande TADOU : renforcer les accès sur Besançon, Montbéliard et Vesoul ; cibler davantage les jeunes, renforcer l'intermodalité en créant un titre de transport unique

C) Synthèse du diagnostic et questionnement

A) Synthèse du diagnostic

thème	atout	faiblesse	enjeux
organisation territoriale	véritable bassin de vie	manque de lisibilité vis-à-vis des deux agglomérations voisines	conforter la dynamique du territoire et accroître sa lisibilité
	concentration de la population dans les bourgs centre mais dynamique démographique des petites communes plus importante que celle des bourgs centre	beaucoup de communes de petite taille	

thème	atout	faiblesse	enjeux
démographie	dynamique démographique	faible dynamique démographique pour CCVS et CCID	* enjeux pour structures enfance/petite enfance et offre de loisirs
	part importante des moins de 14 ans, surtout pour la CCVA (25%)	part importante des plus de 75 ans: hausse de plus de 25% entre 1999 et 2007.	* enjeux pour offre santé, hébergements personnes âgées et services aux PA

thème	atout	faiblesse	enjeux
emploi et population active	proximité de bassins d'emploi attractifs (Besançon, Montbéliard/Belfort, Vesoul)	peu de postes sur la CCPR et la CCVS	limiter le nombre de déplacements domicile-travail
		plus de 70% des salariés travaillent en dehors de leur commune de résidence	
	tissu économique dynamique au sein du Pays (hausse de la création d'entreprise en 2009)	concentration des postes sur la CCPB	poursuivre et développer la dynamique économique
		population active en majorité ouvrière ou employé ; peu de cadres	
	taux de chômage faible pour la CCVA et CCPB	taux de chômage important sur la CCID	
taux de chômage des plus de 55 ans (8%)	taux de chômage des jeunes (19%)		

thème	atout	faiblesse	enjeux
logement	70% des résidences principales occupées par des propriétaires	parc ancien (40% construit avant 1949)	lutte contre habitat indigne
		80% du parc constitué de maison	avoir des logements économes en énergie
		55% des logements ont plus de 5 pièces	avoir des logements adaptés aux personnes âgées
		peu de locatifs et logements HLM	avoir des logements adaptés aux personnes seules

thème	sous thème	cible	atout	faiblesse	enjeux	projets		
santé	professionnels de santé	tout le monde		peu de professionnels	vieillesse de la population	maison de santé CCID et CCPR		
				professionnels vieillissants				
				concentration dans les bourgs centre				
				CCPR très déficitaire				
				patients éloignés de leur médecin				
	personnes âgées	personnes âgées dépendantes		associations d'aide à domicile	insuffisance de places en accueil de jour	répit des aidants familiaux		
				structures à Rougemont et Baume-les-Dames	structures saturées			
		personnes âgées autonomes		espace senior		pérennisation de l'espace senior		généralisation du programme bien vieillir
				développement de résidences		adaptation de l'habitat		quartier de vie a Rougemont
	personnes handicapées			présence d'IME	peu de structures d'aide par le travail	intégrer les personnes handicapées		
ouverture de CLIS				accessibilité des bâtiments publics				

thème	sous thème	cible	atout	faiblesse	enjeux	projets
ENFANCE/PETITE ENFANCE	assistantes maternelles	enfants de moins de 6 ans	bonne couverture du territoire par les AM et par les RAM	vieillesse des assistantes maternelles	Assurer le renouvellement des assistantes maternelles	
	micro-crèche/halte-garderie	enfants de moins de 6 ans	développement des structures sur le territoire	absence de structures sur la CCVS et la CCPR	avoir une offre mieux répartie	micro-crèche/halte garderie Rougemont
				saturation sur la CCID et Baume-les-Dames	augmenter la capacité d'accueil	multi-accueil à Baume-les-Dames
				horaires mal adaptés (gardes atypiques)	avoir une offre pour les gardes occasionnelles	micro-crèche Autechaux
	écoles et périscolaires	enfants de 3 à 11 ans	écoles organisées en RPI ou écoles intercommunales	offre insuffisante sur la CCID et la CCVS	suppression des transports méridiens	* multi-accueil à Baume-les-Dames *périscolaire à Huanne Montmartin
			la majorité des enfants mangent à la cantine	certains territoires n'ont aucun service de restauration scolaire	introduction de produits issus de l'agriculture biologique et circuits courts	
	collège/lycée	12-18 ans	effectifs stables		introduction de produits issus de l'agriculture biologique et circuits courts	
			bonne couverture du territoire			
	centres de loisirs	3-12 ans	bonne couverture	CCID: concentration à l'Isle	rendre les loisirs accessibles aux enfants de toutes les communes	
		Préado/ados	CCPC, CCPR et CCVA ont un CTJ	aucune offre sur la CCID, CCPB et la CCVS	donner aux jeunes l'envie de rester sur le territoire	

thème	sous thème	atout	faiblesse	enjeux	projets
sport, culture, loisirs, vie associative	équipements	concentration dans les bourgs centre	absence d'équipements sur la CCVS	permettre à tous d'avoir accès aux équipements	projet de bibliothèque à Rougemont
			absence de piscine		étude de faisabilité
	associations	concentration dans les bourgs centre	manque de dynamisme sur certains territoires	maintenir et développer le tissu associatif	
	animations/ manifestations culturelles	saison culturelle du CG	problème de salle pour certaines communes		
		bonne dynamique à Baume-les-Dames			

thème	cible	atout	faiblesse	enjeux
services de l'emploi, formation, insertion	moins de 26 ans	espace jeune		
		permanences de pole emploi	dichotomie de l'appartenance des communes à un secteur d'intervention	
	plus de 26 ans	permanences de pole emploi	dichotomie de l'appartenance des communes à un secteur d'intervention	
		PEEI: RSP, GPEC, SPO,...	beaucoup de femmes ont des difficultés d'accès à l'emploi	adéquation de l'offre à la demande

thème	sous thème	cible	atout	faiblesse	enjeux	projets	
services administratifs et commerces	services publics	tout le monde	grand nombre de services	concentration sur Baume-les-Dames et L'Isle-sur-le-Doubs	augmenter la lisibilité		
			dynamique du territoire pour conserver et décentraliser les services publics (RSP, partenariat " + de services au public"...)		maintenir les services publics	maison des services de Baume-les-Dames	
		public en difficulté	permanence des services sociaux			garantir un accès pour tous aux commerces et services	
			initiative cash compte				
			épicerie sociale				
	commerces	tout le monde	commerces ambulants	concentration des commerces dans les bourgs centres		labellisation des RSP	

thème	sous thème	cible	atout	faiblesse	enjeux	projets
accessibilité du territoire	téléphonie mobile	habitants, entreprises	les zones blanches ont été résorbées	couverture inégale selon les communes	enjeux économiques, sociaux et territoriaux	
	couverture numérique		initiative de la CCVA, CCID et CCVS pour supprimer les zones blanches	problématique sur quelques communes de la CCPR et de la CCPC		* groupement de commande sur la CCPR et étude sur la CCPC * étude THD sur Doubs Central
	infrastructures de transport		espace public numérique à Clerval			installation d'une borne visioservices à Bouclans en 2012
	mobilité interne		ligne SNCF, autoroute			
			Tadou	méconnaissance du covoiturage		

B) Questionnement :

L'actualisation du diagnostic permet de travailler sur une nouvelle stratégie et d'identifier de nouveaux projets. En effet, les priorités recensées en 2008 ne sont plus celles qui apparaissent en 2011.

Ainsi, le précédent schéma avait permis de se concentrer sur le développement des structures d'accueil enfance-petite enfance. Si certains progrès peuvent encore être réalisés en la matière (garde en horaires atypiques), il apparaît que la couverture du territoire en structure d'accueil enfance/petite enfance a été en partie réalisée. Néanmoins, un nouvel enjeu est apparu avec la suppression annoncée du financement des transports méridiens par le Conseil Général du Doubs.

Par ailleurs, des besoins identifiés en 2008 restent d'actualité, notamment en ce qui concerne le manque de professionnels de santé (particulièrement sur le secteur de Rougemont), l'absence d'équipement nautique ou encore la fracture numérique dont sont victimes certaines communes du territoire.

Enfin, de nouveaux besoins sont apparus, notamment en termes de loisirs, d'animation et de services à destination des jeunes et particulièrement des adolescents. En effet, peu de structures de loisirs sont adaptés aux collégiens et lycéens. Cela peut véhiculer une image négative du territoire auprès des jeunes, ce qui ne les incitera pas à rester vivre et travailler sur le territoire. On s'aperçoit, grâce à la pyramide des âges, qu'il y a une « fuite » des jeunes.

Par ailleurs, certains jeunes notamment sur la CCVS et la CCPR rencontrent des problèmes de mobilité, ce qui peut être un frein dans le cadre de la formation ou de l'insertion professionnelle.

Problématique : Quel horizon pour la politique service à la population du Pays ? Quels défis à relever ?

Identifier quelles sont nos attentes, nos besoins ? Est-ce qu'on veut développer de nouveaux services ? Envisager une nouvelle configuration des services existants ? Quelles cibles prioriser ?

PROJET DE SERVICES

PROGRAMME D'ACTION

Axe 1 : Développer les services et loisirs pour les jeunes du territoire

- fiche action 1 : créer un comité syndical des jeunes ou accompagner les Communautés de Communes dans la création d'un conseil intercommunal des jeunes
- fiche action 2 : aller à la rencontre des jeunes et leur proposer des animations sur le territoire
- fiche action n°3 : mettre en place une bourse locale initiative jeunes
- fiche action n°4 : participer au financement d'une partie du code de la route ou du permis de conduire des jeunes en échange d'un temps de bénévolat dans une association

Axe 2 : Répondre aux besoins des familles en matière d'offre de soins

- fiche action 5 : accompagner le développement des maisons de santé
- fiche action 6 : accompagner l'installation des professionnels de santé
- fiche action 7 : accompagner le développement de la télémédecine
- fiche action 8 : mettre en place une campagne de marketing territorial
- fiche action 9 : anticiper les départs en retraite et préparer la succession des professionnels
- fiche action 10 : favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- fiche action 11 : développer les structures d'accueil pour personnes âgées
- fiche action 12 : accompagner la mise en accessibilité des bâtiments publics

Axe 3 : Améliorer la qualité d'accueil enfance-petite enfance sur le territoire

- fiche action 13 : favoriser le renouvellement des assistantes maternelles
- fiche action 14 : augmenter la capacité d'accueil sur le territoire
- fiche action 15 : avoir une offre pour les gardes occasionnelles et les horaires atypiques
- fiche action 16 : trouver une alternative à la suppression des transports méridiens
- fiche action 17 : encourager la généralisation des produits issus de l'agriculture biologique et/ou des circuits courts au sein des restaurants collectifs du territoire

Axe 4 : Développer l'offre de loisirs sur le territoire

- fiche action 19 : mener une étude de faisabilité pour la création d'un bassin nautique à l'échelle du Pays
- fiche action 20 : soutenir le tissu associatif local

Axe 5 : renforcer l'accessibilité et l'attractivité du territoire

- fiche action 21 : inciter les habitants à avoir recours au covoiturage
- fiche action 22 : connecter davantage TADOU avec les territoires voisins
- fiche action 23 : mettre en place un titre de transport unique pour TADOU
- fiche action 24 : rendre le service TADOU plus innovant

Axe 6 : maintenir et développer les services et commerces de proximité

- fiche action 25 : favoriser le développement de maisons des services
- fiche action 26 : créer des relais services publics
- fiche action 27 : développer les services pour les personnes en difficulté

Axe 1: Développer les services et loisirs pour les jeunes du territoire

N° action : 1	Créer un comité syndical des jeunes ou accompagner les Communautés de Communes dans la création d'un conseil intercommunal des jeunes
---------------	---

Liens avec le diagnostic :

L'offre de loisirs pour les enfants de moins de 12 ans est relativement riche sur le territoire, même si quelques territoires sont moins bien dotés que d'autres. Le Pays remplit donc bien sa mission pour les moins de 12 ans, mais il souffre par contre d'une carence importante en ce qui concerne l'offre pour les pré-adolescents, les adolescents et jeunes adultes.

Objectif(s):

- créer du contact avec les jeunes
- connaître les attentes des jeunes et y répondre
- créer du lien avec les 12-18 ans voire les 18-25 ans pour les inciter à s'engager sur le territoire, à être acteur
- maintenir les jeunes sur le territoire

Description de l'action :

- campagne d'explication dans les collèges et au lycée
- organisation d'élections
- mise en place du conseil et création de commissions
- animation par un CTJ
- appui à l'émergence de projets, identifiés par les jeunes

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- aider les jeunes à faire émerger des projets et les aider à monter leurs projets

Maitre d'ouvrage

Communautés de Communes (si conseil intercommunal des jeunes) ou Pays du Doubs Central (si comité syndical des jeunes)

Partenariats envisagés :

- Communautés de Communes
- associations locales
- collèges

Échéancier :

2013

N° action : 2	Aller à la rencontre des jeunes et leur proposer des animations sur le territoire
---------------	---

Liens avec le diagnostic :

L'offre de loisirs pour les enfants de moins de 12 ans est relativement riche sur le territoire, même si quelques territoires sont moins bien dotés que d'autres. Le Pays souffre par contre d'une carence importante en ce qui concerne l'offre pour les adolescents et pré-adolescents.

Objectif(s):

- créer du lien avec les 12-18 ans pour les inciter à s'engager sur le territoire
- accompagner les adolescents dans le montage de leurs projets
- amener les adolescents à se projeter dans l'avenir de leur territoire, grâce à leurs projets

Description de l'action :

- points fixes dans les bourgs centre ou créer une équipe mobile qui se déplace le mercredi et le samedi (et les autres jours en période de vacances scolaires) dans les communes et aide les jeunes à monter leurs projets
- aider les jeunes à faire émerger des projets et à le monter (actions d'intérêt général, de solidarité, d'animation, d'ouverture aux autres). Les animateurs ne proposent pas d'activités pré-établies : les propositions viennent des adolescents
- un lien peut être établi avec l'Espace Senior, dans le cadre du programme Bien Vieillir.

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- mise à disposition de locaux par les communes
- équipe mobile avec recrutement de CTJ

Maitre d'ouvrage

Communauté de Communes

Partenariats envisagés :

- Communautés de Communes, communes, CCAS,
- CAF
- associations locales
- collèges
- espace senior

Échéancier et localisation :

Dans chaque bourg centre
2013

Liens avec le diagnostic :

Le Pays souffre d'une carence importante en ce qui concerne l'offre pour les adolescents et pré-adolescents. Peu de contacts sont établis avec les jeunes de 12 à 25 ans et il apparaît qu'il y a une « fuite » de cette tranche d'âge.

Objectif(s):

- créer du lien avec les 12-25 ans pour les inciter à s'engager sur le territoire
- accompagner les jeunes dans le montage de leurs projets
- soutenir financièrement les initiatives des jeunes
- amener les adolescents à s'insérer et à se projeter dans l'avenir de leur territoire et à prendre des responsabilités sur le territoire.

Description de l'action :

Il s'agit de mettre en place des bourses destinées à soutenir les projets des jeunes au niveau local, qu'il s'agisse d'un projet porté à titre individuel ou collectif. Ces bourses sont destinées aux jeunes de 12 à 25 ans. Le projet doit permettre de renforcer le lien social.

Descriptif des moyens mis en œuvre :

Les bourses peuvent varier de 150 à 1.000 € selon la durée, l'ambition et l'innovation du projet. Critères d'attribution : initiative et investissement personnel.

Les dossiers peuvent être sélectionnés par une commission comprenant des représentants des Communautés de Communes, du conseil de développement du pays et des organismes du territoire liés à la jeunesse (mission locale, CCAS, représentants des établissements scolaires, associations, etc...).

Maitre d'ouvrage

Communautés de Communes

Partenariats envisagés :

- Communautés de Communes,
- CCAS,
- CAF,
- associations locales,
- collèges,
- espace senior,
- jeunesse et sport

Échéancier : de 2014 à 2018**Budget annuel estimé :**

10 000 € maximum (sur la base de 10 projets financés)

N° action : 4	Participer au financement d'une partie du code de la route ou du permis de conduire des jeunes en échange d'un temps de bénévolat dans une association
---------------	--

Liens avec le diagnostic :

Le Pays souffre d'une carence importante en ce qui concerne l'offre de loisirs et de services pour les adolescents et pré-adolescents. Par ailleurs, il apparaît que certains jeunes rencontrent des problèmes de mobilités (pas de transport collectif, pas de permis, pas de voiture, pas de parents pour les aider,...), ce qui leur pose des problèmes en termes de formation et d'insertion professionnelle.

Objectif(s):

- aider les jeunes qui souffrent de problèmes de mobilité et qui ont des difficultés sociales ou familiales à financer leur code de la route ou leur permis de conduire
- inciter les jeunes à s'impliquer davantage sur le territoire et notamment au sein d'une association
- pérenniser les associations, assurer leur renouvellement et permettre aux jeunes de bénéficier d'une première expérience professionnelle

Description de l'action :

Il s'agit de financer une partie du code de la route ou du permis de conduire à des jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle du fait de problème de mobilité. En échange de ce financement, les jeunes doivent s'impliquer au sein d'une association locale sur une durée déterminée.

Descriptif des moyens mis en œuvre :

Le financement est versé directement à l'auto-école à laquelle le jeune est inscrit. Le montant attribué est de 80 € pour le code de la route et 450 € pour le permis de conduire (soit environ 50% du coût d'un permis). Parmi les critères d'attribution, la situation socioprofessionnelle, le projet professionnel, la localisation géographique,... Les dossiers sont sélectionnés par une commission comprenant des représentants des Communautés de Communes, du conseil de développement du pays et des organismes du territoire liés à la jeunesse (mission locale, CCAS, représentants des établissements scolaires, etc.).

Maitre d'ouvrage

Pays du Doubs Central

Partenariats envisagés :

- Communautés de Communes,
- mission locale espace jeunes
- CAF
- associations locales
- espace senior
- jeunesse et sport
- auto-écoles

Échéancier : de 2015 à 2018

Budget annuel estimé :

5 300 € (sur la base de 10 codes et 10 permis financés par an).

Axe 2 : Répondre aux besoins des familles en matière d'offre de soins

N° action : 5	Accompagner le développement des maisons de santé
---------------	---

Liens avec le diagnostic :

Certaines Communautés de Communes du Pays souffrent d'un manque de professionnels de santé, notamment sur le secteur de Rougemont. Par ailleurs, un certain nombre de professionnels exercent actuellement en cabinet individuel. Or, les étudiants, futurs professionnels de santé, aspirent à d'autres conditions de travail que leurs prédécesseurs (travail en association avec d'autres médecins, RTT, vacances, ...) ; conditions de travail qu'il est difficile d'obtenir en milieu rural. Ainsi, majoritairement, les étudiants en médecine préfèrent exercer en ville une fois leur diplôme obtenu.

Objectif(s):

- maintenir l'offre de soins (médecins généralistes, infirmiers, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, spécialistes, professions paramédicales, ...)
- attirer de nouveaux professionnels de santé en leur offrant de meilleures conditions de travail
- développer le travail en réseau (favoriser la coopération entre professionnels et entre disciplines)

Description de l'action :

Accompagner les territoires qui souhaitent construire une maison de santé pluridisciplinaire.

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- accompagnement technique
- accompagnement financier via les contrats de Pays (aide à l'investissement immobilier et matériel)

Maitre d'ouvrage

- Communautés de Communes

Partenariats envisagés :

- Conseil Régional de Franche-Comté,
- Conseil Général du Doubs,
- ARS,
- professionnels de santé

Échéancier et localisation :

Maison de santé de L'Isle-sur-le-Doubs : 2013

Maison de santé de Rougemont : 2013

N° action : 6	Accompagner l'installation des professionnels de santé
---------------	--

Liens avec le diagnostic :

Certains secteurs du territoire ont peu de professionnels de santé et rencontrent des difficultés pour recruter de nouveaux praticiens. Cela pose notamment problème du fait de l'âge avancé de certains professionnels.

Objectif(s):

- maintenir l'offre de soins
- attirer de nouveaux professionnels de santé
- faciliter leur installation, tant d'un point de vue professionnel que personnel

Description de l'action :

Accompagner les nouveaux praticiens dans leur démarche d'installation professionnelle (recherche de locaux, appui technique,...) et personnelle (recherche de logement, de crèche ; école,...). Inciter les praticiens en exercice sur le territoire à « parrainer » le professionnel qui s'installe.

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- accompagnement technique
- accompagnement humain, par un autre médecin déjà en poste
- accompagnement financier via les contrats de Pays : investissement matériel ou immobilier

Partenariats envisagés :

- Conseil Régional de Franche-Comté
- ARS
- Ordre des médecins
- Communautés de Communes

Échéancier :

2013

N° action : 7	Accompagner le développement de la télémédecine
---------------	---

Liens avec le diagnostic :

Très peu de médecins spécialistes exercent sur le territoire. Les patients doivent donc se rendre à Besançon ou Montbéliard pour avoir accès à un diagnostic de spécialistes.

Objectif(s):

- maintenir l'offre de soins et attirer de nouveaux professionnels de santé (la télémédecine permet de rompre l'isolement des médecins)
- améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé
- palier à l'insuffisance de médecins spécialistes et bénéficier des avis de médecins spécialistes sans que les patients n'aient à se déplacer
- améliorer les diagnostics
- favoriser l'égalité d'accès aux soins

Description de l'action :

- développement du haut débit voire du très haut débit
- aide financière à l'investissement nécessaire au développement de la télémédecine

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- accompagnement technique : généralisation du haut débit, e-valise (la e-valise médicalisée permet, sept jours sur sept et 24h/24h, aux médecins libéraux de transmettre directement à un service du centre hospitalier, la transmission des données s'effectue grâce à une liaison par satellite ou par internet)
- accompagnement financier via le contrat de Pays

Maitre d'ouvrage

- Pays du Doubs Central

Partenariats envisagés :

- Médecins généralistes
- Communautés de Communes, Conseil Général du Doubs, Conseil Régional de Franche-Comté
- hôpitaux
- médecins libéraux
- ARS
- ordres

Échéancier :

2015

N° action : 8	Organiser une campagne de marketing territorial pour attirer de nouveaux professionnels de santé
---------------	--

Liens avec le diagnostic :

Les territoires ruraux souffrent d'un manque d'attractivité pour les jeunes professionnels de santé. En effet, ceux-ci ont effectué leurs études en ville et ont pu bénéficier d'une multitude de loisirs et services. Ils ne souhaitent donc pas exercer en milieu rural, là où il y a moins de loisirs et services et là où c'est plus difficile pour leur conjoint de trouver un travail.

Objectif(s):

- maintenir l'offre de soins
- attirer de nouveaux professionnels de santé, des étudiants et des stagiaires en leur montrant que le territoire est attractif

Description de l'action :

- mettre en place une campagne de communication qui valorise le territoire : cadre de vie, patrimoine, offre de services (écoles, périscolaire,...), emplois, accessibilité, proximité de Besançon, Montbéliard, Dijon.

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- promotion sur le site internet ; dans la presse
- intervention dans les universités ; écoles (témoignages de médecins exerçant en milieu rural,...)
- présence sur des salons nationaux et internationaux
- réalisation d'un film/reportage sur le territoire et les médecins

Maitre d'ouvrage

- Pays du Doubs Central

Partenariats envisagés :

- Conseil Général du Doubs
- Conseil Régional de Franche-Comté
- ARS
- Universités
- professionnels de santé du territoire

Échéancier et localisation :

2013

N° action : 9	Anticiper les départs en retraite et préparer la succession des professionnels de santé
---------------	---

Liens avec le diagnostic :

Plus de la moitié des médecins généralistes du territoire a plus de 55 ans et vont probablement partir en retraite au cours des 10 prochaines années. L'enjeu porte donc sur la succession de ces professionnels, notamment pour les territoires qui ont actuellement très peu de médecins (1 seul médecin sur la CCPR).

Objectif(s):

- anticiper les départs (départs à la retraite ou cessation d'activité) et mettre en place des initiatives pour remplacer ces départs.
- maintenir et développer l'offre de soins
- attirer de nouveaux professionnels de santé

Description de l'action :

- identifier, recenser et localiser les praticiens de plus de 50 ans grâce aux données des caisses d'assurance maladie ou du conseil de l'ordre
- rencontrer ces professionnels afin de savoir à quel moment ils prévoient de prendre leur retraite
- anticiper la succession plusieurs années avant grâce à l'accueil de stagiaires par exemple
- accompagner les professionnels qui vont partir en retraite pour les aider à trouver un successeur
- communiquer sur les cabinets qui seront à reprendre
- accompagner les successeurs éventuels

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- créer un observatoire
- être en contact régulier avec les professionnels
- inciter les professionnels à accueillir des stagiaires
- inciter des stagiaires à effectuer leur stage sur le territoire
- rechercher, convaincre et accompagner un successeur

Maitre d'ouvrage

- Pays du Doubs Central

Partenariats envisagés :

- Conseil Général du Doubs
- Conseil Régional de Franche-Comté
- Universités

Échéancier :

2013

N° action : 10	Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
----------------	--

Liens avec le diagnostic :

Le nombre de personnes de plus de 75 ans représente 10% de la population à l'échelle du Pays et a augmenté de plus de 25% sur le territoire depuis 1999. Les logements sur le territoire sont souvent des logements anciens et de grande taille, souvent peu adaptés au maintien à domicile des personnes âgées.

Objectif(s):

- permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de pouvoir vieillir à leur domicile ou dans un environnement qui leur est familier
- réduire le nombre de personnes qui s'installent en structure d'hébergement pour personnes âgées

Description de l'action :

Il s'agit d'adapter l'habitat pour permettre à la personne âgée qui le souhaite de vieillir dans son environnement. Il s'agit également de permettre à la personne âgée de bénéficier des mêmes services médicaux qu'en structure d'hébergement collective.

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- opération de rénovation de l'habitat (OPAH) ciblée sur l'adaptation des logements aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite
- création de logements adaptés de plein pied
- soutien aux structures d'aide à domicile (ADMR, FASSAD,...)
- surveillance à domicile
- hospitalisation à domicile

Maitre d'ouvrage

- Communautés de Communes

Partenariats envisagés :

- structures d'aides à domicile (ADMR,...)
- professionnels de santé
- hôpitaux,
- espace senior

Échéancier et localisation :

- la CCPR a un projet de création d'un nouveau quartier de vie à Rougemont : il s'agit de construire des petits pavillons adaptés aux personnes âgées, à proximité de la future maison médicale et des commerces.

2013-2014

N° action : 11	Développer les structures d'accueil pour personnes âgées
----------------	--

Liens avec le diagnostic :

De nombreuses structures d'accueil pour personnes âgées existent sur le territoire, qu'il s'agisse d'accueil permanent ou temporaire. Néanmoins, ces structures sont saturées et les personnes âgées sont souvent inscrites un certain temps sur liste d'attente. Par ailleurs, le nombre de places en accueil de jour est très insuffisant.

Enfin, le territoire de la CCVA ne bénéficie d'aucune structure d'hébergement pour personnes âgées.

Objectif(s):

- permettre aux personnes âgées d'avoir accès à une structure d'hébergement permanent ou temporaire proche de leur commune d'origine
- augmenter le nombre de places en accueil de jour afin de donner du répit aux aidants familiaux

Description de l'action :

- augmentation de la capacité pour accueil temporaire : création de nouvelles structures ou extension de la capacité d'accueil des structures existantes
- accompagner le développement des places en accueil de jour

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- soutien aux porteurs de projets privés ou publics

Maitre d'ouvrage

- Communautés de Communes

Partenariats envisagés :

- ARS

Échéancier et localisation :

- CCVA

2013 à 2016

N° action : 12	Accompagner la mise en accessibilité des bâtiments publics
----------------	--

Liens avec le diagnostic :

Quelques Communautés de Communes ont engagé un groupement de commande pour réaliser des diagnostics concernant l'accessibilité des bâtiments communaux et communautaires.

Objectif(s):

- rendre accessible aux personnes souffrant d'un handicap l'ensemble des bâtiments accueillant du public (mairie, Communautés de Communes, écoles, gymnases, musée, bibliothèque,...)

Description de l'action :

- inciter l'ensemble des communautés de communes à initier un diagnostic accessibilité sur le territoire et à poursuivre en engageant des travaux de mise en accessibilité

Maitre d'ouvrage

- Communautés de Communes

Échéancier :

2013 à 2015

Axe 3 : Améliorer la qualité d'accueil enfance-petite enfance sur le territoire

N° action : 13	Favoriser le renouvellement des assistantes maternelles
----------------	---

Liens avec le diagnostic :

A l'heure actuelle, l'offre en assistantes maternelles est suffisante sur le territoire, du moins d'un point de vue quantitatif. Néanmoins, près d'une assistante maternelle sur deux est proche de la retraite.

Objectif(s):

- permettre à chaque famille d'avoir accès, à proximité de son domicile, à une assistante maternelle

Description de l'action :

- aide à l'installation des nouvelles assistantes maternelles leur permettant d'acquérir l'équipement indispensable pour accueillir les enfants (poussette, chaise haute, lit,...)
- anticiper les départs en retraites

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- partenariat avec les RAM pour avoir un observatoire de l'offre des assistantes maternelles et ainsi anticiper les futurs départs
- aide à l'installation sous condition (accueillir des enfants du territoire, résider sur le territoire, exercer pendant une durée minimale,...)

Maitre d'ouvrage

Communautés de Communes

Partenariats envisagés :

- CAF
- RAM

Échéancier et localisation :

2015 à 2018.

N° action : 14	Augmenter la capacité d'accueil sur le territoire
----------------	---

Liens avec le diagnostic :

Les structures d'accueil enfance/petite-enfance se sont développées sur le territoire et les taux de fréquentation sont très bons. Ainsi, certaines structures se voient obligées de refuser des enfants.

Par ailleurs, certains territoires ont une offre imparfaite : ainsi, la CCVS n'a aucune structure pour accueillir les moins de 3 ans. Pour l'instant, l'offre en assistantes maternelles comble ce manque, mais la situation peut devenir tendue dans les prochaines années, si les départs en retraite des assistantes maternelles ne sont pas comblés par l'arrivée de nouvelles professionnelles.

Objectif(s):

- permettre à chaque famille d'avoir accès à proximité d'une structure de garde petite-enfance/enfance
- augmenter la capacité d'accueil de certaines structures

Description de l'action :

- construction de structure dans les territoires déficitaires (CCVS, CCPR) ou mise en place d'une halte garderie itinérante
- extension de la capacité d'accueil des structures existantes (Baume-les-Dames et L'Isle sur le Doubs)

Descriptif des moyens mis en œuvre :**Maitre d'ouvrage**

- Communautés de Communes,

Partenariats envisagés :

- CAF
- associations

Échéancier et localisation :

- micro-crèche à Autechaux
- micro-crèche à Rougemont
- micro-crèche à Osse
- multi accueil de Baume-les-Dames

- 2013-2014

Liens avec le diagnostic :

Les structures d'accueil du territoire ont des horaires d'ouverture qui ne sont pas toujours en adéquation avec les horaires de travail des parents. Les parents qui travaillent loin (Besançon ; Montbéliard ; Vesoul) partent tôt le matin et reviennent tard le soir : ils doivent donc trouver une solution de garde complémentaire le matin et le soir. Par ailleurs, de nombreux parents travaillent en horaires décalés (2*8 ou 3*8 dans l'industrie ; infirmière, ...).

Certains parents peuvent également avoir besoin d'un mode de garde ponctuel (rendez-vous médical, recherche d'emploi, ...) : or, les assistantes maternelles et les structures de garde collective ne répondent pas toujours à ce besoin.

Objectif(s):

- permettre à chaque famille d'avoir accès à un mode de garde pour les besoins exceptionnels pour libérer les parents quelques heures dans la semaine (rendez-vous médical, recherche d'emploi, courses,...)
- répondre à la demande croissante des familles pour un mode de garde en horaires décalés, notamment des parents qui travaillent loin, en 2*8 ou en 3*8

Description de l'action :

- assurer une offre en **horaires décalés** : avoir une offre pour les horaires décalés (de 4h30 à 8h30 ; de 18h00 à 23h00) en attendant que les structures classiques prennent le relais. Il s'agirait de garde à domicile.
- assurer une offre pour les **gardes occasionnelles** : création d'une halte-garderie itinérante pour la garde des enfants de moins de 3 ans : véhicule adapté qui comprend tout ce qui est nécessaire à la sieste, à l'hygiène et aux repas des enfants (couchettes, table à langer, toilettes, réfrigérateur..) et s'installe à côté d'une salle municipale où ont lieu les autres activités.

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- élargissement des horaires d'ouverture des structures d'accueil
- développer la garde à domicile (soutien aux associations de garde à domicile type ADMR)
- mise en place d'une halte garderie itinérante pour les gardes occasionnelles

Maitre d'ouvrage :**Partenariats envisagés :**

- garde en horaires décalés : ADMR ; CC, CAF, CG
- garde occasionnelle : Familles Rurales, Les Francas, ADMR, CC, CAF, CG

Échéancier et localisation :

2013

N° action : 16	Augmenter la capacité d'accueil des restaurants scolaires
----------------	---

Liens avec le diagnostic :

Le Conseil Général du Doubs a décidé de se désengager de la prise en charge des transports scolaires du midi. Ainsi, les parents devront aller chercher leur enfant à l'école. Cela n'est pas toujours facile pour les parents qui travaillent. Cela pourrait donc avoir pour conséquence un accroissement de la fréquentation des périscolaires et des cantines. Néanmoins, sur le territoire, toutes les écoles ne bénéficient pas d'un service de restauration collective à proximité.

Objectif(s):

- permettre à chaque enfant d'avoir accès à une cantine
- répondre aux enjeux liés à la suppression des transports méridiens

Description de l'action :

- développement des périscolaires et cantines à proximité des écoles

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- création de cantines et de périscolaires là où il n'y en a pas
- extension de la capacité d'accueil des structures existantes

Maitre d'ouvrage

Communautés de Communes

Partenariats envisagés :

- Communautés de Communes
- centres périscolaires
- conseil Général
- CAF

Échéancier et localisation :

- CCVS
- CCID
- 2013-2014

N° action : 17	Trouver une alternative à la suppression des transports méridiens
----------------	---

Liens avec le diagnostic :

Le Conseil Général du Doubs a décidé de se désengager de la prise en charge des transports scolaires du midi. Ainsi, les parents devront aller chercher leur enfant à l'école. Cela n'est pas toujours facile pour les parents qui travaillent. Cela pourrait donc avoir pour conséquence un accroissement de la fréquentation des périscolaires et des cantines. Néanmoins, sur le territoire, toutes les écoles ne bénéficient pas d'un service de restauration collective à proximité. Quelques territoires ont d'ores et déjà décidé de participer au financement d'une partie des transports méridiens.

Objectif(s):

- permettre la poursuite du transport méridien

Description de l'action :

- participation financière des communes, syndicats ou Communautés de Communes
- mise en place d'un transport (lien avec TADOU ? minibus ?)

Descriptif des moyens mis en œuvre :

Maitre d'ouvrage

Communautés de Communes

Partenariats envisagés :

- Communautés de Communes
- centres périscolaires
- conseil Général
- CAF

Échéancier :

2013-2014

N° action : 18	Encourager la généralisation des produits issus de l'agriculture biologique et/ou des circuits courts au sein des restaurants collectifs du territoire
----------------	--

Liens avec le diagnostic :

Le Grenelle de l'environnement fixe à 20 % en 2012 la part des produits biologiques dans la restauration collective publique.

Objectif(s):

- répondre à l'objectif du Grenelle
- améliorer la qualité des repas servis dans les restaurants collectifs

Description de l'action :

- création d'une filière avec les producteurs locaux
- insertion des produits dans les cantines des écoles, collèges, du lycée et au sein des structures d'hébergement pour personnes âgées ou handicapées

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- créer un partenariat avec les représentants des agriculteurs, avec les restaurants collectifs

Maitre d'ouvrage

- Pays du Doubs Central

Partenariats envisagés :

- agriculteurs
- chambre d'agriculture
- établissements scolaires et établissement pour personnes âgées
- conseil général du Doubs
- Communautés de Communes

Échéancier :

2016 à 2018

Axe 4 : Développer l'offre de loisirs et l'offre culturelle sur le territoire

N° action : 19	Mener une étude de faisabilité pour la création d'un bassin nautique à l'échelle du Pays
----------------	--

Liens avec le diagnostic :

Si le territoire est bien doté en centre de loisirs et en associations, il apparaît toutefois qu'il y a une carence en équipements sportifs, notamment en bassin nautique. Une seule piscine existe sur le territoire : elle est située à Baume-les-Dames mais est ouverte uniquement l'été. Elle ne répond donc pas aux besoins des scolaires alors que l'apprentissage de la natation est obligatoire dans les programmes scolaires. Elle ne répond pas non plus aux besoins des habitants et des associations, qui sont obligés de se déplacer à l'extérieur du Pays (Besançon, Valentigney, Maiche, Vesoul,...).

Objectif(s):

- permettre aux centres de loisirs, aux écoles et à l'ensemble de la population de fréquenter une piscine au sein même du territoire

Description de l'action :

Il s'agit de mener une étude de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'un bassin nautique sur le territoire. Cette étude permettra de se prononcer sur la réalisation éventuelle de cette piscine.

Descriptif des moyens mis en œuvre :

Un cabinet d'études sera recruté pour mener à bien une étude de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'un bassin nautique à échelle Pays

Maitre d'ouvrage

Pays du Doubs Central

Partenariats envisagés :

- Conseil Général du Doubs
- Conseil Régional de Franche-Comté

Échéancier et localisation :

Lancement de l'étude en 2013

N° action : 20	Soutenir le tissu associatif local
----------------	------------------------------------

Liens avec le diagnostic :

Le Pays bénéficie d'un tissu associatif riche et varié. Néanmoins, le dynamisme des associations repose souvent sur une ou plusieurs personnes clés et peut diminuer avec le temps.

Objectif(s):

- préserver le dynamisme du tissu associatif local
- accompagner les associations et veiller à leur pérennisation dans le temps

Description de l'action :

- mise en réseau et accompagnement des associations
- financer les projets des associations implantées sur le territoire, en lien avec la charte du pays
- soutenir les initiatives inter-associatives pour la mise en œuvre d'actions à l'échelle Pays

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- répertorier les associations et créer un annuaire
- mettre en réseau les associations, leur apporter une aide technique, juridique et matérielle (page sur le site Internet, local, photocopie, documents de communication,...)

Maitre d'ouvrage

- Pays du Doubs Central

Partenariats envisagés :

- communautés de communes
- conseil régional de Franche-Comté
- associations

Échéancier :

2016 à 2018

Axe 5 : renforcer l'accessibilité et l'attractivité du territoire

N° action : 21	Inciter les habitants à avoir recours au covoiturage
----------------	--

Liens avec le diagnostic :

Les habitants sont encore nombreux à posséder une, voire deux voitures. De nombreuses personnes, notamment ceux qui habitent dans les communes en bordure du Pays, travaillent à Besançon, Montbéliard ou Vesoul. Certains ne bénéficient pas de transports en commun et sont obligés d'utiliser leur voiture personnelle, ce qui a un coût financier et un impact environnemental. Un service de covoiturage à l'échelle du Pays pourrait donc être utile. Ce service pourrait compléter le service de transport à la demande TADOU, qui limite le nombre de voyages à 20 par mois. Le Pays pourrait alors disposer d'une offre complète de transport (train, TAD et covoiturage) et les passagers pourraient passer facilement de l'un à l'autre et disposer d'une offre leur permettant d'organiser leurs voyages sur mesure.

Objectif(s):

- faciliter les déplacements des habitants
- structurer, cadrer et sécuriser les relations entre passagers et automobilistes
- renforcer le lien social et favoriser la solidarité territoriale
- initiative écologique et citoyenne (lien avec futur PCET)
- complémentarité avec TADOU, notamment pour les déplacements en dehors du Pays

Description de l'action :

2 modes de fonctionnement possibles :

- identification de lieux dédiés par un logo : les usagers intéressés s'inscrivent dans un lieu public (mairie, CCAS...) et signent une charte de bonne conduite. Des documents leur sont alors remis : une carte de membre, un livret d'information sur les moyens de transports ainsi qu'un brassard ou un autocollant qui leur permettront de se faire identifier sur des emplacements signalés pour le covoiturage. Chaque collectivité concernée maîtrise ses choix : emplacements des arrêts, moyens de communication
- mise en relation de l'offre et la demande via un site Internet : pour l'internaute, l'accès est gratuit : il lui suffit de s'inscrire pour consulter les trajets les plus empruntés, visualiser une carte et entrer en contact avec une personne qui propose un trajet. Le Pays se dégage de toute responsabilité en cas d'incidents lors du déplacement (vol, annulation, retard...). Néanmoins, afin d'éviter les désagréments, une charte d'utilisation du service rappelle certaines règles élémentaires de bonne conduite : propreté du véhicule, partage des frais, port de la ceinture, sécurité au volant...

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- mise en place de points de covoiturage identifiés (arrêt de bus, ...)
- réalisation et gestion du site Internet
- dispositif de communication

Maitre d'ouvrage

- Pays du Doubs Central

Partenariats envisagés et échancier :

- Communautés de Communes
- conseil général du Doubs

-2014-2015

Liens avec le diagnostic :

A l'heure actuelle, le service de transport à la demande TADOU fonctionne essentiellement sur le territoire du Pays. Des connexions sont toutefois établies avec les arrêts GINKO (ligne de bus du Grand Besançon) limitrophes au Pays. Ainsi, les usagers peuvent se rendre à Besançon. Néanmoins, certains usagers sont effrayés quand ils doivent prendre un TADOU puis un voire deux bus GINKO. Par ailleurs, aucune connexion n'existe avec Montbéliard ou Vesoul. Or, les habitants de la frange Est (CCID) et Nord (CCPR) sont nombreux à se déplacer sur ces secteurs.

Objectif(s):

- faciliter les déplacements des habitants qui souhaitent se rendre à l'extérieur du Pays ;
- faciliter les déplacements des personnes vivant à l'extérieur du Pays et qui souhaitent se rendre au Pays

Description de l'action :

Il s'agit de créer de nouveaux arrêts et de se connecter avec les services de transports existants autour du Pays (TAD du Pays des Portes du Haut Doubs, futur TAD de Villersexel, réseau de bus de PMA,..).

Par ailleurs, il s'agit de donner la possibilité aux usagers de se rendre directement dans les villes principales voisines du Pays, à savoir Besançon, Montbéliard et Vesoul.

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- identification de nouveaux points « relais »
- formalisation d'un partenariat avec les réseaux de transports voisins
- reformalisation du partenariat avec le conseil général du Doubs
- dispositif de communication

Maitre d'ouvrage

- Pays du Doubs Central

Partenariats envisagés et échéancier :

- Communautés de Communes
- réseaux de transport voisins
- conseil général du Doubs

-2014

N° action : 23	Mettre en place un titre de transport unique
----------------	--

Liens avec le diagnostic :

A l'heure actuelle, le service de transport à la demande TADOU fonctionne essentiellement sur le territoire du Pays. Des connexions sont toutefois établies avec les arrêts GINKO (ligne de bus du Grand Besançon) limitrophes au Pays. Ainsi, les usagers peuvent se rendre à Besançon. Néanmoins, certains usagers sont effrayés quand ils doivent prendre un TADOU puis un voire deux bus GINKO. Ils doivent par ailleurs payer un ticket de bus GINKO en plus de leur course TADOU.

De même, les usagers sont nombreux à utiliser le service TADOU pour se rendre à la gare SNCF. Ils acquittent donc leur course TADOU suivi d'un billet de train.

Objectif(s):

- faciliter les déplacements des habitants,
- renforcer l'intermodalité des transports

Description de l'action :

Il s'agit de mettre en place un titre de transport unique pour les usagers, leur donnant accès à TADOU.

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- partenariat avec les sociétés de transport des agglomérations voisines et avec la SNCF

Maitre d'ouvrage

- Pays du Doubs Central

Partenariats envisagés :

- Communautés de Communes
- conseil général du Doubs
- SNCF
- sociétés de transports des agglomérations voisines

Echéancier :

2013-2014

N° action : 24	Rendre le service TADOU plus innovant
----------------	---------------------------------------

Liens avec le diagnostic :

Pour l'instant, les réservations pour utiliser un TADOU s'effectuent au plus tard la veille pour le lendemain. Il n'y a aucune possibilité de réservation au jour le jour.

Or, les habitants, notamment les jeunes, peuvent être en attente de plus de souplesse en ce qui concerne les réservations.

Objectif(s):

- faciliter les déplacements des habitants,
- élargir le panel d'utilisateur, en ciblant les jeunes
- être plus réactif par rapport aux demandes des usagers
- favoriser le regroupement dans les véhicules

Description de l'action :

Le Pays souhaite expérimenter un système, nommé « Modulobus », qui permet plus de flexibilité pour les voyages grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. Ainsi les usagers pourraient voyager en temps réel en se greffant sur des voyages existant : le voyageur téléphone au service TADOU et demande s'il est possible de le transporter vers un autre point.

La personne en charge du standard téléphonique contacte la société de taxi. Cette dernière vérifie la position des véhicules qui roulent actuellement par le biais d'un système de géolocalisation embarquée et envoie un message aux véhicules concernés, qui acceptent ou non d'effectuer la course. Le service TADOU, une fois informé de la réponse, peut rappeler le client pour indiquer si la course peut être effectuée.

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- modification du logiciel de réservation
- campagne de communication

Maitre d'ouvrage

- Pays du Doubs Central

Partenariats envisagés :

- Communautés de Communes
- conseil général du Doubs

Echéancier :

2013-2014

Axe 6 : maintenir et développer les services et commerces de proximité

N° action : 25	Favoriser le développement de maisons des services
----------------	--

Liens avec le diagnostic :

Le Pays est actuellement relativement bien doté en commerces et services de proximité. Néanmoins, la tendance est à la suppression de certains services.

Objectif(s):

- Préserver l'offre actuelle en services de proximité

Description de l'action :

Il s'agit de rassembler les différents services présents sur le territoire en un lieu unique, notamment dans les bourgs centre, en créant des maisons des services.

Descriptif des moyens mis en œuvre :

Il s'agit de créer ou d'aménager une structure accueillant plusieurs services publics (crèche, périscolaire, bibliothèque, ...).

Maitre d'ouvrage

- Communauté de Communes

Partenariats envisagés :

- CAF
- Conseil Général
- Conseil Régional

Échéancier et localisation :

- maison des services de Sancey le Grand
- maison des services de Baume-les-Dames
- 2013

Liens avec le diagnostic :

Le Pays est actuellement relativement bien doté en commerces et services de proximité. Néanmoins, la tendance est à la suppression de certains services. Il est de plus en plus fréquent que certains services qui effectuaient des permanences sur le territoire ne se déplacent plus. Par conséquent, les habitants sont souvent amenés à se déplacer à Besançon ou Montbéliard.

Objectif(s):

- préserver l'offre en services de proximité
- éviter aux habitants de se déplacer à Besançon ou Montbéliard
- faciliter les démarches des usagers

Description de l'action :

Il s'agit de créer des relais services publics dans les bourgs centres. Ils permettent de rassembler les différents services présents sur le territoire en un lieu unique. Ainsi, le public est accueilli, orienté et informé quelque soit sa démarche. Les relais services publics peuvent être équipés de bornes visio-services.

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- information sur les droits des usagers et les procédures à suivre
- accompagnement dans la constitution et la transmission du dossier de l'utilisateur
- accompagnement dans la démarche de téléprocédure
- contact avec les organismes partenaires en temps réel

Maitre d'ouvrage

- PEEI

Partenariats envisagés :

- Communauté de Communes,
- partenaires sociaux (CAF, pole emploi, MSA,)

Échéancier et localisation :

- relais services publics de Bouclans/Roulans
- relais services publics de Baume-les-Dames
- relais services publics de Clerval/Sancey-le-Grand
- relais services publics de Rougemont
- 2013

Liens avec le diagnostic :

La ville de Baume-les-Dames dispose de services pour les personnes en difficultés : CCAS, épicerie sociale,... Néanmoins, il apparaît que les bénéficiaires de ces services peuvent être issus de communes voisines de Baume-les-Dames. Les habitants des autres communes du Pays n'ont, quant à eux, pas accès à ces services. Ces communes sont rurales, de petite taille ce qui accentue l'éloignement et l'isolement des personnes socialement fragiles.

Objectif(s):

- apporter un soutien matériel et humain aux personnes rencontrant des difficultés
- accompagnement des publics fragiles dans une démarche de réinsertion

Description de l'action :

- créer un réseau d'épiceries solidaires qui, sur prescription de travailleurs sociaux, donne accès à l'achat de produits alimentaires et d'hygiène à bas prix. En échange de ce service, les personnes bénéficiaires doivent s'insérer dans une démarche d'insertion. Les droits d'ouverture et la période d'accès sont examinés sur la base du quotient familial et de la situation sociale du bénéficiaire. Les bénéficiaires ont un montant d'achat maximal par mois et acquittent seulement de 10 % à 20% du prix réel de chaque produit.

Descriptif des moyens mis en œuvre :

- épicerie solidaire intercommunale avec un point de vente central (à Baume-les-Dames) et des points de distribution dans les bourgs centres
- réseau de bénévoles pour accompagner les publics en difficulté

Maitre d'ouvrage

- Pays du Doubs Central

Partenariats envisagés :

- banque alimentaires, centrales d'achat
- Communautés de Communes
- assistantes sociales, services sociaux du Conseil Général, CAF, CPAM, MSA
- PEEI

Échéancier :

2016